



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III. Bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 relatives à 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions », établies en application de décisions du Conseil de sécurité.

Le montant estimatif des crédits demandés pour 2011 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 160 107 000 dollars (montant net). Déduction faite du solde des crédits alloués aux 11 missions qui devrait être inutilisé à la fin de 2010, estimé à 3 233 200 dollars, le montant du crédit additionnel demandé au titre de ces missions est de 156 873 800 dollars.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Situation financière	3
II. Missions politiques spéciales	3
A. Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest	3
B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	15
C. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau . . .	29
D. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	41
E. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	60
F. Appui de l’ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	76
G. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	84
H. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	90
I. Mission des Nations Unies au Népal	103
J. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	112
K. Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale	119

I. Situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économie (dépassement)	Total	Montant net renouvelables	Dépenses non renouvelables	Variation
		(1)	(2)				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	6 966,1	6 200,9	765,2	7 715,3	6 950,1	–	749,2
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	17 421,8	16 195,1	1 226,7	19 793,6	18 566,9	–	2 371,8
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	18 648,8	14 636,8	4 012,0	18 440,1	14 428,1	–	(208,7)
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	16 767,7	16 438,5	329,2	16 345,0	16 015,8	–	(422,7)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	16 859,5	16 826,9	32,6	16 629,6	16 597,0	–	(229,9)
Appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	8 930,1	8 120,7	809,4	8 714,2	7 904,8	87,3	(215,9)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 015,1	3 160,0	(144,9)	3 133,0	3 277,9	–	117,9
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	44 063,8	43 738,2	325,6	39 933,6	39 608,0	–	(4 130,2)
Mission des Nations Unies au Népal	16 483,1	20 673,6	(4 190,5)	16 803,2	20 993,7	–	320,1
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 405,8	8 337,9	67,9	9 094,2	9 026,3	426,3	688,4
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	–	–	–	3 505,2	3 505,2	515,2	3 505,2
Total	157 561,8	154 328,6	3 233,2	160 107,0	156 873,8	1 028,8	2 545,2

II. Missions politiques spéciales

A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

(7 715 300 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. À l'issue d'un échange de lettres datées des 26 et 29 novembre 2001, respectivement, entre le Secrétaire général (S/2001/1128) et le Président du Conseil de sécurité (S/2001/1129), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, également dénommé Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour

l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), a été créé à Dakar pour une période initiale de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2002. Le mandat du Bureau a été prorogé pour une nouvelle période de trois ans comme suite à un autre échange de lettres (S/2004/797 et S/2004/858) et à l'issue d'un bilan à mi-parcours présenté dans l'annexe à la lettre du Secrétaire général (S/2004/797). Un deuxième bilan à mi-parcours a été présenté au Conseil dans l'annexe à la lettre datée du 18 mai 2007, adressée au Président du Conseil par le Secrétaire général (S/2007/294). Dans une lettre datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754), le Président du Conseil a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil était convenu de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest jusqu'au 31 décembre 2010, ses fonctions et activités étant accrues, et a demandé au Secrétaire général de faire rapport au Conseil tous les six mois sur les activités du Bureau.

2. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a pour mandat général de renforcer la contribution de l'Organisation des Nations Unies à l'établissement de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Ses objectifs sont les suivants : a) renforcer les capacités en Afrique de l'Ouest aux fins d'une approche sous-régionale harmonisée de la paix et de la sécurité; b) renforcer les activités menées pour faire face aux problèmes transfrontières, y compris des pratiques et mesures de bonne gouvernance; intégrer la réforme du secteur de la sécurité dans les stratégies de développement; formuler une approche sous-régionale intégrée, efficace et rationnelle qui comprenne des priorités et tienne compte des préoccupations en ce qui concerne les questions humanitaires, les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes; et combattre la corruption, le chômage des jeunes, l'urbanisation rapide, la justice transitionnelle et les activités transfrontières illicites (voir S/2007/753, annexe).

3. Le mandat de l'UNOWA devrait être prorogé jusqu'en 2011.

Coopération avec d'autres entités

4. L'UNOWA continue de s'employer à promouvoir la synergie entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi qu'entre les missions pour la paix, notamment le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), dont la mission commune est de consolider la paix dans la sous-région. L'UNOWA définit les orientations politiques et joue, au sein de l'ONU, le rôle de catalyseur dans l'élaboration d'une approche commune et des programmes concertés visant à faciliter la prévention des conflits dans la région. En 2010, les réunions avec des directeurs régionaux, des coordonnateurs résidents, des chefs de missions et d'organismes des Nations Unies ont abouti à l'adoption et à la mise en œuvre d'initiatives communes portant sur diverses questions transversales, comme la sécurité alimentaire, les changements climatiques, le trafic de drogues, les élections, l'impunité pour les violations des droits de l'homme, la pauvreté, la traite des personnes, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, le rôle des femmes dans le processus de paix et les violences faites aux femmes et aux filles.

Des activités ont également été entreprises en coopération avec les pays de la bande du Sahel et l'Union du fleuve Mano.

5. La collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies consiste à mettre en commun les moyens dans le but d'assurer l'utilisation optimale des ressources et de réduire les coûts au maximum. L'UNOWA assure des services d'appui aérien aux autres missions et organismes des Nations Unies moyennant remboursement des frais, ainsi qu'une assistance aux délégations auprès de l'ONU et aux hauts fonctionnaires de l'ONU qui transitent par Dakar. Les arrangements en cours avec la Commission mixte Cameroun-Nigéria concernant la mise en commun des personnels et des ressources seront maintenus en 2011. Le Bureau accroîtra également son appui à la Commission.

6. L'UNOWA coopère sur des questions de fond avec le Département des affaires politiques, qui lui donne des orientations stratégiques et politiques et facilite et supervise les activités du Bureau. Le Département de l'appui aux missions prête une assistance administrative, financière et logistique au Bureau. Celui-ci collabore également avec d'autres entités au Siège, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département de la sûreté et de la sécurité.

Résultats obtenus en 2010

7. Grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Directeur du Bureau, l'accent a été fortement mis en 2010 sur les mesures à prendre pour faire face à la résurgence de changements de gouvernement anticonstitutionnels dans la région, prévenir la violence en période d'élections et appuyer les activités de médiation entreprises au niveau régional en coopération avec des partenaires régionaux, nationaux et internationaux. En matière de médiation, le Bureau a axé ses activités sur la promotion du dialogue et du consensus politiques au Niger et en Guinée ainsi que sur l'alerte rapide et la diplomatie préventive dans la perspective de l'élection présidentielle de mars 2010 au Togo et des élections générales prévues en 2011 au Bénin. Il a assuré à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), aux organismes des Nations Unies et à la société civile dans la région, au titre de l'appui à la médiation, les services ci-après : a) appui politique et technique aux processus de paix et aux activités de médiation et de concertation; b) renforcement des capacités des acteurs régionaux et nationaux en matière de prévention des conflits et d'intervention en cas de conflit; c) définition des lignes d'action, travaux d'analyse et sensibilisation des acteurs nationaux et internationaux afin de faciliter une action concertée face aux conflits violents dans la région. En Guinée, les activités menées par le Bureau auprès des hautes instances politiques et ses services d'appui technique ont facilité l'élaboration d'un cadre de transition et l'organisation des élections présidentielles du 27 juin 2010. Au Niger, le Bureau a appuyé les activités de médiation entreprises par la CEDEAO.

8. L'UNOWA a continué de soutenir l'action menée au niveau sous-régional en vue de renforcer la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, notamment l'application par les organismes des Nations Unies d'une approche plus harmonisée de la réforme du secteur de la sécurité. Les réalisations du Bureau en 2010 ont été les suivantes : établissement d'un accord préliminaire sur l'élaboration au niveau sous-régional d'un cadre politique et d'un plan d'action pour la gouvernance et la

réforme du secteur de la sécurité, la création d'un réseau sous-régional d'experts de la réforme du secteur de la sécurité, et l'achèvement de l'évaluation complète du secteur de la sécurité, notamment de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée, effectuée par la CEDEAO, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

9. En 2010, l'UNOWA a continué de jouer un rôle important dans la sensibilisation de l'opinion à la menace que constitue le trafic de drogues pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et dans la mobilisation d'un appui international en faveur du Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre le problème de plus en plus grave que constituent le trafic de drogues, le crime organisé et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Après l'élaboration du cadre de mise en œuvre du Plan d'action régional en 2009, le Bureau a continué d'aider le Président de la Commission de la CEDEAO à mettre en place le Bureau du Conseiller spécial sur la drogue et le crime. Il a participé à l'évaluation de l'Initiative côte de l'Afrique de l'Ouest, projet pilote qui consistait à créer des cellules de lutte contre la criminalité transnationale dans quatre pays pilotes (Guinée-Bissau, Sierra Leone, Libéria et Côte d'Ivoire) afin de renforcer les capacités des services nationaux de police et de renseignement. Cette évaluation a abouti à la Conférence ministérielle de Freetown, où le principe des cellules de lutte contre la criminalité transnationale a été adopté et un plan de travail interorganisations élaboré. Aux côtés des organismes des Nations Unies, de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et de partenaires sous-régionaux, le Bureau a participé à la mise en place de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale en Sierra Leone et à l'établissement d'un cadre juridique et opérationnel pour la cellule du Libéria.

10. Dans le domaine des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes, le Bureau a obtenu en 2010 des résultats dépassant les prévisions. Il a facilité les activités conjointes de sensibilisation sur le lien qui existe entre les droits de l'homme et le changement climatique, la traite des êtres humains, la pauvreté, la promotion d'élections pacifiques et l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux et sous-régionaux. En ce qui concerne le dernier volet, le Bureau a organisé des débats d'experts, des conférences et la célébration de la Journée mondiale portes ouvertes pour les femmes et la paix à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Il a aidé à l'élaboration de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution en Guinée et en Sierra Leone, et entrepris une étude comparative des meilleures méthodes adoptées par les pays de l'Afrique de l'Ouest pour appliquer la résolution, en mettant l'accent sur la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Guinée, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau. Il a organisé des ateliers de renforcement des capacités sur les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes, en coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, les organisations de la société civile et les entités des Nations Unies. Il a également mené à bien des études sur la traite des êtres humains et le changement climatique. Il a en outre élaboré un cadre de coopération avec l'Union du fleuve Mano visant à promouvoir la paix et la sécurité dans la région de l'Union.

11. Un certain nombre de pays ont fourni des troupes et du matériel à la Force en attente de la CEDEAO, dont la mission est d'intervenir en cas de crises régionales ou de menaces à la paix et à la sécurité de la région, y compris les menaces terroristes et environnementales. Les soldats de la Force ont participé à un exercice d'entraînement sur le terrain au Bénin en avril 2010. Des activités de formation au

titre de l'exercice de postes de commandement de l'Union africaine et des exercices de gestion des catastrophes et de cartographie sont prévus à la fin de 2010.

12. En ce qui concerne l'initiative sous-régionale sur la paix, la sécurité et le développement dans la bande du Sahel, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a organisé, en avril 2010, une réunion des contrôleurs régionaux des pays du Sahel en Afrique de l'Ouest. Les participants à la réunion ont décidé d'entreprendre une série d'activités communes en vue d'atténuer les effets des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire et des activités terroristes, décision qui a été entérinée par la suite par les contrôleurs régionaux de l'Afrique de l'Ouest au cours d'une réunion organisée par l'UNOWA.

13. La stratégie sous-régionale visant à faire face à l'insécurité alimentaire n'a finalement pas été élaborée car la CEDEAO a changé d'orientations politiques pour s'aligner sur les politiques et priorités arrêtées par l'Union africaine. Comme suite à ce réalignement, les activités menées par le Bureau en 2010 pour aider à l'élaboration de cette stratégie ne seront pas poursuivies.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011

14. En 2011, les activités de l'UNOWA viseront à : a) renforcer les capacités sous-régionales en matière de médiation, de bons offices et de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest; b) renforcer les capacités sous-régionales de réaction aux menaces transversales et transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité, en particulier dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, du crime organisé et du terrorisme; c) améliorer la gouvernance et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme ainsi que l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest.

15. Sachant qu'en 2011 plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest risquent de connaître des troubles liés aux élections, le Bureau envisage de multiplier ses missions d'alerte rapide, de médiation et de bons offices et de contribuer à la prévention des conflits en menant des activités de renforcement des capacités en coopération avec la CEDEAO, l'Union africaine, l'Union du fleuve Mano et d'autres intervenants régionaux.

16. Le Bureau continuera d'appuyer l'action menée au niveau sous-régional pour renforcer la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest, notamment en veillant à une meilleure harmonisation des méthodes d'action des organismes des Nations Unies, et de promouvoir l'application de stratégies internationales et sous-régionales visant à combattre la criminalité organisée, le trafic de drogues et le terrorisme, qui sont les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest. Il conseillera et aidera la CEDEAO à assurer la réforme du secteur de la sécurité en Guinée et la poursuite de l'Initiative côte de l'Afrique de l'Ouest, afin d'appuyer l'application du Plan d'action régional de la CEDEAO.

17. En ce qui concerne la gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme et l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, le Bureau continuera de renforcer la synergie entre les entités des Nations Unies et avec les parties prenantes aux échelons national et sous-régional en s'attaquant aux problèmes qui sont considérés comme étant les principales causes de l'instabilité en Afrique de l'Ouest et en facilitant l'élaboration de stratégies et d'initiatives sous-régionales intégrées qui permettent d'y faire face. Il organisera des ateliers, établira des notes

d'orientation et des documents analytiques sur l'évolution de la situation régionale en ce qui concerne les élections, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la traite des êtres humains, la pauvreté et le changement climatique.

18. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits ci-après.

Objectif : Maintenir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités sous-régionales en matière de médiation, de bons offices et de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest

a) i) Maintien du taux de réponse aux demandes faites par la CEDEAO ou ses États membres pour bénéficier des bons offices de l'ONU

Mesure des résultats

2009 : 100 %

2010 (estimation) : 100 %

2011 (objectif) : 100 %

ii) Création du département de médiation de la CEDEAO

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 1

iii) Maintien du pourcentage des membres de la Force en attente de la CEDEAO qui sont disponibles, formés et équipés

Mesure des résultats

2009 : 25 %

2010 (estimation) : 100 %

2011 (objectif) : 100 %

Produits

- Organisation, en coopération avec la CEDEAO, de 2 ateliers de renforcement des capacités et de 2 réunions sur l'appui à la médiation et les processus de paix
- Couverture médiatique de 4 grandes missions de médiation et de bons offices que doit entreprendre le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest
- Organisation de 2 ateliers sur les enseignements tirés des activités de médiation de la CEDEAO et de l'Union africaine, accompagnés de 2 études
- Prestation de conseils dans le cadre de 5 visites de travail effectuées à la CEDEAO sur la mise en œuvre du cadre de prévention des conflits de celle-ci, l'accent étant mis sur la sécurité, l'alerte rapide et les élections
- Élaboration de produits d'information dans les langues officielles de la CEDEAO (site Web, brochures, affiches, répertoires)
- Organisation, à l'intention de journalistes de l'Afrique de l'Ouest, d'un atelier régional sur le rôle des médias dans la promotion de la paix et de la sécurité et la prévention des conflits

- Appui à la CEDEAO pour l'organisation de 4 ateliers et d'une conférence au cours de l'évaluation de sa Force en attente et pour la conduite d'activités de renforcement des capacités et de formation
- Organisation, à l'intention des organisations de la société civile, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des universitaires de l'Afrique de l'Ouest, de 2 conférences sous-régionales et de 2 ateliers de renforcement des capacités sous-régionales, y compris un forum consacré à la participation des organisations non gouvernementales au cours des deux sessions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
- Organisation de 3 conférences sous régionales et publication de 3 documents de réflexion sur les menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, notamment en ce qui concerne l'armée et la démocratie
- Organisation de 4 retraites de planification stratégique avec respectivement la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, les entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs en vue de renforcer la synergie opérationnelle dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Organisation de 2 réunions de travail pour aider l'Union du fleuve Mano à mettre en œuvre le cadre de coopération avec l'UNOWA en vue de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Organisation de 2 séminaires et appui au Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest pour l'élaboration et l'application d'une stratégie régionale visant à faciliter la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) par les intervenants nationaux en Afrique de l'Ouest

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcement des capacités sous-régionales de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité, en particulier dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la criminalité organisée et du terrorisme

b) i) Adoption et mise en œuvre par la CEDEAO d'un cadre politique et d'un plan d'action sous-régionaux sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2009 : élaboration du premier projet de cadre politique et de plan d'action

2010 (estimation) : négociation du cadre politique et du plan d'action avec les gouvernements

2011 (objectif) : adoption du cadre politique et du plan d'action par les chefs d'État et lancement de leur mise en œuvre

ii) Mise en œuvre par la CEDEAO d'une stratégie et de mécanismes sous-régionaux visant à lutter contre le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2009 : adoption d'un plan opérationnel et d'un dispositif de surveillance et d'évaluation de la lutte contre le trafic de drogues

2010 (estimation) : mise en place effective du secrétariat de la CEDEAO pour le contrôle des drogues et la prévention du crime au niveau régional

2011 (objectif) : création de 4 cellules de lutte contre la criminalité transnationale en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau

iii) Adoption par la CEDEAO d'une initiative sous-régionale en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la bande du Sahel

Mesure des résultats

2009 : début de l'examen du plan d'action

2010 (estimation) : tenue d'une conférence à Bamako sur la paix, la sécurité et le développement dans la bande du Sahel

2011 (objectif) : adoption des initiatives de la CEDEAO en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la bande du Sahel

Produits

- Publication de 2 rapports sur les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Organisation de 4 réunions du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et de 4 réunions des commandants de force des missions de paix présentes en Afrique de l'Ouest sur les questions transversales en matière de défense et de sécurité
- Organisation d'une conférence de presse trimestrielle sur les problèmes de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest et sur les résultats de l'action menée par l'UNOWA pour y remédier
- Fourniture de conseils stratégiques et techniques à la CEDEAO pour la mise au point et la mise en œuvre de son cadre politique et de son plan d'action sous-régionaux sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité par le biais d'une réunion sous-régionale d'experts et de 4 missions consultatives auprès de la CEDEAO
- Fourniture de conseils stratégiques et techniques à l'Union du fleuve Mano pour l'élaboration d'une politique de réforme du secteur de la sécurité par le biais d'une réunion sous-régionale d'experts et de 2 missions consultatives auprès du secrétariat de l'Union
- Fourniture d'une assistance et de conseils stratégiques et techniques aux États qui procèdent à la réforme du secteur de la sécurité nationale par le biais de 2 réunions nationales d'experts et de 6 missions consultatives effectuées dans un pays
- Organisation de 1 conférence sous-régionale et de 2 ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités en matière de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité à l'intention du forum régional CEDEAO/ONU d'experts et de praticiens de la réforme du secteur de la sécurité et des experts régionaux de l'ONU de la réforme du secteur de la sécurité
- Fourniture de conseils stratégiques et techniques à la CEDEAO pour la mise en œuvre de son Plan d'action régional visant à lutter contre le problème de plus en plus grave que constituent le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, en particulier pour la mise en place de son dispositif de surveillance et d'évaluation, ainsi qu'au comité de haut niveau de l'Initiative côte de l'Afrique de l'Ouest, par le biais de 2 réunions organisées pour le comité, de la participation à 4 réunions du comité consultatif sur les programmes de l'Initiative et de 2 missions techniques à Abuja

- Fourniture de conseils stratégiques pour l'adoption d'une initiative sous-régionale en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la bande du Sahel, par le biais de 2 missions consultatives, de la contribution à la Conférence de Bamako et de 1 réunion sous-régionale d'experts tenue avec la CEDEAO
- Publication de 1 document de réflexion sur les difficultés liées à la gouvernance et à la réforme du secteur de la sécurité en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Amélioration de la gouvernance et du respect de l'état de droit et des droits de l'homme, ainsi que de l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest

c) i) Augmentation du nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest ayant adopté un plan d'action national visant à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité, et les résolutions connexes 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009)

Mesure des résultats

2009 : 1 pays

2010 (estimation) : 3 pays

2011 (objectif) : 5 pays

ii) Augmentation du nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest qui mettent en œuvre des programmes de sensibilisation aux droits de l'homme à l'approche des élections

Mesure des résultats

2009 : 2 pays

2010 (estimation) : 3 pays

2011 (objectif) : 5 pays

Produits

- Publication de 2 documents de réflexion sur les grands problèmes en matière des droits de l'homme qui pourraient compromettre la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, et de 1 répertoire des organismes s'occupant des droits de l'homme et de l'égalité des sexes
- Organisation, en coopération avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le HCDH et le PNUD, d'une manifestation régionale sur la campagne du Secrétaire général visant à mettre fin à la violence contre les femmes en Afrique de l'Ouest
- Fourniture de conseils stratégiques et techniques aux parties prenantes au niveau national en Afrique de l'Ouest par le biais de 5 conférences organisées à l'intention des agents électoraux nationaux et des organisations de la société civile sur la sensibilisation aux droits de l'homme à l'approche des élections

Facteurs externes

19. L'objectif devrait être atteint si les conditions suivantes sont remplies : a) aucun nouveau conflit ou crise ne vient compromettre la situation économique, politique et sociale des pays ou de la sous-région et provoquer un changement de priorités; b) les chefs d'État et de gouvernement en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine manifestent leur volonté de fournir les orientations et les moyens voulus pour rendre opérationnels les mécanismes de paix et de sécurité et le dispositif d'alerte rapide de la CEDEAO.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Montant estimatif		Écart, économie (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables		Variation
	Crédits ouverts	des dépenses			Montant net	renouvelables	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	183,4	183,4	-	253,5	253,5	-	70,1
Personnel civil	3 232,6	2 691,6	541,0	3 340,8	2 799,8	-	108,2
Dépenses opérationnelles	3 550,1	3 325,9	224,2	4 121,0	3 896,8	-	570,9
Total	6 966,1	6 200,9	765,2	7 715,3	6 950,1	-	749,2

20. Dans l'hypothèse où le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest est prolongé d'un an, le montant net des ressources à prévoir pour 2011 s'établira à 7 715 300 dollars (montant brut : 8 273 800 dollars), ce qui permettrait de financer les dépenses afférentes aux activités de deux conseillers militaires et d'un nouveau conseiller pour les questions de police (253 500 dollars); les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 40 postes indiqués dans le tableau ci-après, dont un nouveau poste de conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité (P-4), un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) reclassé au poste de chef de l'appui à la Mission (P-5), un poste de Volontaire des Nations Unies transformé en poste d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste de la conformité technique) et sept postes administratifs transférés de la Commission mixte Cameroun-Nigéria à l'UNOWA (un fonctionnaire des opérations aériennes (P-4), un fonctionnaire des finances (P-3), un fonctionnaire d'administration (P-3) et quatre agents recrutés sur le plan national) (3 340 800 dollars); les services d'experts et de consultants (296 200 dollars); les voyages (558 500); et diverses dépenses opérationnelles, dont les installations et infrastructures (226 300 dollars), les transports (2 597 200 dollars), les communications (236 400 dollars), l'informatique (95 000 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (111 400 dollars).

21. L'augmentation des prévisions de dépenses pour 2011 tient principalement à l'accroissement du nombre de postes (un nouveau poste et sept transferts de la Commission mixte Cameroun-Nigéria), à la hausse des dépenses opérationnelles due à l'accroissement des besoins en services d'expert, à l'application de nouveaux tarifs de location et exploitation d'un aéronef, au remplacement de deux véhicules et de deux motocyclettes et à l'acquisition d'un véhicule supplémentaire.

22. Le solde inutilisé escompté en 2010 s'explique principalement par un taux de vacance de postes plus élevé (21 %) que prévu (5 %) pour le personnel recruté sur le plan international, par le fait que le poste de Volontaire des Nations Unies est resté vacant en 2010 et que les dépenses au titre du renouvellement du contrat de location de l'aéronef sont inférieures aux prévisions.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Effectifs approuvés pour 2010	1	-	-	2	2	5	1	-	11	6	-	17	2	12	1	32
Effectifs proposés pour 2011	1	-	-	2	3	6	3	-	15	6	-	21	3	16	-	40
Variation	-	-	-	-	1	1	2	-	4	-	-	4	1	4	(1)	8

Création de postes

23. Il est demandé de créer en 2011 un poste de conseiller pour les questions de police (P-4) dont le titulaire ferait office d'expert des questions de police et de la réforme de la sécurité intérieure et fournirait des conseils sur le trafic de drogues, la criminalité organisée et les aspects de la réforme du secteur de la sécurité qui touchent à la sécurité intérieure. Le conseiller fournira des avis techniques sur la réforme, la restructuration et la reconstruction de la police et d'autres organes chargés du maintien de l'ordre en Afrique de l'Ouest dans l'optique de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée et de la promotion de la sécurité intérieure.

24. Le titulaire du poste de conseiller pour la réforme du secteur de sécurité qu'il est demandé de créer en 2011 fournirait des conseils et un appui sur les aspects stratégiques et techniques du processus politique engagé par la CEDEAO en matière de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité. Il élaborerait des stratégies concrètes et concertées pour la réforme de ce secteur en Afrique de l'Ouest et les incorporerait dans les stratégies et programmes régionaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest.

Reclassement de postes

25. Le Comité des commissaires aux comptes a fait observer que l'UNOWA ne pourrait passer aucun marché s'il n'avait pas les pouvoirs voulus à cette fin, et a recommandé que des pouvoirs en matière d'achat soient délégués au Bureau, ne serait-ce que pour les achats de faible valeur. Il est stipulé au chapitre 3, relatif à la délégation de pouvoirs en matière d'achat du *Manuel des achats des Nations Unies (sixième révision)*, publié en mars 2010 par la Division des achats du Bureau des services centraux d'appui, que ces pouvoirs sont délégués aux directeurs ou chefs de l'appui à la mission par le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions. Au niveau des missions, les directeurs ou chefs de l'appui à la mission sont habilités à déléguer ces pouvoirs aux agents chargés des achats, à titre individuel. Il n'y a actuellement pas de chef de l'appui à la mission à l'UNOWA. C'est pourquoi il est proposé de reclasser le poste de fonctionnaire d'administration (P-4) au poste de chef de l'appui à la mission (P-5), dont le titulaire serait chargé de superviser la composante administrative, notamment en exerçant les pouvoirs en matière d'achats

qui lui seront délégués, et d'assurer des services de gestion et d'appui administratif à l'UNOWA pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Transformation de postes

26. Les fonctions attachées au poste de fonctionnaire des opérations aériennes (VNU), qu'il est proposé de transformer en poste de spécialiste de la conformité technique (administrateur recruté sur le plan national), consisteraient à veiller à la sécurité des vols et à établir d'une manière économiquement rationnelle des horaires de vol pour l'aéronef, de coordonner les demandes de vol et d'obtenir les autorisations de vol.

Transfert de postes de la Commission mixte Cameroun-Nigéria à l'UNOWA

27. Depuis sa création, l'UNOWA partage des locaux avec la Commission mixte Cameroun-Nigéria. Chaque entité dispose de son propre budget mais partage avec l'autre des locaux et d'autres ressources. La faiblesse des unités administratives de l'une et de l'autre a été signalée à diverses reprises. Le Comité des commissaires aux comptes a appelé l'attention sur la fragilité de la structure administrative de l'UNOWA et souligné un certain nombre de problèmes préoccupants, notamment le manque de stabilité et l'opacité de la structure organisationnelle du service administratif ainsi qu'une répartition des tâches peu claire au sein de ce service. Il a formulé un certain nombre d'observations et de recommandations tendant, entre autres, à ce que l'UNOWA organise son service administratif de façon plus claire et plus stable, notamment en établissant une répartition claire des tâches au sein du service. Un examen complet de la répartition des effectifs au sein des deux missions a donc été entrepris et les constatations qui en découlent prises en compte dans le projet de budget pour 2011, notamment la proposition tendant à ce que les composantes administratives de l'UNOWA et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria soient regroupées en une composante unique relevant de l'UNOWA. Le projet de budget pour 2011 prévoit donc le transfert à l'UNOWA de la composante administrative de la Commission, qui comprend sept postes (un fonctionnaire des opérations aériennes (P-4), un fonctionnaire d'administration (P-3), un fonctionnaire des finances (P-3) et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est également proposé que le fonctionnaire d'administration soit renommé spécialiste des ressources humaines puisque ce poste n'existe pas à l'UNOWA à l'heure actuelle.

28. Le fonctionnaire des opérations aériennes (P-4), qu'il est proposé de transférer de la Commission mixte Cameroun-Nigéria à l'UNOWA, serait chargé de la gestion de la section des transports aériens, notamment de la coordination et de l'utilisation des moyens de transport aérien, ainsi que du contrôle opérationnel des contrats d'affrètement et des services d'aérodrome.

29. Le fonctionnaire des finances (P-3), qu'il est proposé de transférer de la Commission mixte Cameroun-Nigéria à l'UNOWA, serait chargé d'assurer en temps opportun les services financiers voulus aux sections chargées des programmes et aux clients externes de l'UNOWA et de la Commission mixte. Il veillerait à l'établissement et au suivi de l'exécution du budget, à l'établissement des rapports sur l'exécution du budget ainsi qu'à l'élaboration et à la présentation de rapports financiers périodiques.

30. Le fonctionnaire d'administration (P-3), qu'il est proposé de transférer de la Commission mixte Cameroun-Nigéria à l'UNOWA et de nommer spécialiste des ressources humaines, gèrerait le personnel recruté sur les plans international et national, élaborerait des procédures et des méthodes propres à assurer la prompt attribution des postes vacants conformément aux règles et procédures applicables, appliquerait scrupuleusement les dispositions pertinentes du Règlement et du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies et assurerait et contrôlerait l'application des systèmes de suivi du comportement professionnel.

31. Les quatre postes d'agent local qu'il est proposé de transférer de la Commission mixte Cameroun-Nigéria à l'UNOWA comprennent un poste d'assistant financier, un poste d'assistant administratif et deux postes de chauffeur.

B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

(19 793 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

32. La République centrafricaine a connu une longue instabilité politique et des conflits armés récurrents. Sur les cinq présidents qu'elle a eus depuis l'indépendance, en 1960, quatre ont été destitués par des moyens contraires à la Constitution. Au cours des 10 dernières années, l'ONU s'est employée sans relâche à contribuer à stabiliser le pays de façon directe, en y déployant une opération de maintien de la paix (la Mission des Nations Unies en République centrafricaine – MINURCA) de 1998 à 2000 et en y ouvrant le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) en 2000, qui a été opérationnel jusqu'en 2009.

33. En janvier 2010, le BONUCA est devenu le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA). Le Bureau a pour mandat de : a) soutenir les efforts entrepris aux niveaux national et local pour la mise en œuvre des conclusions du dialogue politique sans exclusive tenu en décembre 2008, notamment en appuyant les réformes touchant la gouvernance et les opérations électorales; b) contribuer à la bonne exécution du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et à la réforme des institutions dans le secteur de la sécurité, et soutenir les activités visant à promouvoir l'état de droit; c) appuyer les efforts menés en vue de rétablir l'autorité de l'État dans les provinces; d) appuyer le renforcement des capacités nationales pour faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit et promouvoir la justice et la transparence; e) œuvrer en coordination avec la Commission de consolidation de la paix et soutenir son action ainsi que la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et des projets financés par le Fonds de consolidation de la paix; f) échanger des informations et des analyses avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) sur les nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité dans la région; et g) s'assurer que la protection de l'enfance est traitée comme il se doit dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, y compris en soutenant le mécanisme de surveillance et de

communication de l'information établi conformément aux résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005).

Coopération avec d'autres entités

34. En 2010, le BINUCA a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Dans le cadre de l'intégration, le BINUCA et l'équipe de pays ont travaillé en partenariat afin de promouvoir une vision commune et de s'entendre sur la répartition de leurs attributions et priorités. Des activités conjointes ont été menées dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, des élections, de l'information et de l'égalité des sexes. Le BINUCA a également présidé l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité et le Groupe de coordination des politiques. Il a entretenu une étroite relation de travail avec le représentant du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur le terrain et a coprésidé le Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix.

35. Sur le plan régional, la mission a collaboré avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la MINURCAT et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), en privilégiant les questions intersectorielles. Le BINUCA a continué de contribuer au déroulement de diverses opérations de la MINURCAT en République centrafricaine. Les deux missions ont régulièrement procédé à des échanges d'informations et mené des activités concertées pour s'acquitter de leurs mandats respectifs. En outre, des renseignements au sujet de la présence de l'Armée de résistance du Seigneur ont été échangés avec la MONUSCO, la MINURCAT, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la MINUS.

36. Le BINUCA a poursuivi sa coopération avec l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et des organisations sous-régionales, notamment la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en particulier sa Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, qui a en République centrafricaine une force multinationale pour la sous-région de Centrafrique.

Résultats obtenus en 2010

37. Créé le 1^{er} janvier 2010, le BINUCA s'acquitte des tâches suivantes :

a) Soutenir les efforts entrepris aux niveaux national et local pour la mise en œuvre des conclusions du dialogue politique sans exclusive tenu en décembre 2008, notamment en appuyant les réformes touchant la gouvernance et les opérations électorales;

b) Contribuer à la bonne exécution du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et à la réforme des institutions dans le secteur de la sécurité, et soutenir les activités visant à promouvoir l'état de droit;

c) Appuyer les efforts menés en vue de rétablir l'autorité de l'État dans les provinces;

d) Appuyer le renforcement des capacités nationales pour faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit et promouvoir la justice et la transparence;

e) Œuvrer en coordination avec la Commission de consolidation de la paix et soutenir son action ainsi que la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et des projets financés par le Fonds de consolidation de la paix;

f) Échanger des informations et des analyses avec la MINURCAT sur les nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité dans la région; et

g) S'assurer que la protection de l'enfance est traitée comme il se doit dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, y compris en soutenant le mécanisme de surveillance et de communication de l'information établi conformément aux résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005).

38. Depuis sa création, le BINUCA œuvre en priorité à la mise en œuvre des conclusions du dialogue politique sans exclusive, en particulier des aspects liés à l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et s'emploie à préparer les élections présidentielles et législatives qui se tiendront au début de 2011. La mission a continué d'apporter son assistance au Comité de suivi de l'application des recommandations issues du dialogue et à la société civile. Le Représentant spécial du Secrétaire général a présidé le Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et pris part à des missions de sensibilisation des combattants et des collectivités d'accueil, ainsi qu'à des missions visant à créer des comités locaux chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et du déploiement d'observateurs militaires dans les cinq régions touchées par la rébellion. La mission a également fourni un appui à l'initiative tripartite – Cameroun, République centrafricaine et Tchad – sur l'insécurité transfrontalière, qui sera bientôt étendue au Congo, au Gabon et à la Guinée équatoriale, et participé à des réunions régionales, y compris à la trentième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Dans le cadre des élections de 2010, le BINUCA a coprésidé le Comité directeur du projet d'assistance technique aux élections et apporté, en étroite collaboration avec le PNUD, son soutien à la Commission électorale indépendante. Il a en outre aidé à préserver le consensus entre les parties prenantes nationales grâce à son travail de médiation et ses bons offices lors du processus électoral. Il s'est en outre employé à former des candidates aux élections, à surveiller les violations des droits de l'homme et à renforcer les institutions et les capacités des organisations non gouvernementales vouées à la défense des droits de l'homme.

39. En 2010, le BINUCA a mené ses activités de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Dans le cadre de l'intégration, le BINUCA et l'équipe de pays ont travaillé en partenariat pour promouvoir une vision commune et s'entendre sur la répartition de leurs attributions et priorités. Des activités conjointes ont été menées dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, des élections, de l'information, de l'égalité des sexes et des services administratifs. Le BINUCA a également présidé l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité et le Groupe de coordination des politiques. Il a entretenu une étroite relation de travail avec le

représentant du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur le terrain et a coprésidé le Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix.

40. Sur le plan régional, la mission a collaboré avec la MONUSCO, la MINURCAT et la MINUS, en privilégiant les questions intersectorielles. Le BINUCA a continué de contribuer au déroulement de diverses opérations de la MINURCAT en République centrafricaine. Les deux missions ont régulièrement procédé à des échanges d'informations et mené des activités concertées pour s'acquitter de leurs mandats respectifs, en particulier dans la préfecture de Vakaga. En outre, des renseignements au sujet de la présence de l'Armée de résistance du Seigneur ont été échangés avec la MONUSCO, la MINURCAT, la MINUAD et la MINUS.

41. Le BINUCA a poursuivi sa coopération avec l'Union africaine, l'OIF, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et des organisations sous-régionales, notamment la CEMAC et la CEEAC, en particulier sa Mission de consolidation de la paix en Centrafrique.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011

42. Compte tenu de l'élaboration en cours du cadre stratégique intégré, qui comprend des programmes conjoints des Nations Unies sur des questions politiques, sécuritaires et humanitaires, le BINUCA privilégiera trois grands domaines d'activité : il s'efforcera d'appuyer les efforts visant à rétablir l'autorité de l'État dans les provinces, de soutenir l'action menée à l'échelle nationale pour renforcer les mécanismes de gouvernance et de veiller à ce que la population recueille les dividendes de la paix. La mission s'efforcera également d'aider le Gouvernement et la société civile à promouvoir la paix et à renforcer la démocratie dans le pays. Le BINUCA contribuera en outre à promouvoir et à protéger les droits de l'homme en menant des activités visant à garantir l'état de droit. Il s'emploiera également à encourager la mobilisation de ressources pour aider la République centrafricaine à améliorer la bonne gouvernance et le respect de la légalité, la promotion et la protection des droits de l'homme, et l'engagement de la société civile afin de relever les multiples défis auxquels le pays doit faire face.

43. Étant donné l'incertitude au sujet du devenir de la MINURCAT et l'accord ultérieurement intervenu concernant son retrait, à la fin de 2010, de l'est du Tchad et du nord-est de la République centrafricaine, le BINUCA, qui attend que le Conseil de sécurité arrête les dispositions à prendre aux niveaux régional ou international, n'a pas encore pris de mesures pour créer le bureau régional approuvé à Birao (République centrafricaine). La mission devra continuer de suivre et d'évaluer les situations humanitaires dans ces régions, dans le cadre de visites régulières sur le terrain. Le risque d'escalade de la violence et de tensions ethniques entre Karas, Rongas et Goulas dans les provinces du nord-est (Bamingui-Bangoran et Vakaga) demeure, avec ou sans la présence de la MINURCAT. Le manque de contingents de maintien de la paix sur le terrain risque de compromettre la sécurité du personnel des Nations Unies. Cela étant, le BINUCA est prêt à établir une présence locale à Birao si les dispositions voulues sont prises pour assurer la sécurité.

44. On part du principe que le Conseil de sécurité reconduira le mandat du BINUCA en 2011 et que, grâce à l'approche intégrée, les ressources des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en République centrafricaine viendront compléter celles de la mission dans le cadre de la coopération prévue

entre les organismes et le BINUCA, ce qui créera des synergies autant dans les activités techniques que dans les activités d'appui.

45. En 2011, le BINUCA continuera d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations issues du dialogue politique sans exclusive ainsi que les dispositions de l'Accord de paix global signé en 2008. L'ouverture d'un bureau à Birao, qui viendrait s'ajouter aux trois bureaux auxiliaires existants de Bambari, Bouar et Bossangoa, demeure subordonnée à la prise des dispositions voulues en matière de sécurité. Sur le plan régional, le BINUCA continuera de faciliter la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment avec la CEEAC et la CEMAC.

46. Les groupes armés, en particulier ceux qui demeurent à l'écart du processus, et la présence de l'Armée de résistance du Seigneur, tout comme les groupes armés tchadiens, continuent de représenter une menace pour la sécurité. La situation économique, toujours précaire, requiert l'assistance de la communauté internationale, et devrait être abordée dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée des Nations Unies en faveur de la République centrafricaine. Les efforts de l'ONU et de la communauté internationale devront demeurer axés sur les questions politiques, sécuritaires et humanitaires, et l'assistance à fournir aux échelons régional et sous-régional pour résoudre les problèmes transfrontaliers.

47. Après les élections, la mise en œuvre d'un programme efficace de réforme du secteur de la sécurité devrait retenir de plus en plus l'attention. Le BINUCA continuera d'aider les autorités nationales à renforcer leurs capacités et leurs institutions aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et d'une mise en œuvre plus rigoureuse de la réforme du secteur de la sécurité. La mission continuera de s'efforcer de rétablir l'autorité de l'État dans les provinces en menant des activités axées sur l'administration locale et exécutera, de concert avec l'équipe de pays, des activités destinées à renforcer la bonne gouvernance, notamment grâce à la création de mécanismes de surveillance, ainsi que l'état de droit. Enfin, le BINUCA consolidera sa coopération avec la MINUS, la MINUAD et la MONUSCO concernant les questions de paix et de sécurité régionales, en particulier le problème de l'Armée de résistance du Seigneur.

48. En 2011, le BINUCA continuera de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre de l'intégration, ainsi qu'avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. En étroite coordination avec le Gouvernement et avec l'appui et les conseils du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Département des affaires politiques et du PNUD, le BINUCA facilitera la mise en œuvre d'un plan prioritaire national, financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix pour des projets s'inscrivant dans des domaines clefs du processus de consolidation de la paix en cours.

49. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont présentés ci-après :

Objectif : Promouvoir la réconciliation et la stabilité nationales en République centrafricaine

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Mise en œuvre des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive de 2008 en République centrafricaine, notamment des réformes touchant la gouvernance et les opérations électorales

a) i) Augmentation du nombre de hauts responsables gouvernementaux formés à la gestion des administrations publiques

Mesure des résultats

2009 : 15

2010 (estimation) : 25

2011 (objectif) : 50

ii) Augmentation du nombre de parlementaires de la Commission de la défense et de la sécurité formés à des fonctions de contrôle

Mesure des résultats

2009 : zéro

2010 (estimation) : zéro

2011 (objectif) : 13

iii) Augmentation du nombre d'initiatives en faveur de la paix et de la réconciliation prises par des organisations nationales de jeunes

Mesure des résultats

2009 : zéro

2010 (estimation) : 2

2011 (objectif) : 5

iv) Augmentation du nombre de femmes occupant des postes de très haute responsabilité formées à la participation des femmes à la prise de décisions

Mesure des résultats

2009 : 25

2010 (estimation) : 30

2011 (objectif) : 50

Produits

- 4 ateliers sur la gestion publique à l'intention de représentants des ministères chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la jeunesse et des sports, de la communication et de la réconciliation nationale
- 2 conférences régionales à l'intention de représentants de pays voisins touchés par l'insécurité transfrontières, sur le renforcement de la coopération et la lutte contre la menace que posent les groupes armés, notamment les bandits de grand chemin
- 3 réunions de coopération entre missions avec la MINUS, la MONUSCO et les autorités ougandaises sur la paix et la sécurité régionales ainsi que sur la question de l'Armée de résistance du Seigneur
- Réunions trimestrielles de représentants et d'envoyés spéciaux de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique/CEEAC, de l'Union africaine, de l'OIF et de l'ONU en République centrafricaine, visant à coordonner les efforts déployés pour appuyer le processus de consolidation de la paix

- Missions mensuelles sur le terrain destinées à évaluer l'exécution des projets de rétablissement et de la consolidation de l'autorité de l'État et de réconciliation nationale
- 2 séminaires visant à renforcer les capacités des femmes parlementaires et des femmes occupant des postes de décision, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité intitulée « Les femmes, la paix et la sécurité »
- 2 ateliers sur les mécanismes de contrôle à l'intention des parlementaires
- 4 réunions dans les provinces destinées à sensibiliser l'opinion aux questions concernant la participation des femmes à la prise des décisions et à la lutte contre la violence sexuelle ou sexiste dans le cadre de la diffusion des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité
- Création d'une base de données sur les femmes parlementaires et les femmes dirigeantes en République centrafricaine
- 2 ateliers à l'intention des responsables des principaux ministères et représentants des partis politiques et des groupes de la société civile sur la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes et l'accroissement de la participation politique des femmes au processus de consolidation de la paix
- Campagne d'information visant à assurer le suivi du dialogue politique sans exclusive, comprenant des points de presse mensuels à l'intention des médias locaux ainsi que 30 minutes d'antenne par semaine à la radio (en sango et en français) et 30 minutes d'antenne par mois à la télévision
- 3 ateliers destinés à offrir aux organisations nationales de jeunes des conseils sur la prévention des conflits dans les provinces
- 3 ateliers à l'intention des fonctionnaires (civils et militaires) sur la mise en œuvre des recommandations sur la sécurité régionale de la CEEAC, de la CEMAC et du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, réforme des institutions dans le secteur de la sécurité et renforcement de l'état de droit en République centrafricaine

b) i) Augmentation du nombre d'ex-combattants désarmés, démobilisés et réintégrés

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 2 000 combattants démobilisés et désarmés

2011 (objectif) : 5 000 combattants démobilisés et désarmés; 1 500 combattants réintégrés

ii) Augmentation du nombre d'institutions du secteur de la sécurité faisant l'objet d'une réforme

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 2

2011 (objectif) : 4

iii) Augmentation du nombre de membres des forces de défense centrafricaines formés aux questions techniques de défense et de sécurité dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats

2009 : 485
2010 (estimation) : 1 000
2011 (objectif) : 1 500

iv) Augmentation du nombre d'officiers et agents de police formés dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats

2009 : 322
2010 (estimation) : 600
2011 (objectif) : 900

v) Augmentation du nombre total de responsables d'établissements pénitentiaires nationaux formés et déployés

Mesure des résultats

2009 : sans objet
2010 (estimation) : 25
2011 (objectif) : 50

vi) Nouveaux codes pénal et de procédure pénale adoptés et publiés

Mesure des résultats

2009 : sans objet
2010 (estimation) : 2 (code pénal et code de procédure pénale)
2011 (objectif) : 2 (code de justice militaire et code des professions juridiques)

vii) Augmentation du nombre total d'enfants soldats et autres enfants associés à des groupes armés en République centrafricaine désarmés, démobilisés et réintégrés

Mesure des résultats

2009 : sans objet
2010 (estimation) : 700 enfants désarmés et démobilisés
2011 (objectif) : 1 000 enfants désarmés et démobilisés

Produits

- Présidence du Comité directeur centrafricain chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, notamment fourniture de conseils concernant la liste et les camps d'ex-combattants, les campagnes de sensibilisation et les activités de réintégration
- Étude et répertoire des possibilités de réintégration offertes aux ex-combattants participant au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration

- Présidence ou organisation des réunions hebdomadaires du groupe de travail technique pour les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et du Groupe de gestion du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Appui financier et logistique aux missions du Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
- Participation à des réunions sur la sécurité nationale et régionale organisées par le BINUCA, à une réunion tripartite avec les Gouvernements centrafricain, tchadien et camerounais, à une réunion sur la sécurité régionale avec les États membres de la CEEAC, et à une conférence entre missions des commandants des forces de la MINUS, de la MINUAD et de la MONUSCO
- Prestation de conseils au Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre des réunions mensuelles dudit comité
- Prestation de conseils et d'un soutien techniques aux autorités nationales pour l'élaboration d'une stratégie globale de réforme du secteur de la sécurité, à leur demande et en collaboration avec les partenaires, notamment le Comité directeur
- Appui aux autorités nationales pour leur permettre de coordonner les efforts des partenaires bilatéraux ou multilatéraux en matière de réforme du secteur de la sécurité, notamment sous la forme d'une matrice de coordination simplifiée
- Appui aux autorités et partenaires nationaux pour la mobilisation de ressources destinées à la réforme du secteur de la sécurité
- Prestation de conseils à la force de police centrafricaine pour lui permettre d'élaborer un cadre législatif destiné à la police municipale et aux services du renseignement, dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité
- Assistance technique à la police centrafricaine dans le cadre d'une campagne scolaire d'information sur la réforme du secteur de la sécurité
- Évaluation des besoins sur la réforme institutionnelle du secteur de la sécurité mettant l'accent sur la Police nationale
- Prestation de conseils au Ministère de la justice pour la coordination de l'aide internationale et de l'appui des bailleurs de fonds au secteur judiciaire lors de réunions trimestrielles
- Réunions hebdomadaires avec des responsables du Ministère de la justice, des magistrats, des chefs traditionnels, des associations d'avocats et des organisations de la société civile afin de leur donner des avis à propos du renforcement de l'administration de la justice
- Organisation d'une mise en commun, dans le cadre de réunions, de données d'expérience entre 10 juges, procureurs et avocats sur l'état de droit, l'égalité des sexes et la justice pour mineurs, l'éthique et la discipline
- Consultations et réunions destinées à donner des conseils au barreau et aux organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme sur la création d'un bureau d'aide juridique destiné à faciliter l'accès de la population à la justice
- Consultations et réunions destinées à donner des conseils aux autorités centrafricaines sur l'exécution du plan d'amélioration des conditions de détention dans le cadre de réunions mensuelles, notamment un programme de mentorat destiné au personnel carcéral portant sur les politiques et procédures élémentaires d'administration pénitentiaire, et un stage de formation de formateurs destiné aux responsables des établissements pénitentiaires
- Organisation d'un séminaire réunissant des bailleurs de fonds afin d'examiner les plans de modernisation des prisons et la mobilisation de ressources

- Consultations et réunions permettant de donner des conseils aux autorités pénitentiaires nationales sur les procédures financières et budgétaires et les procédures de gestion des fournitures, la santé et la nutrition, la sécurité alimentaire et la gestion des médicaments
- Visites d'inspection mensuelles, menées conjointement avec les autorités pénitentiaires nationales, permettant d'évaluer les conditions générales dans les 20 centres de détention régionaux de la République centrafricaine
- Campagne d'information destinée à promouvoir le respect des normes internationales applicables aux prisons et aux centres de détention, y compris 60 minutes hebdomadaires d'antenne à la radio à Bangui et dans les provinces (en sango et en français)
- 4 stages de formation professionnelle, dans les domaines de la menuiserie, de l'informatique, de la protection de l'environnement et de la mode, à l'intention des enfants soldats et des enfants appartenant à des organisations de jeunes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Rétablissement de l'autorité de l'État dans les provinces de la République centrafricaine

c) i) Augmentation du nombre total de préfectures remises en état

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 2

2011 (objectif) : 4

ii) Augmentation du nombre de représentants des autorités locales formés à la gestion des administrations publiques

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 16

2011 (objectif) : 32

iii) Augmentation du nombre d'initiatives de paix des collectivités locales

Mesure des résultats

2009 : 3

2010 (estimation) : 5

2011 (objectif) : 7

Produits

- Formation à la gestion publique de 32 représentants des administrations locales
- Détachement de consultants chargés de former les autorités locales à la gouvernance, aux fonctions de contrôle, à la gestion publique et à la coopération entre le pouvoir civil et l'armée
- Organisation de 4 ateliers réunissant les préfets et la population locale
- Remise en état par le BINUCA de 4 préfectures
- Appui concernant la mise en place d'initiatives de paix locales, à des groupes ou associations communautaires et à la société civile, dans le cadre de réunions, de visites sur le terrain, et d'un travail de conseil et de sensibilisation effectué aux échelons local et communautaire, le but étant de promouvoir et de créer une culture des droits de l'homme pour tous

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Renforcement des capacités nationales en matière de droits de l'homme en vue de protéger et promouvoir le respect desdits droits en République centrafricaine

d) i) Nombre accru de préfectures où des organisations locales ou nationales surveillent la situation en matière de droits de l'homme et en rendent compte

Mesure des résultats

2009 : 9

2010 (estimation) : 11

2011 (objectif) : 13

ii) Réduction du nombre de violations des droits de l'homme signalées

Mesure des résultats

2009 : 12 %

2010 (estimation) : 30 %

2011 (objectif) : 30 %

iii) Nombre accru de cas de violation des droits de l'homme faisant l'objet d'une enquête ou d'un examen de la part des autorités judiciaires

Mesure des résultats

2009 : 24

2010 (estimation) : 36

2011 (objectif) : 48

iv) Adoption d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 1

2011 (objectif) : 1

v) Constitution d'une commission nationale indépendante chargée des droits de l'homme

Mesure des résultats

2009 : zéro

2010 (estimation) : 1 (décision portant création de la commission)

2011 (objectif) : 1 (la commission devient opérationnelle)

Produits

- 5 ateliers sur le respect des droits de l'homme et l'état de droit à l'intention des organisations non gouvernementales locales, des membres de la société civile, des partis politiques, ainsi que des forces de défense et de sécurité à Bangui et dans quatre préfectures
- Apport d'une coopération technique au Gouvernement dans le cadre de consultations sur la création d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris, notamment en aidant à lancer le processus de consultation nationale, en donnant des conseils sur la tenue d'un atelier de validation, et en assurant dans les faits l'indépendance et la viabilité de ladite commission

- 2 ateliers destinés aux fonctionnaires travaillant dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit, sur la coopération avec des partenaires internationaux tels que les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales, ainsi que des partenaires nationaux tels que les entités gouvernementales et les organisations non gouvernementales nationales; et sur la conception et la mise en œuvre d'un plan d'action national pour les droits de l'homme devant être exécuté par le Gouvernement
 - Observation de procès et tenue de réunions mensuelles avec des représentants du système judiciaire et des forces de sécurité pour s'attaquer au problème de l'impunité et prendre, le cas échéant, des mesures de suivi auprès des autorités nationales
 - Activités de contrôle et d'enquête sur les violations des droits de l'homme, à la suite de visites effectuées régulièrement dans tout le pays
 - Rapports mensuels sur le système pénitentiaire à l'intention, selon le cas, des autorités nationales ou locales, assortis de recommandations et conseils concrets en vue d'une amélioration ou d'une réforme, et, au besoin, de mesures de suivi
 - 6 ateliers sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant la protection, le suivi et l'établissement de rapports à l'intention des membres des forces de maintien de l'ordre et de sécurité, des organismes nationaux de défense des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales locales
 - 4 réunions avec la MINUS, la MINUAD et la MONUSCO consacrées à des problèmes régionaux et transfrontaliers relatives aux droits de l'homme
 - 3 ateliers thématiques destinés aux autorités judiciaires nationales sur la promotion et la protection des droits de l'homme en collaboration avec l'UNICEF et le HCR
 - Suivi et communication aux autorités nationales et aux institutions œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance d'informations concernant les enfants touchés par des conflits armés, et en particulier les six violations graves visant des enfants, en application des résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité, en vue de rechercher des solutions qui puissent constituer une protection appropriée et efficace
 - Apport de compétences générales et spécialisées sur les droits de l'homme ainsi que d'un soutien financier, dans la mesure des disponibilités, pour l'organisation, conjointement avec les organismes des Nations Unies, de campagnes de promotion des droits de l'homme, telles que les journées des droits de l'homme, y compris la Journée internationale de la femme, les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ou la Journée des droits de l'homme, qui commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme
 - 2 ateliers de formation et visites sur le terrain destinés à aider la Police nationale être mieux à même de lutter contre le phénomène de la violence sexuelle ou sexiste
 - Campagne d'information sur la promotion et la protection des droits de l'homme et sur la culture de la paix, comprenant des points de presse mensuels, 30 minutes d'antenne par mois à la radio (en sango et en français), ainsi que la création, la reproduction et la distribution de 1 000 tracts et de 200 affiches (en sango et en français), et la formation de journalistes
 - 2 consultations sur la justice transitionnelle réunissant des dirigeants politiques nationaux et locaux, des représentants de la société civile, des membres de groupes communautaires et d'organisations de défense des droits de l'homme, en vue d'encourager la réconciliation, de remédier aux violations des droits de l'homme, de trouver des solutions en matière de protection et de chercher à mettre en commun les efforts déployés pour promouvoir l'état de droit, l'accès effectif à la justice et l'égalité des droits de l'homme
-

Facteurs externes

50. Le Bureau intégré devrait atteindre son objectif sous réserve que :

a) L'insécurité transfrontière et l'instabilité dans les pays voisins ne compromettent pas le processus de paix;

b) Les parties au processus de paix et de réconciliation nationale restent attachées au dialogue politique sans exclusive;

c) Le Gouvernement ait la volonté politique de donner la priorité au programme des droits de l'homme et de le mettre en œuvre;

d) Les bailleurs de fonds fournissent une assistance et financent les programmes requis de la réintégration, de réforme de la sécurité et de défense des droits de l'homme.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart, économie (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Montant net (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation (7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	218,8	177,4	41,4	224,4	183,0	-	5,6
Personnel civil	9 973,2	8 792,2	1 181,0	10 052,2	8 871,2	-	79,0
Dépenses opérationnelles	7 229,8	7 225,5	4,3	9 517,0	9 512,7	-	2 287,2
Total	17 421,8	16 195,1	1 226,7	19 793,6	18 566,9	-	2 371,8

51. Le montant net des ressources nécessaires, estimé à 19 793 600 dollars (montant brut : 21 346 200 dollars) permettra de couvrir l'indemnité de subsistance (missions), les frais de voyage, l'indemnité d'habillement et la provision pour demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (224 400 dollars) pour deux conseillers militaires et deux conseillers pour les questions de police, les traitements, les dépenses communes de personnel et la prime de risque (10 052 200 dollars) pour la création de 168 postes, l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage (99 700 dollars) afférents aux postes de deux agents fournis par le Gouvernement (conseillers pénitentiaires), les consultants en formation (73 900 dollars), les frais de voyage du personnel (598 400 dollars), les installations et les infrastructures (1 932 900 dollars), les transports (3 151 100 dollars), la mise en place et la maintenance d'un réseau de communications (2 743 700 dollars) et d'un réseau informatique (478 200 dollars), la contribution au dispensaire des Nations Unies et à l'évacuation médicale (71 200 dollars) ainsi que divers services, matériel et fournitures (367 900 dollars).

52. L'augmentation des ressources nécessaires en 2011 est essentiellement imputable aux frais de location et d'exploitation d'un avion LET 410 et à la création de 15 nouveaux postes (4 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 8 postes d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan local); en outre, quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste des affaires civiles)

ont été abolis. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse du coût des transports terrestres et par la dépréciation de la valeur en dollars des traitements du personnel recruté sur le plan national.

53. L'écart entre le montant du crédit ouvert pour 2010 et celui des dépenses engagées s'explique essentiellement par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international et par la dévaluation de la monnaie locale par rapport au dollar, laquelle a eu pour effet de réduire considérablement les dépenses en dollars au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectifs proposés pour 2010	-	1	1	1	5	10	7	1	26	37	-	63	12	77	5	157
Effectifs proposés pour 2011	-	1	1	1	5	14	8	2	32	45	-	77	8	78	5	168
Variation	-	-	-	-	-	4	1	1	6	8	-	14	(4)	1	-	11

54. Il est proposé de modifier les effectifs pour 2011 comme suit :

a) Création de 15 nouveaux postes en 2011. Il est proposé de créer les postes d'assistant pour les réclamations et la liquidation des biens (Service mobile), de caissier (Service mobile) et d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile) comme suite aux propositions formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans un rapport daté du 24 décembre 2009. La création de ces postes vise à répondre aux préoccupations exprimées dans ce rapport au sujet des capacités en matière de contrôle interne et de ressources humaines. Les postes de spécialiste des opérations aériennes (P-3), de spécialiste des opérations aériennes (P-2), d'assistant technique pour les opérations aériennes (Service mobile) et d'assistant pour les opérations aériennes/directeur des services de passerelle (agent recruté sur le plan national) doivent permettre d'exploiter l'avion qu'il est proposé d'acquérir. Deux assistants pour les services informatiques (Service mobile) et deux techniciens chargés de la gestion des installations (Service mobile) devraient assurer l'entretien des microstations terriennes, des systèmes de climatisation et de chauffage et des groupes électrogènes du siège et de quatre bureaux régionaux; en outre, quatre postes de spécialiste des affaires civiles (P-4), dans les quatre bureaux régionaux, devraient faciliter l'exécution de programmes de gouvernance, le rétablissement de l'autorité de l'État et les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité et à la gestion des conflits au niveau des districts;

b) Suppression de quatre postes de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national), qui seront remplacés par les quatre postes de spécialiste des affaires civiles (P-4) décrits plus haut à l'alinéa a);

c) Transferts : i) d'un spécialiste des ressources humaines (P-4) à la Section des institutions de sécurité en tant que spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4); ii) d'un agent de la sécurité et de la sûreté (Service mobile) à la Section de l'information en tant qu'administrateur de serveur (Service mobile); iii) d'un assistant administratif chargé des droits de l'homme (Service mobile) au Bureau du Chef de l'appui à la mission en tant qu'assistant administratif (Service mobile); iv) d'un assistant administratif du Bureau du Chef de l'appui à la mission (agent recruté sur le plan national) en tant qu'assistant administratif chargé des droits de l'homme (agent recruté sur le plan national); v) d'un assistant du Bureau du Chef de l'appui à la mission chargé de la réception et de l'inspection du matériel (agent recruté sur le plan national) au Groupe des services généraux nouvellement créé, en tant qu'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel (agent recruté sur le plan national); vi) d'un assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks (agent recruté sur le plan national) du Bureau du Chef de l'appui à la mission, au Groupe des services généraux en qualité d'assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks (agent recruté sur le plan national); vii) d'un fonctionnaire des services généraux (Service mobile) du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Groupe des services généraux en qualité de fonctionnaire des services généraux (Service mobile).

C. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(18 440 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

55. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a été créé par la résolution 1876 (2009) du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité y soulignait qu'il était indispensable d'assurer au Bureau les compétences voulues pour qu'il puisse véritablement s'acquitter de son mandat en toute efficacité, et combien il importait de créer un bureau pleinement intégré qui serait le lieu de coordination des stratégies et des programmes entre organismes, fonds et programmes des Nations Unies, entre l'ONU et les donateurs internationaux et entre le Bureau, la CEDEAO et les autres missions des Nations Unies dans la sous-région. Le Bureau a donc été créé le 1^{er} janvier 2010, pour une période initiale de 12 mois, avec pour tâches principales :

- a) Seconder la Commission de consolidation de la paix dans son action face aux besoins vitaux de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix;
- b) Renforcer les capacités des institutions nationales pour qu'elles puissent assurer le maintien de l'ordre constitutionnel et la sécurité publique et faire pleinement respecter la légalité;
- c) Aider les autorités nationales à mettre en place un appareil de police, d'application des lois et de justice pénale qui soit véritablement efficace;
- d) Favoriser un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation nationale;
- e) Fournir un soutien et une assistance stratégiques et techniques au Gouvernement en vue de la définition et de l'application coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité;

f) Aider les autorités nationales à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée ainsi que la traite d'êtres humains, en particulier celle d'enfants;

g) Soutenir ce que fait le Gouvernement pour enrayer la prolifération des armes légères et de petit calibre;

h) Promouvoir, défendre et contrôler les droits de l'homme et aider à institutionnaliser l'état de droit;

i) Intégrer systématiquement le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité;

j) Renforcer la coopération avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et les autres partenaires qui s'efforcent de contribuer à la stabilisation de la Guinée-Bissau; et

k) Concourir à la mobilisation de l'aide internationale.

56. L'objectif du Bureau est d'intégrer dans une perspective commune les volets politique, sécurité, développement et droits de l'homme, à l'aide de mécanismes conjoints de programmation et d'exécution, selon les principes fondamentaux des Nations Unies tels que le respect des droits de l'homme, la transversalisation de la problématique hommes-femmes et la promotion de l'état de droit. Pour assurer une transition sans heurts avec le nouveau Bureau intégré, une équipe technique, composée de représentants du BINUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies, a été constituée avec l'aide du Siège et des partenaires concernés, pour résoudre les aspects techniques et opérationnels de l'intégration, y compris en matière de ressources, et les questions liées aux services communs, aux bureaux et aux locaux. L'équipe technique a apporté son concours à l'organisation d'une réunion de réflexion sur l'élaboration de plans stratégiques au début de février 2010, à l'issue de laquelle ont été dégagées les priorités clefs sous-tendant l'action conjointe des Nations Unies en faveur de la consolidation de la paix et de l'élaboration du cadre des Nations Unies pour la paix et le développement en Guinée-Bissau.

Coopération avec d'autres organismes

57. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec les partenaires régionaux clefs de la Guinée-Bissau, notamment l'Union africaine, dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, pour renforcer la coopération entre les partenaires internationaux et coordonner l'appui international visant à faciliter la réforme et à renforcer l'application du programme de réforme, conformément à la résolution 1876 (2009) du Conseil. En outre, au lendemain des incidents militaires du 1^{er} avril 2010, le Bureau a collaboré avec l'Union africaine et les autres partenaires pour éviter que la situation ne se dégrade davantage et maintenir l'ordre constitutionnel. Le Département des affaires politiques, qui souhaite que l'Union africaine renforce son engagement dans le pays, s'appuie sur les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et ses activités de sensibilisation auprès de l'organisation régionale. Le 19 août 2010, grâce à ces efforts, M. Sebastião da Silva Isata a désigné M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, comme son Représentant spécial pour la Guinée-Bissau. De plus, l'Union africaine s'emploie actuellement à ouvrir un bureau à Bissau pour faciliter son engagement dans le pays.

Enfin, la coopération entre le Bureau et l'Union africaine vise également à fournir une aide suffisante au pays dans sa lutte contre l'impunité, notamment par l'achèvement des enquêtes nationales menées sur les assassinats politiques de 2009.

58. En 2011, le Bureau continuera de travailler en étroite coopération avec la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union africaine et d'autres partenaires, tout en renforçant sa collaboration avec eux, pour soutenir la réforme du secteur de la sécurité, le dialogue national, la consolidation des institutions publiques, les principales réformes menées par le Gouvernement dans le domaine de l'administration publique et financière, le plan d'opérations pour la lutte contre les stupéfiants et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Entre autres choses, le Bureau continuera de participer aux activités régionales de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, en particulier en renforçant sa coopération avec toutes les missions régionales et l'équipe pays des Nations Unies. En 2011, la collaboration prendra notamment les formes suivantes :

a) Collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) dans les domaines politique et administratif, sous forme de réunions communes sur des problèmes multisectoriels tels que la réforme du secteur de la sécurité, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée;

b) Collaboration continue avec le Département des opérations de maintien de la paix dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense, de la police, de l'ordre public et de la justice ainsi que de la coordination de la réforme du secteur de la sécurité;

c) Collaboration continue dans les domaines de la formation, de la logistique et de l'appui aux opérations aériennes, sur la base d'un partage des coûts avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et d'autres missions des Nations Unies dans la sous-région;

d) Coopération soutenue avec l'équipe de pays des Nations Unies en matière de services communs (installations médicales, sécurité, etc.) et de réforme de la justice et du secteur de la sécurité;

e) Collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), l'UNOWA, le Département des opérations de maintien de la paix, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la CEDEAO et d'autres missions des Nations Unies de la sous-région afin de faciliter la lutte contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la traite des êtres humains;

f) Coopération avec la CEDEAO et le PNUD en vue de faciliter la réalisation des programmes de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre;

g) Intégration d'une démarche antisexiste en coopération avec l'UNOWA, la CEDEAO et l'équipe de pays des Nations Unies;

h) Coopération avec l'Union africaine et l'Union européenne.

Résultats obtenus en 2010

59. En 2010, le Bureau a fait des progrès considérables dans l'exécution de son mandat. Il a, en particulier, en collaboration avec toutes les parties nationales et internationales concernées, apporté son concours à l'organisation d'une conférence nationale pour le dialogue et la réconciliation. Il a également aidé les partenaires nationaux et internationaux à réagir aux actes illicites commis le 1^{er} avril 2010 et facilité une intervention internationale coordonnée. En outre, il a renforcé ses partenariats avec la CEDEAO, l'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté des pays de langue portugaise ainsi que son engagement auprès de la Commission de consolidation de la paix. Il a aidé les partenaires nationaux à achever la préparation et adopter l'encadrement juridique de la réforme de la sécurité, et à élaborer le cadre des institutions chargées de la sécurité intérieure. En étroite collaboration avec le Ministère de l'intérieur, il a mis en place le premier centre de police modèle dans le quartier de Bairro Militar, à Bissau.

60. Afin de garantir la participation active et effective des femmes à la consolidation de la paix, le Bureau a renforcé son appui au Gouvernement pour la pleine application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), en l'aidant à élaborer un plan d'action national. Afin d'améliorer la capacité du pays d'encourager et de favoriser efficacement la participation des femmes à la consolidation de la paix, un stage de formation de 45 heures a été organisé à l'intention des organisations non gouvernementales et des cadres des administrations publiques. Le Bureau a également mis en place des activités de formation destinées à une centaine de journalistes nationaux dans les domaines du dialogue national et de la réforme du secteur de la sécurité, et compte publier à leur intention, d'ici à la fin de 2010, un guide de la couverture médiatique des droits de l'homme et des questions d'égalité des sexes. En outre, le Bureau a organisé plusieurs stages à l'intention de la Commission nationale des droits de l'homme et des associations de défense des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

Hypothèses de planification pour 2011

61. Malgré les efforts soutenus du Bureau et d'autres partenaires internationaux pour faire avancer le programme des réformes et renforcer les perspectives de stabilité à long terme de la Guinée-Bissau, les événements du 1^{er} avril 2010 ont, une fois de plus, révélé l'instabilité du climat politique et des conditions de sécurité. En conséquence, on retient pour hypothèse que le mandat du Bureau sera prorogé à la fin de 2011 sans réduction d'effectif ni grandes modifications. Selon ce mandat, le Bureau continuera d'appuyer la réforme multidimensionnelle des secteurs de la sécurité et de la justice, qui prendra également en compte les besoins immédiats des grandes institutions publiques en matière de sécurité; de favoriser sans exclusive le dialogue politique et la réconciliation nationale pour renforcer la démocratie et de responsabiliser davantage les responsables nationaux et politiques à l'égard des populations; de contribuer au renforcement des institutions publiques, notamment pour ce qui est de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée; d'appuyer les services sociaux de base, notamment en faveur des groupes vulnérables.

62. Le Bureau poursuivra d'une manière intégrée ses activités avec l'équipe de pays des Nations Unies, selon le cadre des Nations Unies 2008-2012 pour la paix et le développement en Guinée-Bissau.

63. En ce qui concerne la stratégie de départ, le calendrier et les modalités seront fonction, entre autres variables, des bonnes conditions de réconciliation et de la conférence nationale de dialogue ainsi que de la mise en place d'un mécanisme de suivi; de la révision de la Constitution; de l'application de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, notamment la vérification des antécédents des agents de police et leur certification ainsi que la réintégration des militaires démobilisés ou partis à la retraite, accompagnés de la réalisation du projet de caisse de retraite; du fait que ce seront les autorités civiles qui dirigeront la police et la sécurité intérieure ainsi que les institutions militaires; de l'adoption d'une stratégie de réforme générale du droit et de la justice visant à assurer l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire. À cet égard, le Bureau et l'équipe de pays ont mis au point une matrice détaillée d'activités assorties d'indicateurs permettant de mesurer la concrétisation du cadre des Nations Unies 2008-2012 pour la paix et le développement en Guinée-Bissau.

64. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Un environnement politique, sécuritaire, social et économique et des conditions de sécurité stables en Guinée-Bissau

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès de la réforme de la défense, de la police et du maintien de la légalité publique en Guinée-Bissau

a) i) Restructuration des services de police et de sécurité intérieure existants afin de renforcer leur efficacité dans le cadre d'un nombre réduit d'institutions (4 au maximum, selon les cadres juridiques approuvés)

Mesure des résultats

2009 : 9 services de police et de sécurité intérieure

2010 (estimation) : 9 services de police et de sécurité intérieure

2011 (objectif) : 4 services de police et de sécurité intérieure

ii) Augmentation du nombre de centres de police modèles à Bissau

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 1

2011 (objectif) : 7

iii) Augmentation du nombre d'armes légères et de petit calibre détruites

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 500

2011 (objectif) : 2 500

iv) Augmentation du nombre total de soldats démobilisés

Mesure des résultats

2009 : sans objet
2010 (estimation) : 500
2011 (objectif) : 1 500

v) Augmentation du nombre total de vérification des antécédents des policiers

Mesure des résultats

2009 : sans objet
2010 (estimation) : sans objet
2011 (objectif) : 100

vi) Augmentation du nombre de camps de forces armées démantelés

Mesure des résultats

2009 : sans objet
2010 (estimation) : 2
2011 (objectif) : 6

Produits

- Conseils aux autorités nationales sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité
- Séminaires et ateliers avec la société civile, le Comité directeur national pour la réforme du secteur de la sécurité, les parlementaires et d'autres acteurs afin de promouvoir une perception commune du cadre et des mécanismes de la réforme du secteur
- Appui à la mise en place des capacités stratégiques et opérationnelles du Bureau du Procureur général, des institutions de police, des tribunaux et du groupe de la protection et de la prise en charge des témoins et des personnes à protéger spécialement
- Assistance technique à la création de caisses de retraite et de réintégration et à leur mise en fonctionnement
- Appui aux autorités civiles pour qu'elles supervisent et contrôlent les institutions de défense et de sécurité
- Détachements de spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité auprès des Ministères de l'intérieur, de la justice et de la défense, des bureaux des chefs des administrations de police, du groupe de la criminalité transnationale, des six centres régionaux de police et de l'Académie nationale de police, où ils auront des fonctions pratiques de formation, de parrainage, de mentorat et d'appui logistique et administratif
- Conseils aux autorités nationales pour la conception et l'application de l'encadrement d'une police de proximité viable, notamment création de six centres de police modèles
- Remise en état d'un camp militaire qui servira d'académie militaire
- Remise en état de trois navires de la marine nationale chargés de missions de contrôle, de surveillance et de sauvetage
- Vérification des antécédents et certification de 600 cadres de la police, selon l'accord national et les pratiques recommandées sur le plan international
- Vérification des antécédents-réintégration-réinsertion de 100 militaires
- Lancement d'un programme complet de formation à l'intention des membres des forces armées

- Conseils aux autorités nationales sur les modalités à établir pour améliorer la capacité des administrations de police et autres services garants de la légalité de lutter contre les crimes graves et le trafic de stupéfiants, et sur l'élaboration, à cet effet, d'un plan d'opérations révisé
- Appui à la création d'un groupe de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée
- Appui aux activités de formation et aux stages afin d'améliorer les connaissances des agents de la défense, de la sécurité et des autres secteurs représentatifs de la société en matière de répression internationale et nationale du trafic de stupéfiants et de la criminalité organisée
- Conseils techniques à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, lancement d'un programme de contrôle des armes et assistance à l'élaboration de lois visant les armes en circulation dans les institutions de défense et de sécurité intérieure ainsi que parmi la population
- Conseils techniques sur la sensibilisation au danger des mines et le déminage, et assistance technique au renforcement de la Commission nationale de déminage
- Assistance technique et conseils visant à renforcer les contrôles aux frontières maritimes et terrestres ainsi que la sécurité des aéroports et des ports maritimes
- Concours à la campagne publique d'information sur la réforme du secteur de la sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcer l'état de droit et les capacités nationales pour prodiguer les droits de l'homme en Guinée-Bissau et les y faire respecter

b) i) Augmentation du nombre de cas de violations des droits de l'homme, notamment de cas de violence sexuelle et sexiste faisant l'objet d'enquêtes ou d'examen de la part des autorités judiciaires

Mesure des résultats

2009 : 24
2010 (estimation) : 36
2011 (objectif) : 40

ii) Nombre de textes législatifs nouveaux et d'amendements adoptés pour améliorer l'efficacité et l'utilité du système de justice pénale, promouvoir le respect de l'état de droit et abolir les différences entre les réglementations internationales et le droit interne

Mesure des résultats

2009 : zéro
2010 (estimation) : 1
2011 (objectif) : 2

iii) Augmentation de la proportion d'infractions, notamment de crimes sexuels et sexistes, signalées aux services de police et de contrôle de l'ordre public faisant l'objet d'une enquête ou d'une procédure

Mesure des résultats

2009 : 15 %
2010 (estimation) : 20 %
2011 (objectif) : 35 %

iv) Nombre de traités relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Parlement bissau-guinéen

Mesure des résultats

2009 : 3

2010 (estimation) : 4

2011 (objectif) : 4

v) Augmentation du nombre de membres de la Commission des droits de l'homme ayant suivi une formation aux normes internationales relatives aux droits de l'homme

Mesure des résultats

2009 : 4

2010 (estimation) : 20

2011 (objectif) : 30

Produits

- 7 ateliers et activités de sensibilisation consacrés aux droits de l'homme
- 2 campagnes de sensibilisation à l'intention des parlementaires afin de faciliter l'adoption du projet de loi contre la traite des enfants
- 2 stages sur les organes conventionnels, les procédures spéciales et l'établissement de rapports au titre de l'examen périodique universel, et sur la suite à donner aux recommandations
- 4 stages sur les droits de l'homme à l'intention des responsables de l'application des lois
- 2 stages sur les droits de l'homme et les questions d'égalité des sexes à l'intention des militants des droits de l'homme et des journalistes
- Campagne d'information sur les droits de l'homme, notamment distribution de 4 000 brochures
- 48 émissions radiophoniques sur les droits de l'homme produites et diffusées en créole et en portugais, dont les émissions spéciales en langues vernaculaires sur la violence sexiste, à l'intention des populations
- Célébration du soixante-deuxième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment organisation d'activités régionales décentralisées
- 2 stages sur la protection et le contrôle du respect des droits de l'homme, à l'intention des parlementaires et de la société civile
- 2 manifestations célébrant les Journées internationale et nationale de la femme
- 3 stages de formation des formateurs, à l'intention des membres de la société civile qui militent pour les droits de la femme
- Conseils à la Commission nationale et renforcement de ses capacités d'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
- Publication d'un ouvrage sur les questions d'égalité des sexes et la réforme du secteur de la sécurité
- Séminaire conduit par un consultant international sur la collecte de données relatives à la violence sexuelle et sexiste
- Séminaire sur les droits des femmes et l'égalité des sexes, à l'intention des responsables communautaires et des journalistes

- Séminaires sur la promotion des droits de la femme, y compris la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à l'intention des femmes parlementaires et journalistes
- 2 séminaires sur l'intégration du souci d'égalité des sexes dans leurs programmes locaux et nationaux, à l'intention des représentants de ministères clefs
- Conseils aux autorités nationales pour la création d'un programme de protection des témoins

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Progrès du dialogue national sans exclusive et de la réconciliation nationale en Guinée-Bissau

c) i) Augmentation du nombre de réunions préparatoires, notamment des conférences régionales, pour renforcer le principe d'inclusion du processus menant à la tenue de la conférence nationale

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 5

2011 (objectif) : 10

ii) Création d'un mécanisme de suivi permanent de la conférence nationale assurant la continuité de la concertation et de la réconciliation

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 1

iii) Augmentation du nombre de parlementaires, de chefs de parti et de fonctionnaires de la défense et de la sécurité ayant suivi une formation à la négociation et au règlement des conflits

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 90 représentants

iv) Nombre de projets exécutés conformément au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 2

2011 (objectif) : 5

Produits

- Organisation de conférences régionales et de consultations civiles ou militaires en préparation de la conférence nationale
- Formation de 60 membres du Parlement à la négociation et au règlement des conflits
- Formation de 25 chefs de parti ne siégeant pas au Parlement à la négociation et au règlement des conflits

- Formation de 15 hauts fonctionnaires de la défense et de la sécurité à la négociation et au règlement des conflits
- Conseils à l'Assemblée nationale sur le suivi de la conférence nationale et la création d'un mécanisme de dialogue permanent
- Aide à la constitution d'un groupe national d'action féministe, présidé par des femmes parlementaires de différents partis, en vue du dialogue national
- 2 forums sur les leçons à tirer en matière de paix et de règlement des conflits, à l'intention des associations de la société civile
- Appui à la relance de la plate-forme nationale de la société civile pour la consolidation de la paix et la prévention des conflits
- Campagne d'information sur le dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale, y compris émissions radiophoniques sur les femmes, le dialogue et la consolidation de la paix, des débats et des activités de formation de la société civile aux stratégies de communication
- Appui technique et matériel aux travaux de la Commission nationale d'enquête

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Renforcement des institutions nationales du maintien de l'ordre constitutionnel et de la gouvernance, et mobilisation et coordination effectives de l'appui international fourni au Gouvernement bissau-guinéen dans ces domaines

d) i) Participation accrue des parlementaires, des militaires, de la société civile, des médias, du secteur privé, des femmes et des jeunes à la gouvernance locale et aux mécanismes renforçant les institutions démocratiques

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 3 représentants

2011 (objectif) : 8 représentants

ii) Augmentation du nombre de réunions préparatoires, avec la participation de toutes les composantes de la société, en vue de faciliter la révision de la Constitution

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 1 procédure d'examen lancée

iii) Augmentation du nombre de réunions du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau et de réunions de coordination avec les partenaires internationaux

Mesure des résultats

2009 : 2 réunions du Groupe de contact et 2 réunions de coordination des donateurs

2010 (estimation) : 2 réunions du Groupe de contact et 1 réunion de coordination des donateurs

2011 (objectif) : 2 réunions du Groupe de contact et 2 réunions de coordination des donateurs

iv) Augmentation du nombre de réunions ordinaires des membres du Conseil d'État

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 55

2011 (objectif) : 10

Produits

- 1 forum national de 5 jours à l'intention du Parlement, des militaires, de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes sur les aspects juridiques et politiques de la Constitution
- 10 ateliers sur la Constitution à l'intention du Parlement, des militaires, de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes sur les questions constitutionnelles
- 10 réunions distinctes avec les membres du Conseil d'État (dont le Président de la Cour suprême, le Président de la Chambre, les représentants des partis politiques et les parlementaires)
- Appui aux campagnes d'information et aux mécanismes de règlement des différends dans le cadre de la réforme de l'administration publique
- Appui technique et conseils aux institutions nationales clefs
- Appui technique et formation des parlementaires aux exigences du contrôle et de la supervision des grandes réformes
- Facilitation de la coopération et des échanges Sud-Sud dans le cadre de l'appui au renforcement des capacités des institutions publiques avec déploiement éventuel des unités de protection de la CEDEAO et de l'Union africaine au titre de la réforme du secteur de la sécurité
- Aide à la Commission de consolidation de la paix en vue de faciliter l'application et l'examen du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
- Appui à l'identification et au traitement des priorités de la consolidation de la paix à faire soutenir par le Fonds pour la consolidation de la paix, en concertation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix
- Conseils au Comité directeur national concernant ses relations avec la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, sous forme de réunions à présidence partagée
- Participation à la préparation de la conférence internationale des donateurs prévue pour le début de 2011
- Rédaction par le Secrétaire général de 2 rapports destinés au Conseil de sécurité et visant à informer les partenaires internationaux
- Conseils sur la consolidation de la paix aux donateurs et au Groupe de contact international sur la Guinée-Bissau, dans le cadre des réunions de coordination et de mobilisation des donateurs
- Fourniture de conseils techniques aux cabinets du Président, du Premier Ministre et de Président de l'Assemblée nationale, et renforcement de leurs capacités
- Réunions régulières (une fois par mois) avec les partenaires internationaux à Bissau et à Dakar, afin de suivre la réalisation des principales réformes et l'appui fourni par les donateurs
- Assistance au Représentant spécial du Secrétaire général et aux autres responsables pour mener des consultations avec divers partenaires (Conseil de sécurité à New York, Union européenne à Bruxelles, CEDEAO, Union africaine, Communauté des pays de langue portugaise)

- Suivi de l'assistance technique fournie par les partenaires internationaux pour la réforme de l'administration publique
- 8 réunions-débats régionales avec diverses parties intéressées, notamment des parlementaires, pour examiner les questions de gouvernance locales

Facteurs externes

65. Le Bureau devrait atteindre ses objectifs si les conditions ci-après sont réunies : a) les parties nationales et locales concernées restent attachées à la consolidation de la paix; b) les partenaires et donateurs internationaux appuient et financent les activités de consolidation de la paix nécessaires; c) les forces armées rendent compte aux autorités civiles et toutes les parties sont résolues à respecter l'état de droit.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économie (dépassement)	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variations
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5) = (4) – (3)	(6)	(7) = (4) – (1)
Personnel militaire et membres de la police	595,9	482,3	113,6	623,3	509,7	–	27,4
Personnel civil	11 530,1	6 452,1	5 078,0	10 717,8	5 639,8	–	(812,3)
Dépenses opérationnelles	6 522,8	7 702,4	(1 179,6)	7 099,0	8 278,6	–	576,2
Total	18 648,8	14 636,8	4 012,0	18 440,1	14 428,1	–	(208,7)

66. Le montant net des prévisions de dépenses relatives au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 s'établit à 18 440 100 dollars (montant brut : 18 737 200 dollars). Ce budget couvre les dépenses afférentes à 2 conseillers militaires (118 800 dollars) et 16 fonctionnaires de police (504 500 dollars), les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national (10 717 800 dollars), les services de consultants (140 100 dollars), les voyages (554 300 dollars) et d'autres dépenses opérationnelles liées notamment aux installations et ouvrages (2 839 900 dollars), aux transports terrestres (878 400 dollars), aux communications (1 064 600 dollars), à l'informatique (561 600 dollars), à la santé (512 800 dollars) et à des fournitures, services et matériels divers (547 300 dollars).

67. La baisse des prévisions de 2011 est essentiellement imputable à la réduction de la masse salariale et des dépenses communes de personnel qu'explique un taux de vacance de postes plus élevé : 25 % pour le personnel recruté sur le plan national et 15 % pour les Volontaires des Nations Unies, contre 20 % et 5 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et le personnel des services généraux, respectivement, et 10 % pour les Volontaires des Nations Unies, en 2010; des

dépenses de transport terrestre; transports aériens; communications; et informatique. Cette baisse est en partie compensée par la hausse des crédits demandés pour les installations et les ouvrages d'infrastructure, la santé et les fournitures, services et matériels divers.

68. Le montant net des économies prévues (4 012 000 dollars) s'explique essentiellement par des taux de vacance moyens supérieurs aux taux prévus en 2010 pour les différentes catégories de personnel et de conseillers militaires, et par la baisse des dépenses d'informatiques, par rapport aux dépenses effectives de 2010.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							Total partiel	<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>		Total (personnel international)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>		<i>P-2</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		<i>Services généraux</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2010	-	1	1	2	6	14	10	-	34	30	-	64	14	40	1	119
Effectifs proposés pour 2011	-	1	1	2	6	14	10	-	34	30	-	64	14	40	7	125
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6

69. Il est proposé de créer six postes de Volontaires des Nations Unies, dont un de chirurgien et un de dentiste pour le nouveau dispensaire de niveau 1 du Bureau. Il ressort de l'étude faite par celui-ci en 2008 et 2010 des installations médicales du pays que celles-ci ne sont pas suffisantes et ne répondent pas aux normes des Nations Unies en matière de soins de santé. Aucune amélioration n'a été constatée entre 2008 et 2010. Faute d'installations médicales satisfaisantes, le dispensaire assurera les soins de santé primaire du personnel des Nations Unies – contre remboursement des dépenses – et interviendra dans toute situation d'urgence. Les quatre autres postes de Volontaires des Nations Unies (1 assistant pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, 1 assistant pour l'état de droit, 1 assistant pour la réforme du secteur de la défense et 1 assistant pour la réforme de la police) sont demandés pour soutenir la réforme du secteur de la sécurité.

D. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

(16 345 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

70. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a été créé le 15 avril 1995 afin d'encourager les efforts visant à faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie. Dans ses résolutions 1744 (2007) et 1772 (2007), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à promouvoir un processus politique sans exclusive afin d'assurer une paix et une sécurité durables en Somalie. Dans la lettre datée du 24 décembre 2007 (S/2007/762), qu'il a adressée au

Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a défini les objectifs pour l'UNPOS en 2008; ils consisteraient notamment à aider à renforcer les Institutions fédérales de transition et à encourager la concertation entre toutes les parties somaliennes et à coordonner l'appui fourni par l'ONU aux institutions fédérales, de concert avec les institutions et l'équipe de pays des Nations Unies. Le Bureau politique travaillerait également en étroite coopération avec le Siège de l'Organisation sur la planification des interventions d'urgence en vue d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies.

71. Dans sa résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a adopté les recommandations figurant dans l'évaluation stratégique qui avait été effectuée en janvier 2008 tendant notamment à adopter une approche à trois volets, liant étroitement les dimensions politique, sécuritaire et programmatique. À cette fin, l'UNPOS a créé un groupe de planification commune afin de renforcer la coordination de ses activités avec l'équipe de pays des Nations Unies.

72. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a décidé que, dans le cadre de la promotion d'un règlement global et durable en Somalie, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie intensifierait son appui aux Institutions fédérales de transition afin de les aider à mettre en œuvre les principales dispositions de la Charte fédérale de transition de la République somalienne et notamment à élaborer une constitution et à organiser un référendum constitutionnel et des élections libres et démocratiques en 2009. Ces dernières auront maintenant lieu en 2011, en raison d'une modification de la Charte apportée par le Parlement fédéral de transition le 31 janvier 2009. Le Conseil a également demandé de créer une capacité efficace en vue de contrôler et de renforcer la protection des droits de l'homme en Somalie, ainsi qu'un mécanisme permettant de faciliter les consultations entre les organisations humanitaires actives en Somalie.

73. Conformément à l'approche recommandée par le Secrétaire général dans la lettre du 19 décembre 2008 qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/804), et dans les rapports ultérieurs, le Conseil a attribué des responsabilités supplémentaires à l'UNPOS concernant le renforcement de la capacité des institutions somaliennes chargées de la sécurité. Dans sa résolution 1863 (2009), il a autorisé la création, au sein de l'UNPOS, d'une capacité spécifique axée sur le secteur de la sécurité, comprenant un nouveau groupe consultatif qui apporterait des connaissances d'expert dans les domaines de la formation des forces de police et des militaires, et de la planification d'activités futures de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des composantes état de droit et secteur pénitentiaire. Dans sa résolution 1872 (2009), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer d'aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre sur pied les institutions de sécurité transitoires, y compris la Force de police somalienne et la Force de sécurité nationale, et d'aider le Gouvernement fédéral de transition à élaborer une stratégie de sécurité nationale.

74. Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 16 mars 2009 (S/2009/146), le Secrétaire général a chargé le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, conformément aux résolutions 1816 (2008), 1838 (2008) et 1846 (2008) du Conseil de sécurité et à la résolution 62/215 de l'Assemblée générale, de coordonner l'établissement de rapports au Conseil et à l'Assemblée afin de s'acquitter des obligations y relatives et de le représenter aux réunions sur les

questions concernant la piraterie et les vols à main armée commis au large des côtes somaliennes.

Évolution de la situation sur le plan politique et de la sécurité en Somalie

75. Tout au long de 2009 et dans la première moitié de 2010, le Gouvernement fédéral de transition a réussi à repousser à plusieurs reprises des éléments hostiles et leurs alliés étrangers alors qu'ils tentaient de déloger le Gouvernement de Mogadiscio et de saisir le pouvoir par la force. Ce succès était dû en grande partie à l'aide apportée par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et à un certain appui de la part de la communauté internationale. En outre, les forces du Gouvernement fédéral de transition, y compris le personnel militaire et policier, avec le soutien de la communauté internationale, reçoivent de plus en plus de formation et de matériel par l'intermédiaire du Comité mixte de sécurité, de manière mieux coordonnée et plus cohérente. Comme ils ont davantage de moyens et qu'ils opèrent actuellement dans le cadre de chaînes de commandement distinctes, bien définies et plus compétentes, ils sont en mesure d'affronter les éléments hostiles au Gouvernement, non seulement avec plus d'efficacité, mais aussi de façon plus coordonnée, en collaboration avec l'AMISOM.

76. Si tous ces efforts collectifs déployés par l'AMISOM et les forces gouvernementales ont abouti à quelques bons résultats sur le terrain à Mogadiscio, la situation militaire et sécuritaire en général demeure dans l'impasse. On espère que l'AMISOM, qui compte actuellement un effectif d'environ 6 100 militaires, sera renforcée pour atteindre l'objectif initial de 8 000 hommes prévu par son mandat et que la Force de sécurité nationale et la Force de police somalienne recevront une formation accrue et augmenteront leurs effectifs en 2010 et 2011, essentiellement grâce à la mission de formation de l'Union européenne (pour les militaires) et à une aide à la formation fournie par Djibouti et le « Puntland » (pour la police).

77. Le déménagement de l'UNPOS et de l'équipe de pays des Nations Unies dans de nouveaux locaux en Somalie, initialement prévu pour juillet 2009, n'a pas eu lieu pendant le premier semestre de 2010 à cause de menaces constantes contre la sécurité. L'UNPOS compte toujours transférer un nombre important de son personnel des services organiques recruté sur le plan international du bureau de liaison avancé à Mogadiscio, aux bureaux régionaux du « Somaliland » et du « Puntland » et dans les bureaux locaux à Bossaso et à Gaalkacyo.

78. Le Gouvernement fédéral de transition et le groupe d'opposition modéré, Ahlu Sunnah Wal Jama'a, ont signé un accord le 15 mars 2010 à Addis-Abeba afin de renforcer un précédent accord de coopération qu'ils avaient conclu le 21 juin 2009. Les consultations qui ont été ensuite menées entre les deux parties ont abouti à la consolidation de cet accord qui constitue un progrès important dans les efforts déployés par le Gouvernement pour former une administration sans exclusive et qui sert de cadre pour l'intégration des autres groupes d'opposition restés en dehors du processus de réconciliation.

79. La région du « Puntland » est demeurée généralement stable, malgré l'augmentation du nombre d'assassinats et d'enlèvements ciblés à la fin de 2009 et au début de 2010. L'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies ont maintenu une coopération étroite avec les autorités du « Puntland ». Pendant la période considérée, l'UNPOS a transféré un spécialiste des affaires politiques recruté sur le plan national à Garowe.

80. La région du « Somaliland » est restée relativement stable, contrairement au reste du pays. L'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi leur collaboration étroite avec les autorités dans le « Somaliland ». Grâce à cette collaboration accrue entre l'UNPOS et l'équipe de pays, les autorités de la région ont créé un groupe ministériel spécial pour coopérer avec le Bureau politique dans des domaines liés à la sécurité, aux droits de l'homme, à la piraterie et aux affaires civiles.

Coopération avec d'autres entités

81. En 2011, l'UNPOS renforcera sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'AMISOM et le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les principaux donateurs internationaux afin de fournir une assistance aux Institutions fédérales de transition, y compris le Gouvernement. Les activités de formation et de déploiement des forces de sécurité somaliennes devraient s'accélérer, surtout à Mogadiscio, avec l'approche de la fin de la période de transition, en août 2011. La coopération devra donc être encore plus intense entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux.

82. L'UNPOS collaborera étroitement avec le groupe de partenaires au processus d'élaboration de la constitution afin de s'assurer que le calendrier des travaux est respecté. Il travaillera activement avec les partenaires participant au renforcement de la capacité des commissions créées dans le cadre de la Charte fédérale de transition et de l'Accord de Djibouti, notamment sur les questions relatives aux élections, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, aux droits de l'homme, à la réconciliation, à la réforme du secteur de la sécurité et à la situation humanitaire. L'UNPOS, l'équipe de pays des Nations Unies et le personnel du Siège de l'ONU, ainsi que des experts venant de l'extérieur, prendront part aux programmes de formation. L'UNPOS coordonnera étroitement son action avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, de même qu'avec le PNUD et l'Union européenne concernant la rédaction du code électoral et la formation de formateurs pour les membres de la commission électorale. Une formation sera également octroyée aux organisations de la société civile.

83. Le déménagement de l'UNPOS dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi (UNON) s'est achevé en février 2010. Le Bureau est à présent installé avec l'UNSOA sur le site de l'Office. Les éléments d'appui administratif et autre, qui relevaient précédemment de l'UNPOS, ont été intégrés avec succès à l'UNSOA qui a entrepris de fusionner pleinement ses propres principales fonctions administratives avec celles du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) à compter du 1^{er} janvier 2010. Les services communs englobent l'administration des ressources humaines, les finances, les achats, les services des technologies de l'information et de la communication et les opérations budgétaires et de fonds d'affectation spéciale. L'UNPOS conserve ses composantes techniques. L'UNPOS et l'UNSOA sont en train de parachever un mémorandum d'accord afin de formaliser les modalités de coopération.

Résultats obtenus en 2010

84. Le Gouvernement fédéral de transition qui, avec l'aide de l'AMISOM, a pu repousser les attaques répétées des éléments qui lui étaient hostiles, s'est renforcé,

passant ainsi du statut d'État défaillant à celui d'État fragile. Soutenu par la communauté internationale, le Gouvernement assure les fonctions élémentaires qui relèvent d'un État. Celles-ci consistent notamment, pour la première fois depuis presque deux décennies, à percevoir les recettes générées par le port de Mogadiscio et l'aéroport international, à établir et adopter un budget et à exploiter un service de diffusion radiophonique. Le Gouvernement a engagé PricewaterhouseCoopers en tant qu'agent fiduciaire pour aider à la responsabilisation et à l'établissement de rapports s'agissant des financements reçus de la part de la communauté internationale.

85. Entre-temps, le Gouvernement fédéral de transition a continué de tendre la main aux groupes d'opposition, en s'intéressant notamment aux personnes prêtes à renoncer à la violence. Ainsi, plus de 500 combattants du groupe Al Shabaab et du Hizbul Islam, y compris un commandant d'Al Shabaab, ont abandonné leur groupe et rejoint le Gouvernement fédéral de transition. Jusqu'à présent, le Gouvernement n'a élaboré aucun plan d'intervention coordonné pour soutenir ces dissidents.

86. En mai 2010, l'UNPOS a organisé la Conférence d'Istanbul sur la Somalie. Le secteur privé en Somalie, la communauté internationale des affaires et les partenaires internationaux y ont examiné des initiatives visant à reconstruire la Somalie à l'aide de moyens économiques, d'un cadre réglementaire et d'une amélioration des infrastructures. Conformément aux recommandations de la Conférence, une réunion de suivi a été organisée en juin à Nairobi.

87. Le principal objectif du Bureau de développement du secteur de la sécurité de l'UNPOS est la mise en place en Somalie d'un secteur de la sécurité responsable et fiable, fondé sur l'état de droit. La démarche adoptée a reposé essentiellement sur les résultats d'une évaluation du secteur de la sécurité effectuée par l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, l'Union africaine, le Gouvernement fédéral de transition et l'IGAD. Cette évaluation a été la source d'inspiration des programmes élaborés pour être mis en œuvre en 2010 et 2011. Les progrès se sont poursuivis en vue de l'installation complète du Bureau, conformément aux dispositions de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité, en particulier le déploiement de conseillers supplémentaires pour les questions de police et le recrutement de l'administrateur en chef de la réforme du secteur de la sécurité qui dirige le Bureau. Une des principales tâches de ce bureau consiste à aider les autorités somaliennes à élaborer une stratégie cohérente et contrôlée par le pays lui-même en vue du développement des secteurs de la justice et de la sécurité, compte tenu de l'état de droit et dans le respect des droits de l'homme. Dans cette perspective, et avec l'appui de l'UNPOS, le Gouvernement fédéral de transition est en train d'élaborer un plan national de sécurité et de stabilisation pour remplacer celui de 2006.

88. L'UNPOS copréside le Comité mixte de sécurité depuis août 2009, tâche qui demeurera hautement prioritaire pour le Bureau du développement du secteur de la sécurité. Tous les services d'appui et de formation en matière de réforme de la sécurité fournis au Gouvernement fédéral de transition par les partenaires internationaux devraient être coordonnés par l'intermédiaire de ce mécanisme central afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse et cohérente. Le Groupe de travail technique sur la police et le Groupe de travail technique sur l'armée créés par le Comité mixte rassemblent les acteurs les plus pertinents du Gouvernement, des Nations Unies, de l'AMISOM et de la communauté internationale pour réussir cette

coordination. La mission a en outre continué de collaborer avec les principaux ministres du secteur de la sécurité, à savoir les ministres de la défense, des affaires intérieures, de la sécurité nationale et de la justice et des affaires religieuses, et de leur donner des conseils. De plus, les conseillers pour les questions militaires et de police du Bureau du développement du secteur de la sécurité ont collaboré étroitement avec les dirigeants du secteur de la sécurité à Mogadiscio, y compris le commandant en chef de la Force de sécurité nationale, le chef de la Force de police somalienne, ainsi que le commandant de la force de l'AMISOM et le chef de la police de l'AMISOM.

89. La lenteur des progrès réalisés dans la négociation d'un cessez-le-feu avec les groupes armés de l'opposition et l'élargissement du processus de Djibouti montrent que les conditions n'étaient pas réunies pour la mise en œuvre d'un programme classique de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les activités planifiées par l'équipe de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Bureau du développement du secteur de la sécurité pour la première moitié de 2010, celles qui concernent notamment l'harmonisation des approches internationales au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le renforcement des capacités du Gouvernement fédéral de transition quant à la préparation au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à d'autres interventions, n'ont pas pu être exécutées. Afin de régler la question de l'harmonisation de l'approche internationale du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'UNPOS, en collaboration avec le ministère chargé de ce programme et avec le PNUD, a prévu d'organiser un atelier vers la fin de 2010 pour donner suite à celui qui avait eu lieu en novembre 2009 avec la participation de représentants du Gouvernement fédéral de transition et d'autres parties prenantes et avait abouti à l'adoption d'un projet de plan de travail pour la mise au point d'un cadre politique harmonisé en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Cinq réunions de coordination sur des questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ont été toutefois organisées au cours du premier semestre de 2010, avec la participation de l'AMISOM, de l'équipe de pays des Nations Unies et de la communauté internationale.

90. Afin de s'attaquer aux causes profondes de la piraterie dans le cadre d'une stratégie coordonnée, l'UNPOS a lancé un groupe de travail contre la piraterie (groupe de Nairobi sur la piraterie) faisant intervenir l'équipe de pays des Nations Unies, l'Organisation maritime internationale (OMI) et INTERPOL. La coordination a permis de mettre au point un certain nombre de projets qui abordent les causes profondes de la piraterie dans le pays, ainsi que des initiatives concernant les poursuites dans ce domaine. Ces projets sont actuellement financés par le fonds d'affectation spéciale créé en février 2010 par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

91. Conformément à la demande du Groupe de contact en novembre 2009, l'UNPOS, en collaboration avec le Département des affaires politiques, l'OMI et l'équipe de pays des Nations Unies, a facilité la mise en place du mécanisme de coordination technique pour les activités de lutte contre la piraterie en Somalie, dénommé le « processus de Kampala », qui fait appel à la participation technique des représentants du Gouvernement fédéral de transition et des autorités du « Puntland » et du « Somaliland ». Ce mécanisme a déjà permis d'élaborer des instructions permanentes à l'intention des bureaux régionaux de lutte contre la

piraterie et de définir le mandat de l'organisme de coordination globale des trois autorités. Appuyée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), la composante juridique et judiciaire du mécanisme a élaboré un accord sur une liste de priorités en vue de réformer la législation de manière à poursuivre les pirates présumés, ainsi que de réformer le système pénitentiaire.

92. La coordination entre la communauté internationale et les autorités somaliennes sera cruciale pour lutter efficacement contre la piraterie et ses causes profondes. Les efforts de coordination récents du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et du Groupe de contact international sur la Somalie soulignent le caractère complexe de l'action entreprise, compte tenu de la résolution 1897 (2009) du Conseil de sécurité qui insiste sur l'importance de la coordination entre les divers acteurs pertinents. L'UNPOS continuera de remplir son rôle principal de coordonnateurs et de facilitateur central au sein des Nations Unies (par l'intermédiaire du groupe de Nairobi), auprès des diverses autorités somaliennes (par l'intermédiaire du mécanisme de coordination technique des activités de lutte contre la piraterie) et avec la communauté internationale (par l'intermédiaire des quatre groupes de travail créés par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes).

93. L'UNPOS a continué de s'occuper des questions des droits de l'homme, notamment en surveillant la détérioration de la situation dans ce domaine, en particulier dans les zones touchées par le conflit armé et dans les zones contrôlées par des groupes extrémistes. Bien que la crise politique et le conflit aient limité les possibilités de renforcement des capacités des Institutions fédérales de transition, le contact a été maintenu, surtout avec le centre de coordination des questions relatives aux droits de l'homme du Gouvernement, afin d'envisager des initiatives à ce propos, notamment le prochain examen périodique universel dans le cadre duquel la Somalie devra présenter un rapport au Conseil des droits de l'homme, en 2011, sur le processus constitutionnel et la question du recrutement d'enfants.

94. Le Groupe des droits de l'homme a effectué des missions dans le « Somaliland » et le « Puntland » et dans les camps de réfugiés de Dadaab au Kenya pour recueillir des informations au sujet de la situation des droits de l'homme et contribuer aux activités de planification, notamment en matière de réforme de la police. Il a continué d'établir des liens avec les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies afin d'élargir sa base d'informations et ses moyens de sensibilisation (y compris en ce qui concerne la nécessité de protéger les civils en période de conflit) et de contribuer au renforcement des capacités. La lutte contre l'impunité est essentielle à la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti et demeure une priorité centrale pour l'UNPOS. Elle nécessite non seulement le développement des secteurs de la sécurité et de la justice, mais également des efforts de promotion, de collaboration et la fourniture de conseils sur tout mécanisme envisagé. L'UNPOS examine actuellement une proposition visant à créer, avant la fin de 2010, une équipe indépendante chargée de cartographier les violations des droits de l'homme commises précédemment en rassemblant et en analysant les documents disponibles et en recueillant des témoignages.

95. Grâce à ses activités, l'UNPOS a continué de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti en élaborant des documents d'information communs et en faisant des exposés, en mettant à jour des sites Web et en communiquant régulièrement avec la diaspora somalienne. Le Bureau de l'information de l'UNPOS

appuie également le renforcement des capacités du Ministère de l'information du Gouvernement fédéral de transition, en fournissant à la fois un soutien et des conseils sur les questions relatives aux médias et une assistance à Radio Mogadiscio ainsi qu'au réseau somalien d'informations (SONNA). Des campagnes d'information au sujet du processus électoral et de la constitution révisée sont prévues pour 2010 et 2011, une fois que le projet de constitution sera définitivement mis au point. D'autres activités sont envisagées, notamment un projet de média sur la lutte contre la piraterie (dont le financement sera assuré par le Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les initiatives prises par les États contre la piraterie au large des côtes somaliennes de l'UNODC), ainsi qu'une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme organisée avec le Groupe des droits de l'homme.

Faits nouveaux concernant le renforcement des Institutions fédérales de transition

96. Les actes d'insurrection actuellement commis par les groupes radicaux avec un certain appui étranger et l'insuffisance des montants attribués au financement des Institutions fédérales de transition demeurent les principaux obstacles à la stabilisation de la situation somalienne en matière de sécurité, en particulier dans les régions du centre et du sud du pays. En conséquence, les activités prévues d'appui aux Institutions fédérales de transition ont été freinées, notamment le renforcement des capacités dans les domaines de la gestion des services publics, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, l'élaboration d'un projet de constitution et l'organisation d'un processus électoral, ainsi que le renforcement des institutions de sécurité en général.

97. Malgré la gravité de la situation en matière de sécurité et la difficulté des conditions opérationnelles, l'UNPOS a continué d'organiser des programmes d'orientation à l'intention des hauts fonctionnaires des principaux ministères et départements de transition. Des fonctionnaires du Ministère du Trésor, du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la sécurité nationale et du Ministère de la jeunesse et des sports, notamment, en ont bénéficié. La formation visait à aider les services publics et les composantes du secteur de la sécurité à constituer un noyau de technocrates qui serait à la base d'une équipe autour de laquelle émergeraient des ministères et des départements à part entière.

98. Le processus d'élaboration d'une constitution pour la Somalie a fait des progrès considérables, grâce notamment aux services de supervision et de consultation politique fournis par l'UNPOS. Le Bureau et le groupe de partenaires participant au projet d'appui à l'élaboration de la constitution [PNUD, National Democratic Institute for International Affairs, Institut Max Planck de droit public comparé et de droit international et International Peacebuilding Alliance (Interpeace)] ont continué de travailler au renforcement de la capacité des institutions nationales chargées de contrôler le processus d'élaboration du projet de constitution. Le groupe a organisé un séminaire d'orientation à l'intention des membres du Comité constitutionnel du Parlement fédéral de transition à Djibouti, en janvier 2010. Le séminaire avait pour objectif d'initier les membres du Comité sur les questions et les principes relatifs au processus d'élaboration de la constitution. Le PNUD continue de diriger l'aspect technique de l'exécution du processus.

99. En février 2010, l'UNPOS et le groupe de partenaires ont tenu un séminaire d'initiation à Djibouti sur la charia dans les constitutions des pays musulmans et les

problèmes posés pour le processus d'élaboration de la Constitution somalienne. Après avoir prêté serment, début mars 2010, les nouveaux membres de la Commission constitutionnelle fédérale indépendante ont suivi un atelier d'initiation à Djibouti, du 4 au 23 mars. Dans le cadre de cet atelier, les membres de la Commission ont notamment examiné la structure et le règlement intérieur de la Commission puis élu un bureau de la Commission et de ses organes subsidiaires.

100. Le premier projet de document consultatif, publié en juillet 2010, a marqué le début d'un véritable processus de consultation avec les divers groupes de la société somalienne. Un projet de constitution final devrait être publié en février 2011, après adoption par le Parlement.

101. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti, le Gouvernement fédéral de transition poursuit ses travaux sur les dispositions relatives à la sécurité et sur l'élaboration de structures claires et cohérentes pour le secteur. À titre d'exemple, le Gouvernement a entamé la restructuration de l'armée nationale. Le chef d'état-major de l'armée a déjà organisé et déployé sept bataillons qui comprennent chacun environ 450 hommes appartenant à des clans divers, sous la direction d'une chaîne de commandement fonctionnelle.

102. Le Comité mixte de sécurité continue de fournir des conseils et des orientations stratégiques, ainsi que des services de coordination pour la formation des forces militaires et de police du Gouvernement fédéral de transition. C'est le Comité qui a coordonné l'évaluation du secteur de la sécurité, ainsi que l'exécution du Plan national de sécurité et de stabilisation. Depuis la reprise de ses activités vers la fin de 2009, le Comité a organisé sept réunions, dont trois à Mogadiscio. Il rassemble de hauts responsables gouvernementaux et des représentants de la communauté internationale, y compris l'IGAD et la Ligue des États arabes, et il est dirigé conjointement par les autorités somaliennes, l'AMISOM et l'UNPOS.

103. Le Comité de haut niveau continuera de jouer un rôle important en tant qu'instance de dialogue politique. Il restera le mécanisme central de consultation entre les parties dans les efforts que celles-ci déploient pour régler les problèmes politiques rencontrés au cours du processus de paix. Le Comité continuera aussi de servir d'organe de consultation et d'échange d'informations entre les Institutions fédérales de transition et la communauté internationale pour ce qui touche aux aspects politiques, sécuritaires et techniques. L'UNPOS continuera de fournir des services de secrétariat au Comité et d'assurer le suivi des questions inscrites à son ordre du jour.

Hypothèses budgétaires pour 2011

104. La période de transition touchant à sa fin, les gouvernements régionaux et la communauté internationale accroîtront leur soutien au processus de paix, et le Gouvernement fédéral de transition mettra en œuvre son programme de transition qui comprend le processus d'élaboration de la constitution, les élections, la fourniture de l'aide humanitaire et les activités de renforcement des capacités au sein du pays.

105. Le Gouvernement fédéral de transition continue de rechercher le dialogue avec les groupes d'opposition qui voudraient renoncer à la violence et rejoindre le processus de paix. L'UNPOS s'efforce constamment d'appuyer et d'encourager le dialogue sans exclusive.

106. Le Comité mixte de sécurité demeure le principal mécanisme de coordination entre le Gouvernement fédéral de transition, l'UNPOS et la communauté internationale dans le domaine de la sécurité, notamment du développement du secteur de la sécurité somalien. En même temps, le Comité de haut niveau continuera de promouvoir le dialogue entre le Gouvernement, l'UNPOS et la communauté internationale sur les questions politiques. Pour cela, l'UNPOS continuera de fournir des orientations, des conseils et un appui logistique aux deux comités.

107. L'UNPOS continuera également de s'occuper du processus d'élaboration de la constitution, en collaboration étroite avec le groupe de partenaires; des activités de formation et de renforcement des capacités des diverses composantes des services publics somaliens; ainsi que de la liaison et de la mobilisation de ressources avec la communauté internationale, y compris l'organisation de conférences internationales.

108. Le Bureau du développement du secteur de la sécurité aura essentiellement pour tâche d'aider à la mise en œuvre du plan national de sécurité et de stabilisation, notamment en encourageant une approche intégrée du développement des secteurs de la sécurité et de la justice et en jetant les bases de la transparence et du sens de la responsabilité. Le Bureau du développement travaillera aussi avec des partenaires du pays et d'ailleurs à la mise au point d'outils relevant du domaine du secteur de la sécurité. L'UNPOS continuera de plaider auprès des donateurs internationaux en faveur du versement d'allocations au lieu de salaires aux membres de l'armée et de la police afin de réduire les risques d'abandon et d'intégration dans les groupes armés d'opposition, ainsi qu'en faveur de bons mécanismes de gestion et de responsabilité pour le décaissement des fonds correspondants. La Force de sécurité nationale et la Force de police somalienne créeront chacune une chaîne de commandement distincte en s'appuyant sur des mécanismes de supervision civile pour assurer le respect des normes internationales dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit et de la gouvernance.

109. La Somalie devrait encore améliorer ses moyens de formation en 2011, tant pour le personnel militaire que policier, afin que le Gouvernement puisse atteindre son objectif et utiliser le pays comme principal lieu de formation de ses forces de sécurité.

110. En coordination avec d'autres membres du Bureau du développement du secteur de la sécurité et des partenaires du système des Nations Unies comme le PNUD, l'équipe chargée de la démobilisation, du désarmement et de la réintégration aidera à recueillir, centraliser et analyser les informations relatives aux groupes armés du point de vue du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans le cadre de la planification des activités préalables au processus. L'équipe commencera en outre à établir une liste de contrôle en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration afin d'appuyer les activités de médiation et de réconciliation. Une autre priorité de l'équipe consistera à aider le Gouvernement fédéral de transition à élaborer et à appliquer une réponse concrète à l'égard des dissidents, notamment en s'inspirant des enseignements tirés dans d'autres régions.

111. En 2011, les activités de lutte contre la piraterie de l'UNPOS viseront à renforcer les mécanismes de coordination des mesures destinées à combattre la piraterie de l'intérieur. Ces activités consisteront notamment à renforcer le mécanisme de coordination technique pour les activités de lutte contre la piraterie en Somalie, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'UNODC

pour ce qui concerne les questions judiciaires et pénitentiaires, les moyens de subsistance alternatifs et la stratégie d'information; à faire en sorte que des programmes destinés aux régions soient élaborés dans tout le système des Nations Unies; à coopérer avec les partenaires au sujet des projets destinés au fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la piraterie; et à maintenir le lien avec le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes afin d'assurer une coordination effective de la lutte contre la piraterie, conformément aux dispositions de la résolution 1897 (2009) du Conseil de sécurité.

112. L'UNPOS coordonnera les initiatives menées par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie et le Groupe de contact international sur la Somalie et facilitera l'échange d'informations avec la communauté internationale au sujet des stratégies de lutte contre la piraterie sur terre. Le Bureau poursuivra le renforcement de la capacité des Institutions fédérales de transition afin de doter les communautés locales des moyens leur permettant de créer des emplois durables.

113. Le Bureau aidera en outre à renforcer les institutions en donnant des conseils sur le processus électoral, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux et locaux. Il s'agira notamment d'organiser une formation au processus à l'intention des organisations de la société civile et des journalistes et de soutenir une campagne d'information à ce sujet. Dans le domaine de la paix et de la réconciliation, l'UNPOS compte collaborer étroitement avec la société civile afin de mettre en place un réseau de réconciliation nationale qui servira de point de départ pour la coordination d'activités visant à promouvoir les initiatives de paix et de réconciliation à l'échelon local.

114. Dans le domaine des droits de l'homme, l'accent sera mis sur cinq priorités convenues dans le contexte d'un plan-cadre de coopération technique conclu entre l'UNPOS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), d'une part, et les autorités somaliennes, d'autre part : renforcer la capacité des autorités en matière de droits de l'homme; contribuer à la création de forces de sécurité plus respectueuses des droits de l'homme; s'attaquer aux questions d'impunité, de justice et de réconciliation; renforcer le suivi et la publication d'informations; sensibiliser l'opinion publique au sujet des droits de l'homme. Les activités consisteront notamment à renforcer la capacité du pouvoir législatif et de la police, à appuyer l'élaboration de mécanismes de lutte contre l'impunité et à continuer de contribuer à l'élaboration de la constitution, à l'organisation des élections et à d'autres processus de transition.

115. En 2011, l'UNPOS mènera des campagnes de sensibilisation en collaboration avec les médias locaux partenaires en Somalie et ailleurs afin de promouvoir le dialogue et la réconciliation au sein des communautés locales. En outre, le Bureau de l'information poursuivra sa collaboration avec les partenaires locaux afin d'appuyer et d'améliorer la diffusion, notamment de messages d'intérêt général, dans les divers médias. L'UNPOS continuera d'apporter un soutien essentiel aux médias somaliens en facilitant l'organisation et la coordination de programmes et d'ateliers de formation. Le Bureau intensifiera son appui de manière à préserver et à renforcer les capacités et à augmenter les ressources du Ministère de l'information et de Radio Mogadiscio. L'UNPOS a été par ailleurs chargé de superviser un projet médiatique sur la lutte contre les effets néfastes de la piraterie. Il continuera de maintenir et de renforcer la coordination des politiques et des opérations en participant activement et en contribuant aux réunions hebdomadaires avec l'équipe

conjointe Union africaine/Nations Unies d'appui à l'information et aux réunions mensuelles avec le Groupe de la communication des Nations Unies.

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des institutions représentatives et à large participation en Somalie

a) i) Augmentation du nombre de groupes représentés au Gouvernement et au Parlement d'unité nationale

Mesure des résultats

2009 : 6

2010 (estimation) : 7

2011 (objectif) : 8

ii) Adoption d'une nouvelle constitution

Mesure des résultats

2009 : aucun

2010 (estimation) : aucun

2011 (objectif) : 1

iii) Adoption de la loi électorale par le Parlement fédéral de transition

Mesure des résultats

2009 : aucun

2010 (estimation) : aucun

2011 (objectif) : 1

iv) Augmentation du nombre total d'entités régionales collaborant avec les Institutions fédérales de transition en Somalie

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 1

2011 (objectif) : 2

Produits

- 4 réunions destinées à promouvoir la coopération politique entre le Gouvernement fédéral de transition et les groupes d'opposition non intégrés au processus de paix afin de renforcer la paix, la sécurité et la réconciliation
- 2 réunions destinées à promouvoir la coopération politique entre le Gouvernement fédéral de transition et le « Puntland » afin de renforcer la paix, la sécurité et la réconciliation
- 2 réunions destinées à promouvoir la coopération politique entre le Gouvernement fédéral de transition et le « Somaliland » afin de renforcer la paix, la sécurité et la réconciliation
- 4 réunions consultatives du Groupe de contact international destinées à évaluer la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Somalie afin d'apporter une aide plus ciblée et de promouvoir ainsi la paix, la réconciliation nationale et la sécurité

- 4 réunions en partenariat avec des organisations financières internationales, y compris la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque islamique pour donner suite aux recommandations faites dans le cadre de la Conférence d'Istanbul sur la Somalie
- 6 réunions de coordination avec l'Union africaine et l'IGAD pour examiner la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre l'Union africaine, l'IGAD et l'UNPOS sur le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie, signé le 28 avril 2010
- 6 réunions du Comité de haut niveau en vue de fournir des conseils aux Institutions fédérales de transition sur des questions politiques, sociales, de justice et de réconciliation
- Conseils aux Institutions fédérales de transition sur la mise en place d'un Parlement fédéral de transition et d'un Gouvernement fédéral de transition plus représentatifs
- Réunions mensuelles du groupe de travail technique, en partenariat avec le PNUD et un groupe de partenaires, y compris le National Democratic Institute for International Affairs, Alliance internationale pour la construction de la paix (Interpeace), le Ministère du développement international et United States Agency for International Development sur les questions de gouvernance (constitution, renforcement des capacités et élections)
- 4 ateliers avec des organisations de la société civile afin de faire progresser davantage la paix et la réconciliation en Somalie
- Conseils techniques aux Institutions fédérales de transition, en partenariat avec le PNUD et le groupe de partenaires, sur les processus électoraux, y compris le code électoral, le manuel sur les systèmes électoraux, la délimitation des circonscriptions électorales, la traduction des documents électoraux en somali, le manuel d'éducation civique et les questions relatives aux droits de l'homme
- 2 ateliers de formation électorale à l'intention des observateurs de la société civile et des scrutateurs afin de renforcer davantage leur rôle dans le processus électoral, de diffuser des messages de paix, de tolérance et de réconciliation pendant les périodes pré et postélectorales
- Conseils d'experts sur les processus électoraux et formation à l'intention de groupes de femmes somaliennes afin d'accroître leur participation aux élections
- 2 réunions sur les élections, les droits de l'homme et le Ministère de l'égalité des sexes avec les commissions nationales aux fins de l'examen du projet de loi électorale pour prévenir toute discrimination à l'égard des femmes
- 2 ateliers de formation à l'intention des journalistes somaliens sur la couverture des élections afin de promouvoir les messages de paix, de tolérance et de réconciliation avant et après la période des élections
- Campagne d'information publique sur la paix et la réconciliation et sur l'élaboration de la constitution et le processus électoral, y compris 15 heures de programmes télévisés et 30 heures de programmes radiophoniques, des programmes de communication avec la diaspora et 10 000 brochures en anglais et en somalien

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcement des capacités des Institutions fédérales de transition en Somalie

b) i) Augmentation du nombre de commissions techniques créées par les Institutions fédérales de transition

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 4

2011 (objectif) : 6

ii) Augmentation des contributions promises par les donateurs aux Institutions fédérales de transition pour la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti

Mesure des résultats

2009 : 213 millions de dollars

2010 (estimation) : 303 millions de dollars

2011 (objectif) : 333 millions de dollars

iii) Augmentation du nombre de hauts fonctionnaires des Institutions fédérales de transition ayant reçu une formation, y compris secrétaires permanents, chefs de personnel et chefs de département

Mesure des résultats

2009 : 55

2010 (estimation) : 89

2011 (objectif) : 119

Produits

- 6 ateliers sur la gestion des services publics à l'intention des Ministères de la justice, de l'information, de l'égalité des sexes, de la coopération internationale et des affaires humanitaires, de la sécurité intérieure, de l'intérieur, des finances et du Trésor
- 4 ateliers de formation à l'intention des commissions techniques, y compris les commissions sur la paix et la réconciliation, la défense et la sécurité, la constitution et les élections portant sur les mécanismes de contrôle et de responsabilité
- 9 ateliers de formation sur la gestion et la gouvernance des administrations locales, en partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies, à l'intention des autorités du « Puntland », du « Somaliland » ainsi que des régions centre et sud de la Somalie
- Conseils techniques au Ministère de l'égalité des sexes sur la participation politique de la femme afin de renforcer le rôle des femmes dans la vie politique
- Élaboration d'un programme pour la formation des fonctionnaires au sein du Ministère de l'égalité des sexes
- Vidéoconférence mensuelle avec le Gouvernement fédéral de transition afin de lui fournir des conseils techniques sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire et de l'aider à être mieux à même de régler les problèmes dans ces domaines
- Atelier de formation en matière de journalisme et de communication institutionnelle à l'intention du personnel du Ministère de l'information et des stations radiophoniques publiques et privées

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Renforcement de l'action de la communauté internationale face à la piraterie

c) i) Élaboration et adoption d'une stratégie pour régler le problème de la piraterie en Somalie et dans la sous-région

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 1

- ii) Augmentation du nombre d'initiatives et de projets de lutte contre la piraterie mis en œuvre conjointement par le Gouvernement fédéral de transition, le « Puntland » et le « Somaliland » dans le cadre du « processus de Kampala »

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 1 plan d'action conjoint pour la lutte contre la piraterie

2011 (objectif) : 5 plans d'action conjoints pour la lutte contre la piraterie

Produits

- 5 réunions pour fournir des conseils techniques aux autorités du « Puntland », du « Somaliland » et au Gouvernement fédéral de transition sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action internationaux sur la base du « processus de Kampala »
- 6 réunions de consultation et de coordination avec les quatre groupes de travail pertinents, y compris le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, afin d'échanger des informations sur les initiatives de lutte contre la piraterie
- 3 réunions avec les autorités du « Puntland », du « Somaliland » et avec le Gouvernement fédéral de transition afin d'élaborer une stratégie et un plan d'action cohérents pour le mécanisme de coordination technique de la lutte contre la piraterie en Somalie prévu au titre du « processus de Kampala »
- 2 ateliers faisant participer des représentants du Gouvernement fédéral de transition, du « Puntland » et du « Somaliland » pour l'élaboration et l'adoption d'une stratégie et d'un plan d'action de lutte contre la piraterie, dans le cadre d'un mécanisme et d'une structure de coopération communs au titre du « processus de Kampala »

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d) Progrès dans la lutte contre l'impunité et dans l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Somalie

d) i) Augmentation du nombre des nouvelles mesures gouvernementales et de lois

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 3

ii) Augmentation du nombre de mécanismes indépendants visant à combattre l'impunité

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 1

Produits

- 4 réunions pour fournir des conseils techniques aux Institutions fédérales de transition, au « Puntland » et au « Somaliland », sur la manière de promouvoir, de respecter et de protéger les droits de l'homme, y compris la mise en œuvre du droit international humanitaire et des droits de l'homme

- 3 ateliers de formation aux droits de l'homme à l'intention des Institutions fédérales de transition, notamment les Ministères de la justice, de l'intérieur, des affaires constitutionnelles, des femmes et des affaires familiales et de la réconciliation, ainsi que des autorités du « Puntland » et du « Somaliland »
- Appui au Gouvernement fédéral de transition, aux autorités régionales somaliennes et aux organisations de la société civile pour l'élaboration, la publication et la soumission du rapport de la Somalie au Conseil des droits de l'homme au titre de la procédure d'examen périodique universel
- En collaboration étroite avec les organismes des Nations Unies, y compris le PNUD, l'UNICEF, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le HCR, fourniture de conseils sur la lutte contre l'impunité aux membres de la police et des systèmes judiciaire et pénitentiaire en Somalie
- Réunions d'information, rapports et campagnes périodiques sur la situation des droits de l'homme en Somalie afin d'accroître la sensibilisation sur les plans national et international
- 3 ateliers de formation à l'intention de la société civile somalienne sur le contrôle du respect des droits de l'homme et l'établissement de rapports à ce sujet
- Appui technique et logistique pour l'élaboration et la mise en place d'un mécanisme de cartographie des violations des droits de l'homme
- Création d'un réseau à l'intention des femmes ministres et parlementaires en vue de la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits des femmes, y compris les droits humains, et de la participation des femmes à la prise de décisions et aux processus électoraux et de paix
- Campagne d'information sur les questions relatives aux droits de l'homme, y compris 10 heures de programmes radiophoniques, 4 heures de programmes télévisés, 10 000 affiches et 10 000 brochures

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

- | | |
|---|--|
| <p>e) Renforcement du secteur de la sécurité et de l'état de droit en Somalie</p> | <p>e) i) Renforcement des Institutions fédérales de transition chargées de la sécurité grâce à l'élaboration de plans d'action par secteur et par institution</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
 2009 : sans objet
 2010 (estimation) : sans objet
 2011 (objectif) : 5 plans d'action</p> <p>ii) Élaboration et adoption de plans de développement des secteurs de la justice et de la sécurité pour les régions du centre et du sud de la Somalie, le Gouvernement fédéral de transition, le « Somaliland » et le « Puntland »</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
 2009 : sans objet
 2010 (estimation) : 1 plan
 2011 (objectif) : 3 plans</p> <p>iii) Augmentation du nombre de membres des forces de sécurité somaliennes ayant reçu une formation spécialisée, en matière notamment de défense et de réforme, de gestion du changement, d'analyse des informations et de normes policières et militaires, afin de se conformer aux normes internationales</p> |
|---|--|

Mesure des résultats

2009 : 45

2010 (estimation) : 75

2011 (objectif) : 300

iv) Recensement et contrôle accrus des combattants qui font défection et des cas de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 7 groupes

v) Élaboration et adoption d'une stratégie pour le règlement de la question des combattants qui font défection et des combattants en transition

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 1

Produits

- 6 réunions de coordination du Groupe de travail technique sur la police afin d'élaborer et d'entamer la mise en œuvre du plan d'action de la force de police du Gouvernement fédéral de transition dans le cadre du plan national de sécurité et de stabilisation
- 6 réunions de coordination du Groupe de travail technique sur l'armée afin d'élaborer et d'entamer la mise en œuvre du plan d'action des forces de sécurité nationales conformément au plan national de sécurité et de stabilisation
- Réunions mensuelles du Comité mixte de sécurité afin d'examiner les propositions et d'approuver les recommandations faites par le Groupe de travail technique sur la police et le Groupe de travail technique sur l'armée au sujet de la réforme de la sécurité
- 2 ateliers de formation à l'analyse des informations à l'intention de 40 policiers et militaires
- 2 ateliers de formation portant sur les normes policières et militaires à l'intention de policiers et de militaires
- 2 ateliers de formation à l'intention des membres du Comité mixte de sécurité sur les procédures de commandement, de contrôle et de gestion logistique, y compris les questions relatives aux achats
- Campagne d'information publique sur le secteur de la sécurité, y compris 10 heures de programmes radiophoniques, 10 heures de programmes télévisés et 5 000 affiches, brochures et publicités en somalien
- Conseils et appui pour la formation, l'enregistrement et le déploiement d'agents de police, de sécurité, de militaires et de personnel civil dans les forces du Gouvernement fédéral de transition
- 4 réunions dans le « Somaliland » et 4 autres dans le « Puntland » pour donner des conseils aux autorités respectives sur la conduite des évaluations du secteur de la sécurité et sur les processus de réforme du secteur, ainsi que 2 ateliers dans le « Somaliland » et 2 autres dans le « Puntland » sur l'évaluation du secteur de la sécurité

- 4 documents établis avec l'appui de l'UNPOS et du PNUD sur un soutien à court terme à la réforme des systèmes pénitentiaires et de justice, le rétablissement et le renforcement des systèmes pénitentiaires somaliens, la formation stratégique de personnel et le renforcement des capacités des systèmes judiciaire, pénitentiaire et de justice en Somalie, la sollicitation de donateurs et la mobilisation de ressources pour le renforcement des secteurs pénitentiaire et de la justice
- Formation de 70 responsables du secteur de la défense en vue de la mise au point d'une structure de défense, de la formulation d'une politique de défense et de la révision des règlements et autres textes régissant la conduite de forces armées
- 2 ateliers sur le développement du secteur de la sécurité à l'intention des hauts fonctionnaires des ministères concernés, des membres du Conseil national de sécurité, des membres de la Commission parlementaire de défense et des hauts responsables du secteur de la sécurité
- Atelier de formation à l'intention du Comité mixte de sécurité et du Conseil national de sécurité sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur les armes légères
- 6 réunions pour aider le Gouvernement fédéral de transition à parachever le nouveau plan national de sécurité et de stabilisation et à élaborer un plan pour sa mise en œuvre
- Établissement d'une grille des acteurs, des politiques et des projets des secteurs de la sécurité et de la justice pour les trois régions afin d'appuyer et de renforcer les capacités de planification et de gestion du Gouvernement fédéral de transition
- Document stratégique sur le suivi des activités transfrontalières menées par les forces de sécurité
- Élaboration d'un cadre commun de coopération avec le PNUD afin d'appuyer les activités programmatiques à court terme du secteur de la justice en vue de déployer rapidement une capacité opérationnelle pour le système judiciaire au niveau national
- Conseils au Comité mixte de sécurité et au Conseil national de sécurité sur le processus de planification en vue du rétablissement et du renforcement des systèmes pénitentiaires somaliens
- Cadre stratégique pour la formation et le perfectionnement du personnel des systèmes judiciaire et pénitentiaire en Somalie
- En étroite coordination avec le mécanisme du PNUD, conseils au Comité mixte de sécurité et au Conseil national de sécurité sur l'appel aux donateurs et la mobilisation de ressources pour le renforcement des secteurs judiciaire et pénitentiaire
- Conseils et formation à l'intention des policiers et des agents des systèmes judiciaire et pénitentiaire sur le règlement des questions relatives aux droits de l'homme, en collaboration étroite avec les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, l'UNICEF, l'UNODC et le HCR
- Gestion de systèmes et d'outils destinés à la centralisation des données sur les cas de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Somalie, en coordination avec les autres partenaires des Nations Unies
- Collecte régulière d'informations sur les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration auprès du Gouvernement fédéral de transition, de l'ONU, de l'Union africaine et d'autres sources et utilisation de ces informations pour la réalisation d'analyses trimestrielles
- 4 réunions avec la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Ministère du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, le Comité interministériel du Gouvernement fédéral de transition, le Comité mixte de sécurité et d'autres partenaires concernés sur l'élaboration d'une stratégie d'intervention concernant les combattants en transition

- Atelier avec le Ministère du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, le Comité mixte de sécurité et le Comité parlementaire sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration portant sur les éléments fondamentaux de la planification du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
- Mission sur les enseignements tirés à l'intention du personnel de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Ministère du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de l'AMISOM, du Comité mixte de sécurité et de l'UNPOS, sur les divers moyens de régler la question des combattants en transition
- Établissement d'une liste sur les modalités et les difficultés éventuelles afin d'appuyer tout processus de réconciliation ou de médiation entre le Gouvernement fédéral de transition et les groupes armés somaliens
- Réunion avec les partenaires internationaux afin d'aider le Gouvernement à élaborer une stratégie concernant les combattants en transition
- Au moins 6 ateliers et réunions de consultation au sujet des institutions somaliennes en charge de la sécurité et de la justice aux fins de l'élaboration, de l'adoption et du lancement de la mise en œuvre des plans d'action

Facteurs externes

116. L'UNPOS devrait atteindre ses objectifs à condition : a) que les Institutions fédérales de transition ne soient pas déstabilisées par des éléments internes ou externes; b) que les gouvernements et les organisations de la région appuient le processus de paix; c) que la communauté internationale apporte un soutien cohérent au processus de paix en Somalie; et d) que les donateurs fournissent des fonds suffisants à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économie (dépassement)	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Personnel civil	7 758,0	7 465,0	293,0	8 380,2	8 087,2	-	622,2
Dépenses opérationnelles	9 009,7	8 973,5	36,2	7 964,8	7 928,6	-	(1 044,9)
Total	16 767,7	16 438,5	329,2	16 345,0	16 015,8	-	(422,7)

117. Le montant net des ressources nécessaires s'élève à 16 345 000 dollars (montant brut : 17 803 800 dollars). Il se décompose comme suit : traitements, dépenses communes de personnel (8 380 200 dollars) pour un tableau d'effectifs comportant 105 postes, dont 67 postes de personnel recruté sur le plan international et 38 postes de personnel recruté sur le plan national; services d'experts et de consultants (125 000 dollars), voyages (2 007 500 dollars) et autres dépenses opérationnelles au titre des rubriques suivantes : Installations et infrastructures (1 830 900 dollars), Transports (2 004 200 dollars), Transmissions (1 200 100 dollars), Informatique (188 500 dollars), Services médicaux (255 100 dollars) et Fournitures, services et matériels divers (353 500 dollars).

118. La baisse des crédits demandés pour 2011 est essentiellement imputable à une diminution des prévisions d'achat de matériel de transmission et de matériel informatique, les besoins dans ce domaine ayant été largement satisfaits en 2010.

119. La variation anticipée pour 2010 est essentiellement attribuable au taux de vacance de postes de 29 % qui est supérieur au taux budgétisé (24 %) et inférieur aux crédits prévus au titre des réparations, de la modernisation et de la construction de bureaux en Somalie, étant donné que l'UNPOS n'a pas été transféré dans le pays en raison de la situation sur le plan de la sécurité.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectifs proposés pour 2010	1	-	1	2	10	17	12	1	44	23	-	67	12	26	-	105
Effectifs proposés pour 2011	1	-	1	2	10	17	12	1	44	23	-	67	12	26	-	105
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

120. L'effectif demeure inchangé.

E. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

(16 629 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

121. Créé par la résolution 1829 (2008) du Conseil de sécurité pour une période de 12 mois, le BINUCSIL a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2008. Son mandat a été prorogé jusqu'au 30 septembre 2010 par la résolution 1886 (2009) du Conseil. Il a pour mandat de fournir un appui au Gouvernement sierra-léonais sur les actions suivantes :

a) Fournir un appui politique aux efforts déployés sur les plans national et local pour identifier et désamorcer les tensions et les risques de conflit, quelle qu'en soit la source;

b) Observer et promouvoir les droits de l'homme, les institutions démocratiques et l'état de droit, notamment au moyen d'actions visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants;

c) Consolider les réformes destinées à assurer une bonne gouvernance, en prêtant une attention particulière aux instruments visant à combattre la corruption tels que la Commission de lutte contre la corruption;

d) Soutenir la décentralisation, la révision de la Constitution de 1991 et l'adoption des textes législatifs pertinents;

e) Assurer une étroite coordination avec la Commission de consolidation de la paix et soutenir son action, ainsi que la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et l'exécution des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

122. La mise en œuvre de ce mandat a permis d'accomplir des progrès considérables en vue de l'instauration d'une approche intégrée des Nations Unies en Sierra Leone. Pendant ses deux premières années d'activité, le BINUCSIL a introduit toute une série d'instruments novateurs propres à renforcer l'intégration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Avec cette dernière, il a notamment élaboré et adopté un document énonçant la Vision commune de l'Organisation des Nations Unies pour la Sierra Leone, qui énonce clairement leurs priorités en matière de consolidation de la paix pour la période 2009-2012. Cette vision commune, élaborée à l'appui de la stratégie sierra-léonaise en faveur de la paix et du développement, représente la contribution des Nations Unies à la mise en œuvre de cette stratégie. Le BINUCSIL et l'équipe de pays ont également instauré un mécanisme de financement commun (un fonds d'affectation spéciale multidonateurs), décidé de mettre en commun un certain nombre de services pour les domaines opérationnels d'importance critique et ouvert des bureaux régionaux communs dans les capitales régionales et les districts de la Sierra Leone.

Coopération avec d'autres entités

123. En 2011, le BINUCSIL continuera à travailler en partenariat étroit et à renforcer sa collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Union européenne, ainsi qu'avec d'autres partenaires pour recueillir le soutien nécessaire à la mise en œuvre de l'Agenda du Gouvernement pour le changement. Il continuera notamment à participer à des initiatives régionales de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, en particulier en renforçant sa coopération avec toutes les missions régionales et les équipes de pays des Nations Unies.

Résultats obtenus en 2010

124. En 2010, le BINUCSIL a accompli des progrès importants dans l'exécution de son mandat. Il a joué un rôle essentiel de prévention et d'apaisement de différends et de tensions politiques qui, si rien n'avait été fait, auraient aggravé le risque de reprise du conflit et compromis les progrès accomplis par la Sierra Leone ces huit dernières années. À l'appui des efforts de mobilisation de ressources du Gouvernement, le BINUCSIL a présidé le Comité des partenaires de développement, conjointement avec le Gouvernement et la Banque mondiale, ce qui a abouti à l'organisation d'une conférence internationale des donateurs à Londres, en novembre 2009. Il a aussi soutenu l'élaboration d'une politique nationale d'aide et fourni des conseils au Gouvernement sous forme de notes consultatives sur des thèmes comme le chômage des jeunes, la sécurité maritime et la criminalité transnationale, ou la réforme du secteur public. Dans le cadre de l'application du communiqué commun publié à la suite des incidents violents qui ont éclaté entre les

partis, en mars 2009, le BINUCSIL a organisé une série de dialogues interpartis aux niveaux national et régional. Il a aussi œuvré au renforcement de la Commission d'enregistrement des partis politiques et de la Commission de lutte contre la corruption. En vue de la préparation des élections nationales de 2012, une mission d'évaluation des besoins composée de représentants du PNUD, du Département des affaires politiques et du BINUCSIL a été menée afin de coordonner l'appui de la communauté internationale aux organes électoraux et de garantir le bon déroulement du processus électoral. De surcroît, une stratégie globale d'atténuation des risques liés aux élections et de cartographie des risques a été élaborée pour mettre en lumière les menaces potentielles et les mesures d'atténuation des risques et de prévention des conflits qui pourraient être prises. Le BINUCSIL mène également des consultations avec le Gouvernement et toutes les parties prenantes concernées sur les modalités et le calendrier du processus de réforme constitutionnelle.

125. Des progrès considérables ont également été accomplis, grâce au soutien du BINUCSIL, dans la création d'une société indépendante de radiodiffusion, la Sierra Leone Broadcasting Corporation (SLBC), avec l'adoption d'une loi et la nomination d'un président et des membres du conseil d'administration. Le Président de la Sierra Leone et le Secrétaire général ont officiellement lancé la SLBC en juin 2010 et, à cette occasion, les ressources de la radio des Nations Unies ont été transférées à la SLBC. Le BINUCSIL a enregistré des avancées importantes dans d'autres aspects de son mandat, notamment dans le domaine du renforcement des capacités des institutions nationales, comme l'appareil judiciaire, le Parlement, la police, et le Conseil des droits de l'homme. Il s'est employé à soutenir le Gouvernement dans sa lutte contre le trafic de drogue, qui menace gravement la sécurité et la stabilité politique du pays. Il a contribué à la création d'une équipe spéciale commune de lutte contre le trafic de drogue, qui est désormais opérationnelle. Il a également continué à fournir un appui à l'action de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix.

Hypothèses de planification pour 2011

126. À des fins de planification, on estime que le BINUCSIL conservera l'intégralité de ses effectifs jusqu'à la fin 2011 et que son mandat ne sera pas sensiblement modifié. Il sera toutefois appelé à étendre ses activités d'appui aux préparatifs des élections de 2012. Conformément à son mandat, il continuera à : promouvoir un dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale pour renforcer la démocratie, de même que la coopération interpartis et la coopération régionale; apporter son appui aux préparatifs des élections de 2012; soutenir les institutions nationales de la Sierra Leone dans leur lutte contre le trafic illicite de drogue et la criminalité organisée; et appuyer la coopération régionale et renforcer les capacités nationales de prévention et de règlement pacifique des conflits.

127. Le BINUCSIL poursuivra ses activités de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision commune de l'Organisation des Nations Unies pour la Sierra Leone. Le calendrier et les modalités de la stratégie de sortie seront établis en tenant notamment compte du bon déroulement des élections nationales de 2012 et de la capacité des institutions nationales à prévenir ou régler les conflits de façon pacifique et en accord avec le cadre juridique national et international correspondant.

128. Les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour le BINUCSIL sont exposés ci-dessous.

Objectif : Appuyer la paix, la sécurité et le développement socioéconomique à long terme en Sierra Leone

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure coordination des politiques dans l'action menée aux niveaux international et national en faveur de la consolidation de la paix et du développement durable

a) i) Prise en charge durable, par le pays, du processus de consolidation de la paix grâce à l'élaboration de stratégies et de politiques appropriées et à l'instauration de mécanismes de financement et de suivi

Mesure des résultats

2009 : 1 document de stratégie nationale, l'Agenda pour le changement, élaboré et approuvé

2010 (estimation) : 1 rapport de situation (premier)

2011 (objectif) : 1 rapport de situation (deuxième)

ii) Intégration durable des interventions du programme des Nations Unies en Sierra Leone grâce à la formulation et l'application d'un document de stratégie

Mesure des résultats

2009 : 1 stratégie des Nations Unies, la Vision commune de l'Organisation des Nations Unies pour la Sierra Leone, élaborée et approuvée

2010 (estimation) : 2 rapports de situation

2011 (objectif) : 2 rapports de situation

iii) Coordination durable de l'aide internationale à la Sierra Leone grâce à l'élaboration et à l'approbation de documents de stratégie et de politiques nationales d'aide, ainsi qu'à la publication de rapports de situation par le Gouvernement

Mesure des résultats

2009 : 1 stratégie de politique nationale d'assistance élaborée

2010 (estimation) : 1 rapport de situation

2011 (objectif) : 1 rapport sur l'aide au développement pour 2010

iv) Augmentation du nombre total de projets mis en œuvre et financés par le Fonds pour la consolidation de la paix

Mesure des résultats

2009 : 6

2010 (estimation) : 8

2011 (objectif) : 11

Produits

- Mise en œuvre de l'Agenda pour le changement par l'organisation de réunions trimestrielles du Comité des partenaires du développement de la Sierra Leone sur la coordination des politiques coprésidées par le Représentant exécutif du Secrétaire général et des représentants du Gouvernement et de la Banque mondiale
- Exécution de travaux de secrétariat à l'intention du Groupe des partenaires du développement, appui aux coprésidents pour l'organisation des réunions, établissement des programmes de travail, partage des documents d'information avec les partenaires et suivi des mesures préconisées
- Aide à la coordination des politiques par l'organisation de réunions mensuelles avec les autres principaux partenaires internationaux et les groupes diplomatiques présidées par le Représentant exécutif du Secrétaire général
- Coprésidence des consultations trimestrielles du Comité d'adhésion au communiqué commun avec les principaux partis politiques sur la mise en œuvre du communiqué publié conjointement par la Commission d'enregistrement des partis politiques et les partis All People's Congress et Sierra Leone People's Party
- Coordination de la mise en œuvre de la Vision commune par l'organisation de réunions hebdomadaires avec l'équipe de pays des Nations Unies présidées par le Représentant exécutif du Secrétaire général
- Exécution de travaux de secrétariat pour les réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, fourniture d'un appui à la coordination, aide au Président pour l'organisation des réunions, établissement des programmes de travail, partage des documents d'information avec les partenaires et suivi des mesures préconisées
- Exécution de travaux de secrétariat pour le groupe des directeurs de programme chargé d'assurer la mise en œuvre cohérente, uniforme et intégrée de la Vision commune
- Mise en œuvre de la politique nationale d'aide et des recommandations formulées par la réunion consultative des donateurs (Londres, novembre 2009), en organisant des réunions trimestrielles de coordination entre le Gouvernement et les donateurs coprésidées par le Représentant exécutif du Secrétaire général
- Coprésidence trimestrielle des réunions du Comité directeur national du Fonds pour la consolidation de la paix
- Exécution de travaux de secrétariat pour les réunions de la Commission de consolidation de la paix, siégeant en formation Sierra Leone, et fourniture d'un appui technique
- Fourniture de conseils de stratégie politique par l'établissement de notes consultatives et de rapports à l'intention du Gouvernement sierra-léonais sur des questions majeures de politique, de sécurité, de gouvernance et de socioéconomie

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

b) Progrès vers la consolidation de la paix et la prévention d'éventuels conflits en Sierra Leone

b) i) Intensification du dialogue politique et des échanges constructifs entre les principaux partis politiques

Mesure des résultats

2009 : signature d'un communiqué commun par les dirigeants des partis politiques

2010 (estimation) : organisation d'un dialogue interpartis avec tous les principaux partis politiques et adoption d'un deuxième communiqué commun sur la voie à suivre

2011 (objectif) : organisation d'un débat national consultatif entre tous les partis et adoption d'un plan d'action politique en vue de la préparation des élections de 2012

ii) action de sensibilisation et de renforcement du dialogue sur les risques aux questions ethniques et à la régionalisation du pays

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : analyse détaillée de l'appartenance ethnique et du régionalisme et établissement d'un rapport

2011 (objectif) : accroissement de la représentation des ethnies et des régions dans les postes élevés de l'administration de façon à atteindre une proportion d'au moins 35 %

iii) Préparatifs concrets pour organiser des élections libres et justes en 2012

Mesure des résultats

2009 : renforcement de la Commission électorale nationale, qui fonctionne désormais de façon efficace

2010 (estimation) : évaluation des besoins électoraux et établissement d'un rapport sur la cartographie des risques et des conflits liés aux élections

2011 (objectif) : obtention du financement nécessaire à la tenue des élections et adoption des modalités pour la conduite des élections

iv) Efficacité de la Commission d'enregistrement des partis politiques

Mesure des résultats

2009 : adoption, par le Gouvernement, des recommandations sur la restructuration de la Commission d'enregistrement des partis politiques

2010 (estimation) : mise en œuvre des recommandations sur la restructuration de la Commission d'enregistrement des partis politiques, y compris celles sur la réorganisation des comités chargés de surveiller le respect du code de conduite dans les districts

2011 (objectif) : la Commission d'enregistrement des partis politiques et les comités chargés de surveiller le respect du code de conduite dans les districts sont pleinement opérationnels et remplissent efficacement leur mission dans 12 districts et dans Freetown

v) Organisation d'un référendum constitutionnel

Mesure des résultats

2009 : mise en place de mesures par le Gouvernement pour engager le processus de révision de la Constitution

2010 (estimation) : adoption du calendrier et des modalités du processus de révision par le Gouvernement

2011 (objectif) : organisation de 6 débats publics

Produits

- Application effective du communiqué par l'organisation de réunions régulières et la facilitation des travaux du comité de surveillance de la mise en œuvre du communiqué commun
- Organisation de réunions mensuelles du comité directeur des donateurs sur l'assistance électorale rassemblant la Commission électorale nationale, les partenaires de développement, la Commission d'enregistrement des partis politiques et le PNUD
- Atténuation des tensions ethniques et de la régionalisation par l'organisation de réunions de coordination et de consultations avec le Gouvernement et la société civile, en particulier sous forme de dialogues interreligieux, ainsi qu'avec les partis politiques et les partenaires internationaux
- Organisation d'un forum consultatif national sur l'ethnicité et le régionalisme en étroite partenariat avec le Gouvernement et les organisations de la société civile
- Consultations régulières sur les services consultatifs fournis à la Commission d'enregistrement des partis politiques et au Comité de liaison des partis politiques ainsi que sur le renforcement de leurs capacités
- Mesures de sensibilisation à la tolérance, à la non-violence et à la participation constructive au processus politique par l'organisation de réunions mensuelles avec la direction des partis politiques aux niveaux national et régional
- Organisation de réunions régulières avec les sections jeunesse et femmes des partis politiques afin de promouvoir la compréhension entre les partis, d'examiner des questions d'importance nationale et de contribuer au renforcement des capacités de l'Association des jeunes membres des partis politiques et des associations de femmes membres de partis
- Suivi des questions régionales et sous-régionales et fourniture d'un soutien au Gouvernement sierra-léonais dans ses efforts pour mettre un terme aux menaces transfrontières par l'organisation de rencontres Sierra Leone-Libéria et de réunions trimestrielles avec l'Union du fleuve Mano et l'Union du fleuve Makona
- Promotion de l'émergence d'une classe de dirigeants politiques au niveau national et dans les districts par l'organisation d'ateliers de formation pour les représentants de haut niveau des partis politiques et les dirigeants des sections jeunesse et femmes des partis
- Fourniture de conseils au Gouvernement sur le processus de révision constitutionnel envisagé, notamment en ce qui concerne le calendrier, les modalités, la participation des citoyens et la formation d'un consensus, ainsi que la stratégie de mobilisation des ressources correspondante
- Rapports semestriels au Conseil de sécurité et participation aux consultations du Conseil au Siège de l'ONU
- Participation aux réunions régionales trimestrielles des chefs de mission des Nations Unies
- Rapports de situation hebdomadaires adressés au Siège de l'ONU sur l'évolution de la situation sur le plan politique et en matière de sécurité

c) Progrès accomplis en matière de bonne gouvernance et de renforcement des institutions démocratiques en Sierra Leone

c) i) Un système de communication et des médias nationaux plus transparents et moins exclusifs

Mesure des résultats

2009 : le Gouvernement décide de créer une société de radiodiffusion indépendante (SLBC)

2010 (estimation) : le Parlement adopte la loi créant la SLBC et nomme les membres du Conseil d'administration

2011 (objectif) : mise en place de toutes les structures de la SLBC, notamment les réseaux régionaux et les mécanismes de financement

ii) Renforcement des capacités de détection, d'enquête et de poursuite de la Commission de lutte contre la corruption mesurée d'après le nombre d'affaires ayant donné lieu à des poursuites

Mesure des résultats

2009 : 11 condamnations

2010 (estimation) : 10 condamnations

2011 (objectif) : 15 condamnations

iii) Renforcement des fonctions législatives et des capacités de surveillance du Parlement

Mesure des résultats

2009 : 11 lois adoptées

2010 (estimation) : 7 lois adoptées

2011 (objectif) : 8 lois adoptées

iv) Augmentation du pourcentage des fonctions gouvernementales transférées des autorités centrales vers les autorités locales

Mesure des résultats

2009 : fonctions opérationnelles : 50 %; fonctions budgétaires : 50 %; gestion des ressources humaines : 0 %

2010 (estimation) : fonctions opérationnelles : 75 %; fonctions budgétaires : 75 %; gestion des ressources humaines : 25 %

2011 (objectif) : fonctions opérationnelles : 90 %; fonctions budgétaires : 90 %; gestion des ressources humaines : 75 %

Produits

- Fourniture de services consultatifs et d'un appui technique et logistique à la SLBC, et organisation de réunions de coordination avec le Conseil d'administration
- Fourniture de services consultatifs à la Commission de lutte contre la corruption, et d'un appui aux activités techniques et de sensibilisation, ainsi qu'aux activités connexes, par l'organisation de réunions de consultation et de coordination régulières

- Appui aux activités de la Commission de lutte contre la corruption pour ce qui est de la formation et de la communication avec le public, notamment les groupes de la société civile, dans le cadre du suivi de l'application de la stratégie nationale de lutte contre la corruption
- Réunions bimensuelles avec le Comité chargé du respect des principes de responsabilité et de transparence du Parlement aux fins de l'examen du rapport du Vérificateur général dans le cadre de l'application du principe de responsabilité
- Renforcement de la capacité du Parlement à s'acquitter efficacement de ses fonctions par l'organisation de consultations régulières avec le Président, le Secrétaire du Parlement et les responsables parlementaires
- Consultations régulières et collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Union interparlementaire et d'autres partenaires internationaux en vue du renforcement des capacités du Parlement
- Suivi de l'application du projet de renforcement des capacités du Parlement approuvé et soutenu par le Fonds pour la consolidation de la paix
- Promotion du renforcement des liens entre les initiatives locales et les plans nationaux de développement par l'organisation de deux séminaires régionaux pour les membres de l'administration traditionnelle et les représentants nationaux
- Réunions mensuelles avec le Ministère des affaires intérieures, de l'administration locale et des affaires rurales, le Secrétariat à la décentralisation et les donateurs concernant le processus de transfert de pouvoir et la coordination
- Examen semestriel, en partenariat avec le Secrétariat à la décentralisation, du fonctionnement des 19 conseils locaux
- Fourniture d'un appui à l'élaboration du plan d'action quinquennal de la SLBC
- Mise en place et équipement d'un centre de documentation des Nations Unies au Fourah Bay College, à l'Université de Sierra Leone, à l'Université Njala et à l'Université de Makeni, et fourniture de documents d'information, de documentation et d'ouvrages pour aider ces institutions
- Organisation de conférences de presse et de visites pour des journalistes locaux et internationaux concernant des projets phares menés par les Nations Unies dans le pays
- Conception et impression d'articles destinés à promouvoir l'image et l'activité des Nations Unies en Sierra Leone dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies »
- Activités d'information sur l'action des Nations Unies et de promotion dans tous les districts, chefferies et écoles en vue des élections de 2012
- Partage des connaissances sur les questions relatives à l'initiative de consolidation de la paix, aux élections, aux droits de l'homme et à la gouvernance au moyen de séances de formation à l'intention des organisations de la société civile et des acteurs du secteur des médias
- Organisation de programmes radiophoniques et télévisuels, ainsi que de concerts pour la paix avec le groupe Artists United for Peacebuilding, et production de chansons sur différentes questions thématiques portant sur la consolidation de la paix et le développement
- Missions de bons offices du Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone auprès des autorités et des institutions nationales et locales pour lever les obstacles politiques découlant du processus de décentralisation

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Renforcement du respect des droits de l'homme et de l'état de droit en Sierra Leone

i) Augmentation du nombre d'objectifs atteints dans le plan opérationnel de la Commission nationale des droits de l'homme

Mesure des résultats

2009 : 4

2010 (estimation) : 6

2011 (objectif) : 8

ii) Nombre de rapports nationaux soumis aux organes conventionnels internationaux sur l'application des divers traités relatifs aux droits de l'homme

Mesure des résultats

2009 : 2

2010 (estimation) : 2

2011 (objectif) : 2

iii) Augmentation du pourcentage de bénéficiaires des aides allouées au titre du programme de réparations de la Commission Vérité et réconciliation

Mesure des résultats

2009 : 10 %

2010 (estimation) : 35 %

2011 (objectif) : 70 %

iv) Augmentation du nombre de rapports ou de plans d'action relatifs à l'égalité entre les sexes

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 1 rapport de synthèse

2011 (objectif) : 1 rapport et 1 plan d'action sur l'égalité entre les sexes

Produits

- Activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention du Gouvernement sierra-léonais, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de l'adoption d'une approche fondée sur les droits, notamment pour la mise en œuvre des 21 programmes retenus au titre de la Vision commune de l'ONU pour la Sierra Leone, y compris la formation
- Formation, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de 36 membres du personnel de la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme aux obligations découlant des normes internationales relatives aux droits de l'homme et de l'examen périodique universel en 2011
- Facilitation de la participation de la Sierra Leone à l'examen périodique universel de 2011
- Fourniture de conseils à la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme concernant l'exécution de son mandat
- Fourniture d'une aide à la Commission nationale des droits de l'homme pour intervenir auprès du Gouvernement afin qu'il approuve et mette en œuvre un plan d'action national de promotion des droits de l'homme

- Formation et renforcement des capacités des fonctionnaires compétents concernant les obligations qui incombent au Gouvernement en matière de présentation de rapports au titre des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Incorporation des droits de l'homme dans les programmes scolaires avec l'aide du Gouvernement
- Organisation de 13 ateliers sur la protection et la promotion des droits de l'homme pour les comités des droits de l'homme dans les districts, les conseils locaux de district et les ministères
- Surveillance de la situation en matière de droits de l'homme dans 12 districts et dans la région occidentale, y compris publication de deux rapports et communication d'informations aux autorités gouvernementales
- Fourniture de services consultatifs aux institutions du secteur de la justice (magistrature, Ministère de la justice, administration pénitentiaire, police et Commission de la réforme législative) sur les questions concernant les droits de l'homme
- Fourniture de services consultatifs au Gouvernement sur l'adoption d'une législation conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Organisation, avec le Gouvernement, d'un forum consultatif national sur l'état de mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, dont le programme de réparations
- Prestation de conseils au Gouvernement sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité
- Prestation de conseils au Gouvernement en ce qui concerne la ratification et la transposition des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Évaluation de la situation en matière d'égalité des sexes avec les acteurs concernés au sein des Nations Unies et du Gouvernement (Ministère de la protection sociale, de l'égalité des sexes et de la condition de l'enfance et Commission parlementaire sur l'égalité des sexes)
- En coordination avec le Groupe de travail sur la gouvernance, élaboration d'un rapport détaillé sur l'égalité des sexes, formulation de recommandations et conception de propositions

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Renforcement des capacités du secteur de la sécurité en Sierra Leone pour assurer la sécurité intérieure et lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue

e) i) Augmentation du nombre d'agents affectés à l'Équipe spéciale commune sierra-léonaise de répression du trafic de drogue

Mesure des résultats

2009 : 50

2010 (estimation) : 77

2011 (objectif) : 77

ii) Augmentation du nombre de policiers formés aux règles de la déontologie et de la responsabilité professionnelle

Mesure des résultats

2009 : 50

2010 (estimation) : 134

2011 (objectif) : 100

iii) Amélioration de la responsabilisation de la police, et du respect des droits des citoyens par la création d'un bureau chargé des plaintes contre la police

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 1

Produits

- Contrôle des antécédents et formation de 77 membres du Groupe de lutte contre la criminalité transnationale
 - Mise en œuvre en Sierra Leone du Plan d'action régional de la CEDEAO de lutte contre la drogue par l'organisation de réunions mensuelles avec le Groupe de lutte contre la criminalité transnationale
 - Fourniture de conseils techniques sur les stratégies d'enquête criminelle par l'organisation de réunions mensuelles avec le Groupe de lutte contre la criminalité transnationale
 - Fourniture de services consultatifs au département des plaintes, de la discipline et des enquêtes internes de la police sierra-léonaise concernant l'inspection des 29 quartiers généraux divisionnaires
 - Organisation de sessions de formation à l'intention de 1 000 fonctionnaires de police sur les politiques en matière de harcèlement sexuel, de sévices sexuels et de généralisation de la prise en compte de l'égalité des sexes ainsi que de programmes de formation aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes
 - Fourniture de conseils au Groupe de coordination du Conseil de sécurité national de la Sierra Leone lors de réunions bimensuelles
 - Fourniture de conseils aux comités de sécurité de province et de district lors de réunions hebdomadaires
 - Fourniture de conseils aux services de sécurité sierra-léonais lors de réunions mensuelles sur le renforcement des opérations maritimes visant à empêcher le trafic de drogues illicites et d'armes à feu et la traite des personnes
 - Fourniture de conseils techniques au département des plaintes, de la discipline et des enquêtes internes
 - Fourniture de conseils aux autorités nationales lors de réunions semestrielles sur l'élaboration d'un plan de sécurité national en vue de la tenue des élections
-

Facteurs externes

129. Le BINUCSIL devrait atteindre ses objectifs si les conditions suivantes sont réunies : a) le pays se mobilise en faveur du processus de consolidation de la paix et le prend en charge; b) les partenaires internationaux maintiennent leur engagement et continuent de soutenir la consolidation de la paix; et c) la situation dans la sous-région, particulièrement dans les pays limitrophes, reste stable et ne compromet pas la sécurité en Sierra Leone.

Prévision de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économie (dépassement)	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation (7)=(4) - (1)
		(1)	(2)				
Personnel civil	6 639,9	6 259,5	380,4	7 087,7	6 707,3	-	447,8
Dépenses opérationnelles	10 219,6	10 567,4	(347,8)	9 541,9	9 889,7	-	(677,7)
Total	16 859,5	16 826,9	32,6	16 629,6	16 597,0	-	(229,9)

130. Le montant net des ressources nécessaires, qui s'élève à 16 629 600 dollars (montant brut : 17 692 400 dollars), permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 82 postes (41 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 33 agents recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies) (7 087 700 dollars), l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage afférents aux postes de sept agents fournis par des gouvernements (285 400 dollars), les dépenses de consultants pour les services à court terme d'un spécialiste constitutionnel (91 000 dollars), les frais de voyage du personnel (392 900 dollars), les installations et l'infrastructure (2 105 700 dollars), les frais de transport (4 883 000 dollars), les coûts de maintenance d'un réseau de transmissions (785 500 dollars) et d'un réseau informatique (638 200 dollars), le matériel, les fournitures et les services médicaux (172 000 dollars) ainsi que d'autres services, fournitures et équipements (188 200 dollars).

131. L'écart entre le montant prévu pour 2011 et le budget approuvé pour 2010 s'explique principalement par la réduction de frais de communication du service radio de la mission, ce dernier ayant été transféré à la Sierra Leone Broadcasting Corporation.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2010	-	1	-	1	5	12	9	1	29	12	-	41	13	20	8	82
Effectifs proposés pour 2011	-	1	-	1	6	12	7	1	28	13	-	41	13	20	8	82
Variation	-	-	-	-	1	-	(2)	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-

132. L'effectif total proposé pour le BINUCSIL se composera de 82 postes (41 agents recrutés sur le plan international, 33 agents recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies) et sera dirigé par un représentant exécutif du Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire général, qui sera épaulé par un groupe de planification stratégique intégrée et quatre sections techniques dont les travaux seront axés sur les principaux domaines couverts par le mandat du Bureau, à savoir : consolidation de la paix, institutions démocratiques, droits de l'homme et état de droit, police et sécurité et appui à la mission.

133. Pour 2011, il est proposé de modifier le tableau des effectifs existant de la façon suivante :

a) Création d'un poste d'assistant aux achats (Service mobile) au sein de la Section d'appui à la mission;

b) Suppression d'un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) au sein de la Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix;

c) Reclassement d'un poste de spécialiste des questions politiques de la classe P-4 à la classe P-5 (hors classe) et d'un poste de spécialiste des questions politiques de la classe P-3 à la classe P-4 au sein de la Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix;

d) Transfert d'un poste de spécialiste des questions parlementaires et électorales (P-3) de la Section des institutions démocratiques à la Section des affaires politiques et de consolidation de la paix.

F. Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(8 714 200 dollars)

Historique, mandat et objectif

134. L'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. La Commission est notamment chargée de prêter son appui aux opérations de démarcation des frontières terrestre et maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière et sur la péninsule de Bakassi, d'améliorer le sort des populations concernées et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance.

135. La Commission de suivi de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006 a été créée pour surveiller le retrait et le transfert des pouvoirs sur la péninsule de Bakassi. Depuis le 21 mai 2009, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria assure également la présidence de la Commission de suivi.

136. Des accords ont été conclus sur les quatre parties de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, notamment sur le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et sur la péninsule de Bakassi (juin 2006). La décision de la Cour concernant la frontière maritime a été exécutée en mars 2008, quand les parties ont officiellement approuvé la carte maritime.

137. En avril 2010, les parties s'étaient entendues sur le tracé de 1 465 kilomètres de frontière terrestre. À l'aide des ressources extrabudgétaires reçues du Cameroun, du Nigéria, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets gère les contrats d'abornement, que la Commission coordonne et atteste depuis fin 2009. D'ici à la fin de 2010, la démarcation physique de 250 kilomètres de frontière devrait être achevée.

138. La Commission apporte également son concours à l'élaboration de mesures de confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées. Les domaines essentiels dans lesquels les Gouvernements camerounais et nigérian et leurs partenaires doivent intervenir sont la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau et les infrastructures de base. La Commission continuera de surveiller le respect des droits de la population de la péninsule de Bakassi.

Coopération avec d'autres entités

139. Dans le cadre de son action en faveur de la stabilité régionale et du renforcement de la coopération entre le Cameroun et le Nigéria, le Département des affaires politiques donne des orientations politiques et stratégiques à la Commission, et facilite et supervise l'exécution de ses travaux. Le Département de l'appui aux missions apporte une assistance administrative, financière et logistique à la Commission.

140. Le secrétariat de la Commission est installé dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, à Dakar. Les mécanismes de participation aux coûts s'appliquent aussi bien à l'appui administratif et logistique (gestion des voyages et des bureaux, dont l'informatique et les services financiers) qu'aux questions de fond, telles que l'information, les droits de l'homme et les affaires économiques. Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria prêtent leur appui, notamment logistique et administratif, à la Commission et aux observateurs des Nations Unies déployés dans leurs pays d'opération respectifs. En 2010, la Commission a intensifié sa coopération avec les équipes de pays des Nations Unies du Cameroun et du Nigéria afin de répondre aux besoins des populations vivant le long de la frontière terrestre et de trouver une solution qui convienne lorsqu'elle n'existerait plus. Des consultations régulières avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, comme la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ont permis de renforcer la complémentarité et la synergie des différentes parties prenantes dans les travaux de démarcation de la frontière terrestre et l'élaboration de mesures de confiance en faveur des populations concernées. Les organismes des Nations Unies présents au Cameroun ont mis en place un programme commun d'aide humanitaire et de développement local dans le secteur du lac Tchad. L'Union européenne soutient les initiatives locales de développement mises en œuvre dans la péninsule de Bakassi et dans d'autres secteurs. La Banque africaine de développement finance un ambitieux programme routier multinational destiné à faciliter la circulation des personnes et des marchandises entre le Cameroun et le Nigéria. En 2009, l'appui des hélicoptères de l'ONUCI a aidé à progresser dans l'étude sur le terrain relative au tracé de la frontière terrestre.

Résultats obtenus en 2010

141. L'étude sur le terrain a continué de progresser en 2010 : au 30 avril, le Cameroun et le Nigéria s'étaient entendus sur 1 465 kilomètres de frontière terrestre (4 516 accords types ont été signés). La Commission ne pense pas pouvoir atteindre l'objectif de 90 %, soit 1 800 kilomètres, qu'elle s'était fixé pour 2010, car l'accès à la frontière terrestre pose des difficultés croissantes et imprévues, les véhicules de transport ne peuvent pas y accéder et l'équipement doit faire l'objet d'un entretien renforcé en raison des conditions pénibles de la mission. De ce fait, la durée des missions de l'équipe de géomètres sera limitée à un mois.

142. Outre une nouvelle étude sur le terrain prévue dans le courant du deuxième semestre de 2010, une enquête d'experts sera réalisée pour tenter de résoudre un différend portant sur 49 kilomètres de frontière, et l'ONU propose de conclure des accords officiels sur les 174 kilomètres de frontière situés dans des zones inaccessibles. Toutefois, en raison de la promulgation tardive du budget fédéral du Nigéria au cours des premiers semestres de 2009 et de 2010, toutes les études sur le terrain ont été ralenties, car la Commission n'a pu se réunir que trois fois au lieu de quatre et les géomètres n'ont pu effectuer que deux missions au lieu de trois. De surcroît, le décès du Président Umaru Musa Yar'Adua, le 5 mai 2010, qui a eu des incidences sur les plus hautes instances de décision du Nigéria, a empêché la Commission de se réunir au premier semestre de 2010.

143. Réaffirmant la détermination de l'ONU à aider le Cameroun et le Nigéria à donner suite à l'arrêt de la Cour internationale de Justice, le Président de la Commission a proposé de rencontrer ses homologues séparément début juin 2010 pour les aider à progresser dans l'exécution du mandat de la Commission.

144. Le taux d'exécution des contrats de démarcation a augmenté en 2010, car l'entrepreneur en charge de l'élaboration du canevas planimétrique (contrat II) a mené à bien non seulement les travaux sur le terrain mais aussi le séminaire de renforcement des capacités consacré à l'exploitation des levés topographiques et des images transmises par satellite. De plus, au cours du premier semestre de 2010, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a poursuivi ses activités de démarcation et installé des bornes frontière le long d'un premier tronçon de 170 kilomètres. Toutefois, à la suite de plusieurs altercations avec des éléments hostiles de la population frontalière, le Bureau a suspendu ses travaux dans la partie nord de la frontière début juin 2010. D'après les nouvelles prévisions de dépenses, fondées sur les dépenses réalisées jusqu'à présent, 10 à 13 millions de dollars supplémentaires au titre des contributions volontaires seront nécessaires pour mener à bien toutes les activités de démarcation. L'accord de contribution de la Commission européenne prenant fin au 31 octobre 2010, la Commission mixte cherchera de nouveaux partenaires susceptibles d'apporter les ressources extrabudgétaires nécessaires pour financer les derniers contrats de démarcation.

145. En ce qui concerne la frontière maritime, la réunion extraordinaire sur la coopération pour l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz situés de part et d'autre de la frontière maritime n'a pas eu lieu comme prévu, car les parties ont demandé un délai supplémentaire pour examiner leurs contributions respectives. À la suite des services consultatifs que la Commission a dispensés au Cameroun et au Nigéria en 2009, la question d'un accord de coopération entre les deux pays a été inscrite à l'ordre du jour de la vingt-sixième réunion de la Commission prévue les 23 et 24 septembre 2010 à Abuja.

146. Les observateurs civils ont effectué une mission à la frontière terrestre en mars et avril 2010. La Commission envisage de diriger deux nouvelles missions d'observation en 2010, l'une avec les géomètres chargés de l'étude sur le terrain et l'autre dans le cadre de la campagne de sensibilisation; les parties en décideront lors de la vingt-sixième réunion de la Commission. Bien qu'aucune mission n'ait été effectuée dans le secteur du lac Tchad en 2010, aucune violation de l'accord sur le retrait et le transfert d'autorité n'y a été signalée au cours des huit premiers mois de 2010.

147. Les parties ayant des difficultés à arrêter des dates de réunion, la Commission de suivi et les missions d'observation établies en application de l'Accord de Greentree se sont moins réunies. Lors de sa visite dans le secteur de la péninsule de Bakassi, du 5 au 7 avril 2010, le Groupe d'observateurs de la Commission mixte a constaté que la paix régnait et que le Gouvernement camerounais avait pris des mesures pour améliorer les conditions de vie. Les deux postes administratifs camerounais de la péninsule de Bakassi ont été maintenus.

148. Les Gouvernements des deux parties et les donateurs ont poursuivi leurs activités d'aide au développement local et ont fait avancer les chantiers suivants : a) la route Enugu-Abakaliki-Mamfé-Mutengene, qui doit relier le Cameroun et le Nigéria; b) le pont du Mayo Tiel, qui doit relier Demsa (nord du Cameroun) à Belel (État nigérian d'Adamawa); c) un programme immobilier à Calabar (Nigéria); d) le projet d'intervention d'urgence du Cameroun à Bakassi; et e) un réseau électrique commun dans le secteur du lac Tchad. Comme la Commission n'a cessé de reporter ses réunions tout au long de l'année 2010, la mission n'a pas réussi à faire participer les parties à des projets d'institutionnalisation de l'égalité des sexes.

149. Les missions se sont réunies deux fois avec les équipes de pays des Nations Unies du Cameroun et du Nigéria, en mars et en mai 2010 respectivement, pour réfléchir à l'organisation de campagnes de mobilisation de ressources en vue de mettre en œuvre les mesures de confiance, et il a été décidé que chaque équipe de pays préparerait une mission interinstitutions d'évaluation à la frontière afin de déterminer quelles activités étaient nécessaires et comment les organismes des Nations Unies pourraient contribuer de manière concertée à la mise en œuvre des mesures de confiance. Une réunion des deux équipes de pays est prévue pour octobre 2010.

150. Pour accélérer l'instauration d'un climat de confiance, la Commission a nommé un expert confirmé spécialisé dans le développement, chargé d'aider les équipes de pays du Cameroun et du Nigéria à améliorer le bien-être de la population vivant dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière terrestre et sur la péninsule de Bakassi.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011

151. En 2011, la Commission continuera de faciliter la coopération entre les parties afin de régler les différends liés à la démarcation de la frontière qui ont été mis en attente pour diverses raisons – flou des dispositions de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, problèmes de sécurité locaux ou difficulté du terrain. Il faudra pour cela maintenir l'équipe existante, y compris les géomètres et les cartographes, qui devra fournir des orientations au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, attester de l'emplacement des bornes frontière et mener à bien les travaux de démarcation.

152. La mission de la Commission est de plus en plus complexe du fait que l'étude sur le terrain et la pose des bornes frontière doivent être menées de front pendant la brève période de la saison sèche. Pour gérer correctement les tâches techniques et administratives complexes liées au travail de la Commission et mobiliser le plus de ressources possible, il faudra renforcer, en 2011, les effectifs chargés de la gestion des projets.

153. La réalisation de toutes les activités de démarcation prescrites suppose un financement continu au moyen de ressources extrabudgétaires. Le montant total des ressources allouées au projet de démarcation, qui s'élève aujourd'hui à 13 millions de dollars, avait été sous-estimé en 2004, aussi ces ressources sont-elles à présent épuisées. En conséquence, il faudrait mobiliser d'urgence des ressources additionnelles d'un montant de 10 à 13 millions de dollars en faisant appel aux contributions volontaires. Des réunions avec les donateurs sont en cours afin de négocier un nouvel accord de gestion des fonds et d'établir un rapport sur les progrès accomplis jusqu'à présent.

154. La procédure de démarcation de la frontière touchant à sa fin, les parties ont de plus en plus à cœur de partager les enseignements qu'elles en ont tirés dans l'optique de la diplomatie préventive, et de surmonter les problèmes liés à la reconnaissance du titre sur le territoire en s'appuyant sur les dispositions du droit international. Comme l'avait fait le Centre d'information des Nations Unies à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée pour célébrer la pose de la première borne frontière en novembre 2009, la Commission s'efforcera, en 2011, d'exploiter les documents filmés qui pourraient illustrer les progrès réalisés pendant le reste de son mandat. Les initiatives visant à mettre en avant l'exemple de la Commission pour développer les capacités régionales de règlement des différends frontaliers devraient également aider à mobiliser des fonds pour reconstituer les ressources du fonds d'affectation spéciale consacré à la démarcation.

155. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de l'action de la Commission sont présentés ci-après.

Objectif : Exécuter, de façon pacifique et ordonnée, la décision de la Cour internationale de Justice en date du 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès accomplis dans la démarcation de la frontière terrestre et conclusion d'un accord de coopération entre le Cameroun et le Nigéria sur les questions concernant leur frontière maritime

a) i) Augmentation du nombre de réunions de la Commission consacrées à l'étude des questions de démarcation tenues avec la participation du Cameroun et du Nigéria

Mesure des résultats

2009 : 2

2010 (estimation) : 3

2011 (objectif) : 4

ii) Hausse du pourcentage de la frontière terrestre pour laquelle un accord sur l'emplacement des bornes a été conclu avec le Cameroun et le Nigéria

Mesure des résultats

2009 : 68 % (1 342 km)

2010 (estimation) : 80 % (1 575 km)

2011 (objectif) : 90 % (1 750 km)

iii) Accroissement du taux d'exécution des contrats de démarcation concernant la frontière terrestre (progressif)

Mesure des résultats

2009 : 45 %

2010 (estimation) : 51 %

2011 (objectif) : 60 %

iv) Tenue d'une réunion extraordinaire consacrée à la mise en œuvre des accords de coopération conclus entre le Cameroun et le Nigéria sur la question de leur frontière maritime

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 1

2011 (objectif) : 1

Produits

- 4 réunions de la Commission consacrées à l'examen des questions liées à l'application pacifique de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, notamment des questions de démarcation, l'objectif étant d'adopter les rapports des missions conjointes d'étude sur le terrain, de régler les différends nés de ces études et d'adopter les rapports sur les travaux exécutés par les entrepreneurs chargés d'installer les bornes-frontière
- 2 missions conjointes, d'une durée moyenne de 8 semaines, consacrées à l'étude sur le terrain de la frontière terrestre et destinées à convenir de l'emplacement des bornes-frontière avec les parties
- Une mission conjointe d'une durée de 8 semaines à bord d'un navire équipé d'instruments bathymétriques, destinée à effectuer le levé du thalweg de la rivière Akpakorum (Akwayafé) au nord du point septentrional de la frontière maritime entre le Cameroun et le Nigéria
- 2 rapports de l'équipe technique mixte établis à l'issue des 2 missions consacrées à l'étude sur le terrain et indiquant l'état d'avancement des travaux de démarcation, pour présentation aux parties et adoption
- 4 réunions consultatives de nature juridique ou technique tenues avec les parties en vue de faciliter le règlement des différends apparus lors de l'étude conjointe menée sur le terrain
- 4 rapports juridiques ou techniques portant sur les propositions avancées en vue de régler les différends
- 5 missions, d'une durée moyenne de 4 semaines, effectuées à la frontière terrestre en vue de superviser et d'attester le travail accompli par les entrepreneurs chargés d'installer les bornes-frontière
- 5 rapports établis par les agents certificateurs sur les travaux accomplis par les entrepreneurs chargés d'exécuter les contrats de démarcation, pour présentation aux parties et approbation des travaux accomplis par les entrepreneurs chargés d'installer les bornes-frontière
- 4 réunions consultatives tenues avec le Cameroun et le Nigéria en vue de les amener à s'entendre sur un mémorandum d'accord relatif à la coopération transfrontière pour les gisements de pétrole et de gaz situés à proximité immédiate de la frontière maritime

- Une réunion organisée entre le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Nigéria en vue du règlement des questions en suspens ou des différends concernant la frontière maritime
- Un rapport établi à l'issue de la mission de vérification effectuée par la Commission européenne à la suite de l'expiration de l'accord qu'elle avait conclu avec l'ONU sur la contribution européenne pour la période 2006-2010
- 2 réunions tenues avec les donateurs en vue de les engager à renouveler leur soutien en apportant les fonds extrabudgétaires nécessaires au financement du reste des travaux de démarcation
- Une campagne d'information sur la procédure de démarcation, notamment un film documentaire
- Un recueil de pièces justificatives attestant du respect de l'arrêt de la Cour internationale de Justice
- 4 missions à la frontière terrestre, d'une durée moyenne de 3 semaines, effectuées par la sous-commission chargée de la démarcation en vue de régler les différends
- 4 rapports sur les missions effectuées par la sous-commission chargée de la démarcation en vue du règlement des différends

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Confirmation du retrait et du transfert d'autorité dans tous les secteurs concernés, y compris la péninsule de Bakassi

i) Maintien du nombre de missions effectuées par des observateurs civils, avec la participation du Cameroun et du Nigéria, dans les secteurs de la péninsule de Bakassi, de la frontière terrestre et du lac Tchad, en vue de s'assurer que les droits des populations concernées sont respectés (maintien)

Mesure des résultats

2009 : 1

2010 (estimation) : 3

2011 (objectif) : 3

ii) Aucun incident frontalier ou cas de présence illégale de soldats signalé après leur retrait et le transfert d'autorité

Mesure des résultats

2009 : aucun

2010 (estimation) : aucun

2011 (objectif) : aucun

iii) Maintien du nombre de réunions tenues par la Commission de suivi pour la péninsule de Bakassi avec la participation du Cameroun et du Nigéria

Mesure des résultats

2009 : 2

2010 (estimation) : 3

2011 (objectif) : 3

iv) Maintien du nombre de postes administratifs camerounais sur l'ensemble de la péninsule de Bakassi

Mesure des résultats

2009 : 2

2010 (estimation) : 2

2011 (objectif) : 2

Produits

- 3 missions d'observateurs civils effectuées à la frontière terrestre en vue de contrôler le respect des droits des populations concernées et leur bien-être
- 2 réunions consultatives avec les parties, consacrées aux initiatives nationales de développement et de protection de l'environnement mises en œuvre sur la péninsule de Bakassi
- 4 missions d'observateurs civils effectuées sur la péninsule de Bakassi en vue de contrôler l'application de l'Accord de Greentree, et rapports sur les conclusions de ces missions établis à l'intention des parties
- 3 réunions de la Commission de suivi créée en application de l'Accord de Greentree

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Amélioration de la situation s'agissant du respect des droits des populations concernées et du développement local dans les zones frontalières, et revitalisation de la Commission du Bassin du lac Tchad

i) Aucune violation signalée dans le secteur du lac Tchad

Mesure des résultats

2009 : aucune

2010 (estimation) : aucune

2011 (objectif) : aucune

ii) Maintien du nombre de projets de développement local mis en œuvre au Cameroun et au Nigéria bénéficiant d'un soutien

Mesure des résultats

2009 : 4

2010 (estimation) : 4

2011 (objectif) : 4

iii) Maintien du nombre de campagnes de mobilisation de ressources organisées avec la participation du Cameroun et du Nigéria en vue de mettre en œuvre les mesures de confiance

Mesure des résultats

2009 : 1

2010 (estimation) : 4

2011 (objectif) : 4

Produits

- 4 rapports établis à l'intention des parties par les observateurs civils de l'ONU à l'issue de leurs missions, portant sur les activités transfrontalières de renforcement de la confiance susceptibles de contribuer au bien-être des populations concernées et de prévenir les violations des droits de l'homme
- Un rapport sur les activités mises en œuvre pour instaurer un climat de confiance
- 3 rapports établis à l'intention des parties par des consultants de l'ONU à l'issue de leurs visites, portant sur les infrastructures, l'éducation, la santé ou la sécurité alimentaire

- 4 campagnes de mobilisation de ressources menées auprès de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la Banque africaine de développement, des gouvernements et d'autres partenaires en vue d'encourager la coopération transfrontière et les programmes économiques communs
- Une réunion consultative tenue avec les parties sur le thème de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité
- 2 missions de suivi des activités menées par la Commission du bassin du lac Tchad pour appuyer les mesures de renforcement de la confiance entre le Cameroun et le Nigéria

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Renforcement de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest en vue de prévenir les conflits par une bonne gestion des frontières résultant de l'expérience acquise par la Commission mixte Cameroun-Nigéria

d) Nombre de réunions tenues avec les États membres de la CEDEAO et d'autres organisations concernées de la région sur la question du règlement de frontières

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 1

Produits

- Une réunion tenue avec les représentants du Programme frontière de l'Union africaine et de la CEDEAO pour partager les enseignements tirés de l'expérience de la Commission mixte Cameroun-Nigéria
- Un séminaire organisé avec les représentants des États membres de l'Union africaine et de la CEDEAO en vue d'élaborer des directives pratiques sur la définition des frontières (règlement juridique, normes géodésiques, prévisions de dépenses et recommandations en vue des activités de démarcation) à l'appui du Programme d'initiatives transfrontalières de la CEDEAO
- Une publication sur des questions juridiques et techniques liées à la définition des frontières terrestres

Facteurs externes

156. L'objectif devrait être atteint si : le Cameroun et le Nigéria continuent de suivre la décision de la Cour internationale de Justice et le plan de travail adopté par la Commission; la situation politique, économique et sociale des deux pays reste propice à l'application de l'arrêt en question; les ressources extrabudgétaires nécessaires à l'installation des bornes sont mobilisées.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>1^{er} janvier-31 décembre 2010</i>			<i>Prévisions de dépenses pour 2011</i>			<i>Variation 2010-2011</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart, économie (dépassement)</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Montant net</i>	<i>Variation</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	183,4	175,7	7,7	87,5	79,8	-	(95,9)
Personnel civil	2 333,6	2 261,1	72,5	1 722,8	1 650,3	-	(610,8)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économie (dépassement)	Total	Montant net Dépenses non renouvelables	Variation	
		(1)	(2)				(3) = (1) - (2)
Dépenses opérationnelles	6 413,1	5 683,9	729,2	6 903,9	6 174,7	87,3	490,8
Total	8 930,1	8 120,7	809,4	8 714,2	7 904,8	87,3	(215,9)

157. Sous réserve que le mandat de la Commission soit encore prolongé d'un an, le montant net des prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 s'élèverait à 8 714 200 dollars (montant brut : 8 975 700 dollars), dont 87 500 dollars pour un conseiller militaire, 1 722 800 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 12 postes (10 postes d'agent recruté sur le plan international et 2 postes d'agent recruté sur le plan national) et d'autres dépenses opérationnelles, dont 2 100 400 dollars au titre des services de consultants et d'experts, 617 400 dollars au titre des voyages, 288 200 dollars au titre des installations et des infrastructures, 3 440 400 dollars au titre des transports, 188 400 dollars au titre des communications, 69 600 dollars au titre de l'informatique et 199 500 dollars au titre des fournitures, des services et du matériel divers.

158. La baisse, d'un montant de 215 900 dollars, des prévisions de dépenses pour 2011 par rapport au budget approuvé pour 2010 s'explique essentiellement par les économies prévues au titre de la composante militaire, du fait de la suppression proposée d'un poste de conseiller militaire, et au titre du personnel civil, du fait du transfert proposé au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest de la composante administrative de la Commission, soit sept postes (1 poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-4), 1 poste d'attaché d'administration (P-3), 1 poste de fonctionnaire des finances (P-3) et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Le budget 2011 tient compte des résultats de l'examen d'ensemble de l'effectif des deux missions qui a été réalisé, notamment du regroupement proposé des composantes administratives du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria. L'économie potentielle mentionnée plus haut est en partie annulée par l'augmentation des prévisions de dépenses résultant de la création proposée d'un poste de directeur de projet de classe P-4, de la location d'un avion au prix du marché et du recours aux services d'un consultant expert en droit et en géomatique pour régler les différends.

159. L'économie prévue pour 2010 s'explique essentiellement par : a) le retard pris dans la relève des conseillers militaires en 2010; b) un taux de vacance des postes d'agent recruté sur le plan international (12 %) supérieur aux prévisions (8 %); c) une baisse des dépenses prévues au titre des consultants et de leurs voyages, du fait de la diminution du nombre de réunions de la Commission de suivi et des missions d'observateurs – les parties ayant des difficultés à arrêter des dates –, du nombre d'études sur le terrain et du nombre de réunions de la Commission; et d) une baisse des dépenses prévues au titre des voyages, du fait de la diminution du nombre de réunions de la Commission mixte et de la Commission de suivi.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectifs approuvés pour 2010	1	-	-	-	3	7	2	-	13	1	-	14	-	6	-	20
Effectifs proposés pour 2011	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	10	-	2	-	12
Variation	(1)	-	-	-	-	(1)	(2)	-	(4)	-	-	(4)	-	(4)	-	(8)

160. Les effectifs prévus pour 2011 comprennent 10 postes d'agent recruté sur le plan international (9 postes d'administrateur et 1 poste d'agent du Service mobile) et de 2 postes d'agent recruté localement. À ces postes s'ajoutent celui d'un conseiller militaire. La dotation en effectifs proposée tient compte du transfert de sept postes de la composante administrative de la Commission au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et de la suppression de deux postes (celui du second membre de la Commission de suivi, qui a rang de secrétaire général adjoint, et celui d'un fonctionnaire d'administration technique de classe P-4).

161. Depuis que le transfert final de la péninsule de Bakassi est achevé, le volume d'activité de la Commission de suivi a progressivement diminué. Il est proposé de supprimer le poste du second membre de la Commission de suivi, qui a rang de secrétaire général adjoint.

162. Le poste de fonctionnaire d'administration technique (P-4) se trouve à la Section de cartographie du Siège. Son titulaire est chargé d'établir les cartes provisoires indiquant la ligne de délimitation et d'assurer la coordination technique et administrative de la gestion et de l'exécution des contrats. Sa charge de travail devrait diminuer progressivement en 2010 car les cartes mentionnées précédemment sont désormais établies et les contrats, confiés à des entreprises extérieures par la Division des achats, arrivent à échéance. En conséquence, il est prévu de supprimer le poste de fonctionnaire d'administration technique.

163. Il est prévu de créer un poste de directeur de projet à la classe P-4. L'absence, à la Commission, de candidat doté des compétences techniques requises pour gérer les questions quotidiennes liées aux activités de terrain, a ralenti la démarcation de la frontière terrestre. Puisque la mission envisage de terminer l'étude sur le terrain en 2011 afin de relier le point méridional de la frontière terrestre au point septentrional de la frontière maritime, il devient urgent de recruter un candidat suffisamment qualifié pour comprendre les clauses d'un contrat et assumer les activités permettant de faire progresser la démarcation de la frontière – planification stratégique, allocation des ressources et gestion des missions.

164. Il est prévu de supprimer un poste de conseiller militaire. Compte tenu des progrès accomplis par la Commission dans sa mission, et notamment du fait qu'aucun incident frontalier ne se soit produit entre le Cameroun et le Nigéria dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière terrestre ou sur la péninsule de Bakassi, les conseillers militaires participent moins aux activités quotidiennes de la mission qu'au cours des années précédentes. La dernière mission effectuée par un conseiller militaire à Bakassi remonte à mai 2008; il avait dû évaluer la situation quelques semaines avant le retrait final et le transfert d'autorité, qui ont pris effet le 14 août 2008. Par ailleurs, les conseillers militaires n'ont signalé aucun incident au cours des 12 derniers mois. D'après une évaluation de sa composition actuelle et de la nature des objectifs de ses travaux, la Commission n'a besoin de s'adjoindre qu'un seul conseiller militaire.

G. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(3 133 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

165. Dans une lettre du 7 mai 2007 (S/2007/279), le Secrétaire général a proposé au Président du Conseil de sécurité de créer le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La lettre de réponse du Président est datée du 15 mai 2007 (S/2007/280).

166. Le Centre a pour principale fonction de renforcer les capacités de prévention des conflits de l'ONU en Asie centrale. Il s'occupe des multiples dangers auxquels la région est exposée, notamment le terrorisme international, l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée; il a pour mission :

- a) Assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec d'autres parties intéressées;
- b) Suivre et analyser la situation sur le terrain;
- c) Tenir le Secrétaire général informé des mesures de prévention des conflits;
- d) Entretenir des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations régionales, favoriser ce qu'ils font en faveur de la paix et faciliter la coordination et l'échange d'information entre elles, en ayant égard à leurs attributions différentes;
- e) Définir le cadre et la direction politiques des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région et seconder les coordonnateurs résidents et les organismes du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, dans leur effort d'intégration de l'aide préventive au développement et à l'assistance humanitaire;

f) Entretenir des rapports étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) afin d'obtenir une analyse de la situation régionale complète et intégrée.

167. Le Gouvernement turkmène met gracieusement à la disposition du Centre des locaux à Achgabat, dont il assumera aussi les frais annexes jusqu'à la fin du mandat du Centre. Celui-ci reçoit des orientations politiques et techniques du Département des affaires politiques, notamment pour tout ce qui concerne les rapports qu'il doit entretenir avec les États Membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires. Conforme aux principes directeurs suivis par le Siège, son programme de travail est exécuté en consultation avec le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions.

168. En 2010, le Centre a renforcé la coopération centro-asiatique dans la lutte contre les dangers communs menaçant la sécurité. Avec son concours, les pays de la région ont entamé des discussions sur les questions liées à la lutte antiterroriste et les accords sur le partage de l'eau en vue de créer des mécanismes de coopération dans ces deux domaines. Au niveau politique, le Centre a favorisé le dialogue entre institutions nationales, experts et conseillers à propos des stratégies de lutte contre les dangers qui menacent la sécurité régionale. Il a également organisé des stages de formation à la diplomatie préventive à l'intention de représentants des pays d'Asie centrale. Au Kirghizistan, il a effectué des missions de bons offices et aidé à gérer la crise, le dialogue national et les élections. En 2010, il a contribué à l'élaboration de deux plans d'action conjoints : a) un programme de remise en état du bassin de la mer d'Aral, appuyé par des donateurs internationaux; et b) un programme de coopération entre l'ONU et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral. Le troisième programme conjoint, qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, doit s'achever en 2011.

Coopération avec d'autres entités

169. Le Centre joue aux Nations Unies un rôle de catalyseur des initiatives régionales concernant la sécurité et la diplomatie préventive. Pour faciliter le dialogue sur le partage de l'eau, par exemple, il apporte, en collaboration avec le PNUD et la Commission économique pour l'Europe, l'aide et l'appui techniques nécessaires à l'adoption d'une solution durable. Il a défini le cadre politique nécessaire à la mise en œuvre d'initiatives analogues dans des domaines qui relèvent de ses compétences, en coopération avec, notamment, le PNUD, le HCR, l'UNODC et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Il fixe les orientations politiques en matière de diplomatie préventive et participe à l'échange d'information et à la coordination des initiatives entreprises par l'ONU, tout en entretenant des rapports étroits avec la MANUA afin que la situation régionale soit analysée de façon intégrée. Il bénéficie de l'appui administratif et logistique du PNUD. La mise en place dans la région de mécanismes permanents chargés de veiller à la sécurité, au partage de l'eau et aux situations de crise constitue l'une des mesures qui permettront au Centre de cesser à terme ses activités.

Résultats obtenus en 2010

170. En 2010, le Centre a poursuivi la réalisation du programme triennal adopté en 2008 en consultation avec les gouvernements des cinq pays d'Asie centrale. Il a aidé ces États dans leur recherche de solutions mutuellement acceptables mais a

également orienté ses activités de manière à tenir compte des priorités et des intentions explicites du Secrétaire général, telles qu'ils les a exposées lors de sa tournée d'avril 2010 en Asie centrale.

171. En ce qui concerne l'eau et l'énergie, le Centre a organisé, dans le prolongement de la visite du Secrétaire général, une conférence ministérielle saisie des divers problèmes liés à la gestion des ressources naturelles partagées, afin de rechercher une stratégie plus efficace. Pour renforcer les moyens dont dispose l'Asie centrale pour lutter contre le terrorisme et promouvoir la coopération et les partenariats dans ce domaine, le Centre lancera la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies sous forme d'une série d'activités qui se poursuivront en 2011. Pour améliorer l'efficacité et la complémentarité des moyens employés contre le trafic de stupéfiants, il aidera à créer des synergies entre les pays d'Asie centrale, les entités de l'ONU et les organisations régionales compétentes en Asie centrale. La situation régnant en Afghanistan étant déterminante pour la sécurité dans la région, le Centre a pris langue avec la MANUA pour jeter les bases d'un projet qui sera réalisé en 2010 : il s'agit d'encourager les États d'Asie centrale à participer à la stabilisation et à la reconstruction de l'Afghanistan en exécutant des projets d'aide et de renforcement des capacités mutuellement avantageux. En raison de la crise survenue au Kirghizistan en avril 2010, le Centre aidera le Gouvernement intérimaire à rétablir la paix et la stabilité, en lui offrant notamment le concours d'experts qui appuieront le travail constitutionnel et l'organisation d'élections générales. En coopération avec des organismes nationaux, il encourage la recherche de consensus et élabore des recommandations pratiques pour aider les entités régionales à surmonter les problèmes rencontrés. Afin de renforcer les capacités des États d'Asie centrale en matière de prévention des conflits, le Centre organisera des cours de formation au droit international et au règlement pacifique des différends à l'intention des dirigeants nationaux.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011

172. En 2011, le Centre sera actif dans les domaines suivants : action en faveur du Kirghizistan; mise en œuvre des accords conclus entre l'ONU et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Organisation du Traité de sécurité collective; appui à l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies; facilitation du dialogue sur le partage de l'eau dans la région.

173. Le Centre coopérera avec les cinq pays d'Asie centrale pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et le développement et renforcer les cadres de coopération avec les organisations régionales. Au Kirghizistan, le Centre renforcera la stabilité et le processus politique. En ce qui concerne l'eau, le Centre : a) offrira le cadre de discussions régulières sur le sujet; b) collaborera avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral dans la recherche de solutions durables; c) organisera avec les cinq États des conférences de haut niveau en vue de stratégies communes; d) tiendra régulièrement des consultations dans les cinq capitales afin de stimuler la recherche d'une solution concertée. Le Centre aidera ces pays s'unir dans la lutte contre le terrorisme et le trafic de stupéfiants et, en collaboration avec la MANUA, fera valoir le rôle que l'Asie centrale peut jouer dans la stabilisation de l'Afghanistan. Son action devrait notamment permettre d'obtenir : a) un mécanisme global de dialogue sur le partage de l'eau; b) un nouveau programme de diplomatie préventive; c) un plan de mise en œuvre de la

Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies au niveau régional. Le Centre continuera de renforcer les capacités nationales des États d'Asie centrale en matière de règlement pacifique des conflits et de lutte contre les dangers communs en administrant des formations ciblées.

174. Les priorités du Centre sont les suivantes pour 2011 :

a) En raison des événements tragiques d'avril 2010, il renforcera sa coopération avec le Kirghizistan. Il y réalisera des activités de stabilisation de la vie démocratique et de l'état de droit en facilitant le dialogue, favorisant la réconciliation nationale, coordonnant l'aide fournie et encourageant les efforts de l'ONU;

b) Il s'emploiera à promouvoir la recherche d'une solution mutuellement acceptable à la question des richesses naturelles partagées en Asie centrale : i) en offrant le cadre d'échanges réguliers entre les pays concernés sur la problématique régionale de l'eau, comme l'a indiqué le Secrétaire général lorsqu'il s'est rendu dans la région en avril 2010; ii) en collaborant avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, comme le prévoit le mémorandum d'accord que celui-ci a signé avec l'ONU en mars 2010, afin de faciliter le dialogue et la recherche de solutions durables au problème de l'eau dans la région; iii) en organisant des manifestations de haut niveau rassemblant des responsables et des experts des cinq États afin de promouvoir l'adoption de stratégies de partage communes; iv) en se déplaçant régulièrement dans la région afin de stimuler la recherche d'une solution concertée;

c) Il s'appuiera sur les relations qu'il a nouées en 2010 avec la direction de la MANUA pour définir les activités qu'il mènera en ce qui concerne l'Afghanistan en 2011. Il devrait continuer à accorder une importance particulière au rôle que peuvent jouer les États d'Asie centrale dans la promotion de la stabilité et du développement : il prêtera son concours et favorisera les relations et les échanges;

d) Il cherchera à faire adopter par les cinq États de la région un plan de mise en œuvre de la Stratégie, lancée en 2010, pour soutenir leur combat contre le terrorisme en Asie centrale;

e) Il apportera son soutien à la lutte contre le trafic transfrontière de stupéfiants, en privilégiant le renforcement des structures régionales de lutte contre la drogue, et favorisera les activités visant à rationaliser les efforts internationaux au moyen d'une coopération accrue;

f) Il continuera de renforcer les capacités nationales des États d'Asie centrale en matière de règlement pacifique des conflits et de lutte contre les dangers communs en organisant des stages spécialisés;

g) Il continuera de faciliter le dialogue politique à l'échelle régionale, ce qui nécessitera des déplacements réguliers dans les cinq pays d'Asie centrale et leurs capitales; il mettra l'accent, dans la planification et la réalisation de ses activités, sur la coopération et les relations de partenariat avec les organisations régionales avec lesquelles l'ONU a signé des accords de coopération en 2010, à savoir l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Organisation du Traité de sécurité collective;

h) Il continuera d'entretenir des relations étroites avec les États d'Asie centrale pour leur permettre de parer aux dangers qui menacent la sécurité et le

développement, de renforcer les moyens dont ils disposent pour dégager des solutions mutuellement acceptables et de renforcer la coopération avec les organisations internationales et régionales. Ces activités devraient notamment aboutir à la création officielle d'un mécanisme global de dialogue sur la problématique de l'eau et de l'énergie, à l'adoption d'un plan de mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale et à la définition du nouveau programme d'action de 2012-2014.

175. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Paix et stabilité durables en Asie centrale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Amélioration de la coopération régionale entre les cinq gouvernements d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) dans des domaines tels que le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, et pour les problèmes régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles

Initiatives conjointes lancées par les gouvernements d'Asie centrale pour faire face aux dangers communs qui menacent la sécurité

Mesures des résultats : nombre d'initiatives conjointes
Nombre de références, de recommandations et de décisions

2009 : 2

2010 (estimation) : 3

2011 (objectif) : 3

Produits

- Conseils aux gouvernements des pays d'Asie centrale (consultations directes, rencontres régionales, réunions d'experts) et participation à la lutte contre les menaces transfrontières – trafic de stupéfiants notamment –, les obstacles à la coopération régionale et les situations de crise
- Facilitation du dialogue, rapprochement des points de vue et coopération des gouvernements des pays d'Asie centrale en matière de lutte contre les menaces, les situations de crise et les obstacles à la coopération régionale
- Missions de bons offices au Kirghizistan en vue d'appuyer les efforts de stabilisation et de réconciliation nationale et de préparer les élections
- Trois négociations régionales avec des représentants des pays d'Asie centrale sur l'exploitation équitable des ressources en eau et la création d'un mécanisme permanent de partage de l'eau
- Une conférence régionale sur les possibilités et les perspectives de coopération entre les pays d'Asie centrale et l'Afghanistan, et trois consultations d'experts
- Un programme de formation à la diplomatie préventive organisé à l'intention de représentants d'Asie centrale
- Deux réunions sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale
- Un séminaire sur les problèmes touchant actuellement la région, avec participation d'experts étrangers et de représentants des organisations régionales et d'instituts d'études stratégiques des États d'Asie centrale
- Une réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale visant à définir les priorités en matière de paix et de sécurité et à adopter le nouveau programme du Centre pour 2012-2014

- Réunions trimestrielles avec des responsables d'Asie centrale afin de promouvoir le lancement d'initiatives communes et l'adoption de mesures de confiance
- Participation aux réunions de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, de la Communauté d'États indépendants, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation de coopération économique, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne
- Deux réunions régionales avec les coordonnateurs résidents et les directeurs des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies afin de faciliter l'adoption de stratégies intégrées de diplomatie préventive et de développement humanitaire
- Conférences de presse trimestrielles, déclarations et communiqués de presse hebdomadaires, et mise à jour hebdomadaire du site Internet du Centre
- Bulletins d'information et notes d'orientation mensuels à l'intention du système des Nations Unies, des partenaires nationaux et du grand public
- Tables rondes réunissant des responsables ainsi que des représentants de la société civile, d'entités des Nations Unies et d'organisations régionales et visant à promouvoir l'échange d'information, la coordination et les initiatives concertées

Facteurs externes

176. Le Centre devrait atteindre ces objectifs et produire les réalisations escomptées pour autant que les gouvernements et les parties nationales concernées s'attachent à avoir recours à la diplomatie préventive et au dialogue.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économie (dépassement)	Total	Montant net Dépenses non renouvelables		Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Personnel civil	2 031,6	2 008,3	23,3	2 062,3	2 039,0	–	30,7
Dépenses opérationnelles	983,5	1 151,7	(158,2)	1 070,7	1 238,9	–	87,2
Total partiel	3 015,1	3 160,0	(144,9)	3 133,0	3 277,9	–	117,9
Contributions volontaires budgétisées	120,0	120,0	–	120,0	120,0	–	–
Total	3 135,1	3 280,0	(144,9)	3 253,0	3 397,9	–	117,9

177. Le montant net des ressources nécessaires, qui s'élève à 3 133 000 dollars (montant brut : 3 468 100 dollars), permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel liées au maintien de 29 postes et la création de 1 poste de temporaire supplémentaire d'agent local (2 062 200 dollars), les services de consultants et d'experts (42 700 dollars), les voyages (214 300 dollars), les installations et infrastructures (224 400 dollars), les transports (32 200 dollars), les

communications (273 300 dollars), l'informatique (104 500 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (179 400 dollars).

178. Le montant prévu ne tient pas compte du loyer des bureaux ni des charges annexes, estimés à 120 000 dollars, montant pris en charge par le pays hôte.

179. L'augmentation des ressources nécessaires en 2011 s'explique essentiellement par l'accroissement du nombre de postes de temporaire, les consultants et les experts, les déplacements dans les bureaux régionaux de la mission et les honoraires des administrateurs recrutés sur le plan national actuellement en poste dans les bureaux de pays du PNUD; elle est partiellement compensée par la baisse des crédits demandés pour les installations et infrastructures, les besoins ayant été couverts au cours des exercices précédents.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectifs approuvés pour 2010	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	17	-	29
Effectifs proposés pour 2010	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	18	-	30
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1

180. Il est proposé de créer un poste de temporaire d'assistant (gestion des installations) (recruté sur le plan local) en 2011; le titulaire veillera à l'entretien et au bon fonctionnement des équipements et des ouvrages, et exercera d'importantes fonctions liées à la gestion des stocks et à l'administration des biens.

H. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

(39 933 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

181. Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a été créé par la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité. Conformément à la structure proposée, ainsi qu'au mandat et aux critères recommandés par le Secrétaire général dans l'additif à son septième rapport sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) (S/2006/429/Add.1), le Bureau a pour mission d'appuyer les efforts faits par le Gouvernement burundais pour consolider la paix et la stabilité dans ce pays. Parmi les critères de référence énoncés dans ce rapport, le Conseil de sécurité a estimé que l'un des indicateurs de succès les plus importants est l'instauration d'un climat politique propice à la conduite d'élections nationales libres et régulières en 2010. Des premières élections, communales et présidentielles, ont eu lieu les 24 mai

et 28 juin 2010, respectivement, et seront suivies d'élections à l'Assemblée nationale et au Sénat et d'élections collinaires d'ici à septembre 2010.

182. Dans sa résolution 1902 (2009), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau jusqu'au 31 décembre 2010 et a prié le Représentant exécutif du Secrétaire général de faciliter et de promouvoir le dialogue entre les parties prenantes, nationales et internationales, en particulier dans le contexte des élections de 2010, tout en continuant d'appuyer les efforts des protagonistes nationaux visant à renforcer la paix et la stabilité. Dans la même résolution, le Conseil a également prié la Commission de consolidation de la paix, avec l'appui du BINUB et de l'équipe de pays des Nations Unies, de continuer à aider le Gouvernement burundais à jeter les bases d'une paix et d'une sécurité durables et celles du développement à long terme et à mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de ces objectifs, notamment en vue de la tenue prochaine des élections. Dans les faits, le Bureau a prêté un appui substantiel et a notamment assuré la liaison entre la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement pour faciliter les travaux se déroulant au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

183. Le Gouvernement burundais s'est entretenu avec l'Organisation des Nations Unies de la forme que devrait à l'avenir prendre leur coopération. Ces consultations devraient donner lieu à un examen stratégique des activités actuellement menées par les Nations Unies et conduire éventuellement le Secrétaire général à proposer au Conseil de sécurité de nouveaux aménagements des activités de l'Organisation au Burundi. Il s'agirait plus particulièrement de déterminer s'il convient de réduire les activités de certaines sections organiques du Bureau et de procéder ensuite à l'examen des ressources d'appui et des installations nécessaires. Tant que ce processus ne sera pas achevé, le Bureau continuera, en étroite coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Gouvernement et les autres parties prenantes, à mettre l'accent sur la consolidation des institutions démocratiques et la bonne gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, la promotion et la défense des droits de l'homme, le soutien à l'action menée pour lutter contre l'impunité, une importance particulière étant accordée à la lutte contre la violence sexuelle, et l'apport d'appui pour renforcer les moyens gouvernementaux en matière de coordination et de communication avec les bailleurs de fonds et de mobilisation de ressources. Ses activités se déroulent comme prévu dans son plan de travail, les progrès accomplis étant régulièrement évalués en fonction des critères de référence fixés.

184. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2010-2014 a été établi en étroite coopération avec le Gouvernement et a été signé, en avril 2009, par le Représentant exécutif du Secrétaire général et le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale. Ce plan comporte quatre priorités stratégiques : a) planification stratégique et coordination; b) relèvement communautaire et réintégration; c) réconciliation et promotion et défense des droits de l'homme; et d) gouvernance démocratique et élections (y compris la série d'élections tenues en 2010).

185. La présence des Nations Unies au Burundi est placée sous la direction du Représentant exécutif du Secrétaire général, qui assume également les fonctions de coordonnateur résident des Nations Unies et coordonnateur de l'action humanitaire, de représentant résident du PNUD et de responsable des questions de sécurité. Dans l'exercice de ses fonctions, il veille à l'intégration des activités de tous les

organismes des Nations Unies et il est le principal interlocuteur du Gouvernement en ce qui concerne l'ensemble des questions politiques, la consolidation de la paix, l'action humanitaire et la sécurité. En sa qualité de coordonnateur résident, il veille en outre à ce que la consolidation de la paix soit prise en compte dans tous les programmes communs des organismes des Nations Unies et soit coordonnée par l'équipe de gestion intégrée des Nations Unies, qui se compose des chefs des organismes présents au Burundi et des chefs de section du Bureau.

Coopération avec d'autres entités

186. Le Bureau continue d'agir en étroite coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Il utilise, en cas de besoin, les moyens aériens de la Mission, moyennant paiement, et fait appel à ses compétences en ce qui concerne l'entretien du dispositif de restauration des données et de continuité des opérations au centre logistique d'Entebbe (Ouganda). Inversement, il apporte un appui à la MONUSCO en vertu d'arrangements administratifs lors de la relève des contingents à l'aéroport international de Bujumbura et il assure la gestion du camp de transit de la MONUSCO dans cette ville. Enfin, il collabore aussi avec la MONUSCO en vue de circonscrire les mesures d'urgence à prendre dans l'éventualité d'une détérioration de la sécurité au Burundi.

Résultats obtenus en 2010

187. Dans les différents domaines d'action, à savoir la réforme du secteur de la sécurité et les armes de petit calibre, les droits de l'homme et la justice, la paix et la gouvernance et les médias et la communication, le Bureau s'est principalement employé à mener à bien les activités relatives à l'appui à apporter au processus électoral, lequel a dominé le paysage et le discours politiques (cinq scrutins ayant eu lieu en quatre mois) et à fournir l'appui logistique nécessaire à la Commission électorale nationale indépendante à des stades décisifs du processus électoral, en coopération étroite avec le PNUD, qui a apporté une assistance technique. Il s'agissait notamment de mener des activités politiques avec les principaux partenaires nationaux, y compris des représentants du Gouvernement et la Commission électorale nationale indépendante, et de coordonner l'action de la communauté internationale. Une équipe spéciale BINUB-PNUD a coordonné l'appui général aux élections, y compris l'important soutien logistique fourni par la mission au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux besoins. Ces différentes activités ont bien avancé et se poursuivent, les premières élections, communales, ayant eu lieu en mai 2010 et ayant été suivies, en juillet, par des élections présidentielles. L'action menée consiste, par exemple, à rendre opérationnel le Conseil national de sécurité, afin d'assurer la sécurité lors des élections malgré les difficultés réelles et anticipées; à surveiller avec la plus grande attention les violations des droits de l'homme relatives aux élections, au moyen d'un mécanisme d'alerte rapide; à prévenir les violations flagrantes des droits de l'homme et, plus généralement, la violence pendant et après les élections; à rendre opérationnel le Forum des partis politiques, qui permettra de consolider les acquis du Projet de dialogue national, désormais arrivé à son terme, et est financé par le Fonds pour la consolidation de la paix; à promouvoir un code de conduite des médias lors du processus électoral, signé par les dirigeants des organes de presse; et à dispenser aux

principaux organes de réglementation des médias une formation aux questions de déontologie professionnelle relatives aux élections.

188. Il n'a pas été possible en revanche de progresser véritablement dans la réalisation d'autres activités d'appui prévues, ayant, par exemple, trait à l'adoption de lois et à l'établissement de certaines institutions nationales, car les efforts du BINUB en la matière n'ont pas bénéficié de la volonté politique nécessaire des autorités gouvernementales concernées. Les responsables de l'administration et autres parties prenantes n'étaient en outre pas disponibles, le pays entier ayant les yeux fixés sur les élections successives et les modifications du paysage politique susceptibles d'en résulter. Dans ces conditions, la réalisation des activités autres que celles ayant trait aux élections a été reportée après la fin des dernières élections (les élections collinaires), qui se tiendront en septembre.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011

189. Le mandat du BINUB arrivera à expiration le 31 décembre 2010. On s'attend à ce que les opérations de la mission fassent l'objet d'un examen après les élections de septembre 2010, compte tenu des consultations actuellement menées avec le gouvernement hôte. On s'est donc attaché, dans le projet de budget pour 2011, à maintenir les ressources opérationnelles nécessaires à l'exécution du mandat prorogé de la mission, en prenant comme hypothèse que celle-ci se poursuivrait selon sa structure actuelle.

190. Conformément à son mandat actuel, le Bureau continuera, dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2010-2014, d'exécuter les tâches autres que celles ayant trait aux élections et au processus de paix que le Conseil de sécurité lui a confiées dans ses résolutions 1719 (2006), 1791 (2007), 1858 (2008) et 1902 (2009). Le BINUB continuera à mettre l'accent sur la consolidation des institutions démocratiques et la bonne gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, la promotion et la défense des droits de l'homme, le soutien à l'action menée pour lutter contre l'impunité, une importance particulière étant accordée à la violence sexiste, et l'apport d'appui pour renforcer les moyens gouvernementaux en matière de coordination et de communication avec les bailleurs de fonds, ainsi que de mobilisation de ressources.

191. La mission disposera de cinq bureaux et continuera à coopérer avec d'autres équipes de pays en vertu d'accords sur les services communs.

192. Le BINUB demeure une mission intégrée, c'est-à-dire qu'elle conclut des accords sur des services communs avec des organismes des Nations Unies, par exemple le FNUAP, l'UNOPS et ONUSIDA, dans des domaines tels que la location de bureaux et les services de communication.

193. Aux fins de la planification et de l'estimation des coûts, les éléments relatifs à l'appui apporté aux élections en 2010 – principalement l'ajout de déplacements en hélicoptère au titre du soutien logistique – ne figureront plus dans les activités d'appui que la mission mènera en 2011.

194. En ce qui concerne la stratégie de sortie, le calendrier et les modalités y relatifs seront fonction, notamment, de la tenue, dans de bonnes conditions, d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010, qui auront une incidence sur l'avenir du BINUB.

195. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Consolidation de la paix et de la stabilité au Burundi

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la gouvernance pour la rendre plus démocratique et responsable

a) i) Maintien du nombre de sessions parlementaires convoquées et augmentation du pourcentage de mesures adoptées parmi celles inscrites au programme législatif du Gouvernement

Mesure des résultats

2009 : 3 sessions et 69 %

2010 (estimation) : 3 sessions et 71 %

2011 (objectif) : 3 sessions et 75 %

ii) Augmentation du nombre de réunions de l'assemblée générale du Forum permanent des partis politiques

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 3

2011 (objectif) : 5

iii) Augmentation du nombre d'études diagnostiques portant sur la réforme administrative

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : 2

2011 (objectif) : 6

iv) Maintien du pourcentage de femmes au Gouvernement ou au Parlement ou participant au processus de consolidation de la paix

Mesure des résultats

2009 : 30 %

2010 (estimation) : 35 %

2011 (objectif) : 35 %

v) Amélioration des capacités des parties intéressées (journalistes et membres des organes de réglementation) en matière d'application du cadre réglementaire concernant les médias

Mesure des résultats

2009 : 261

2010 (estimation) : 200

2011 (objectif) : 325

vi) Augmentation du nombre d'institutions nationales de prévention de conflits ayant été créées ou étant devenues pleinement opérationnelles

Mesure des résultats

2009 : 4

2010 (estimation) : 7

2011 (objectif) : 8

Produits

- Apport d'une assistance au Gouvernement en vue de l'élaboration et de l'examen de lois jugées capitales au regard de la consolidation de la paix et des élections
- Présentation aux parties concernées (vice-présidence, Département de l'administration publique, Département des droits de l'homme, Conseil national de la communication et Observatoire de la presse burundaise) d'analyses et de recommandations visant à créer ou renforcer des institutions nationales d'une importance capitale au regard de la consolidation de la paix : commission nationale indépendante des droits de l'homme, conseils nationaux établis en vertu du titre XII de la Constitution (analyses politiques, recommandations, réunions et discussions), ombudsman
- Tenue d'ateliers de renforcement des capacités en vue d'aider au bon fonctionnement des institutions susmentionnées
- Tenue d'ateliers de renforcement des capacités à l'intention de journalistes
- Transfert au Gouvernement du Dispositif de dialogue dont la durabilité sera assurée grâce à une aide au Forum permanent des partis politiques et à d'autres dispositifs de concertation, tels que le Parlement, les médias et la société civile
- Présentation d'avant-projets de recommandations et tenue d'ateliers de renforcement des capacités du Parlement en matière de législation et de contrôle des dépenses publiques
- Prestation d'une aide au Parlement en vue de la création d'un groupe sur l'équité dans le traitement des hommes et des femmes et l'égalité des sexes, l'objet étant de régler les problèmes critiques au regard de la consolidation de la paix en tenant compte des besoins des femmes et d'autres groupes vulnérables (groupe de femmes parlementaires)
- Présentation d'un avant-projet de propositions sur la formulation d'un programme de réforme approfondie de l'administration publique en vue d'en consolider l'impartialité et l'efficacité
- Ateliers, séminaires et activités de renforcement des capacités organisés à l'intention des partis politiques, en étroite collaboration avec les partenaires concernés, et facilitation, le cas échéant, de la concertation politique et des consultations entre ces partis et le parti au pouvoir
- Présentation de propositions visant à inclure dans le mandat de l'Ombudsman le contrôle de l'équité dans le traitement des hommes et des femmes et de l'égalité des sexes

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Renforcement du professionnalisme et du principe de responsabilité dans le secteur de la sécurité et de la sûreté publique

b) i) Augmentation du nombre de réunions consultatives visant à rendre le Conseil national de sécurité pleinement opérationnel

Mesure des résultats

2009 : 13

2010 (estimation) : 13

2011 (objectif) : 15

Produits

- Interventions et apport de services consultatifs et d'appui auprès du Conseil national de sécurité en vue de l'élaboration d'une stratégie de réforme concertée du secteur de la sécurité nationale et de la réalisation d'une évaluation nationale des menaces qui pèsent sur la sécurité
 - Interventions et apport de services consultatifs et d'appui en vue de l'élaboration, de la mise à jour et de l'harmonisation de plans stratégiques sous-sectoriels concernant les services de défense et sécurité, en fonction des besoins matériels et de formation
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Plus grand respect des droits de l'homme au Burundi, particulièrement en ce qui concerne les groupes vulnérables, les femmes et les enfants

c) i) Maintien du nombre de réunions consultatives afin d'encourager la promulgation de textes de loi visant la protection des droits de l'homme fondamentaux, notamment le Code pénal révisé, le Code de procédure pénale révisé, la législation révisée sur les successions et la législation révisée sur le droit de la famille

Mesure des résultats

2009 : 19

2010 (estimation) : 20

2011 (objectif) : 20

ii) Diminution du nombre de missions de contrôle des atteintes aux droits de l'homme

Mesure des résultats

2009 : 1 000

2010 (estimation) : 1 300

2011 (objectif) : 1 000

iii) Nombre de séances de formation organisées à l'intention des nouveaux commissaires de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 5

iv) Diminution du nombre de responsables communautaires et de membres de la société civile ayant reçu une formation aux diverses questions en rapport avec les droits de l'homme, l'objet étant de sensibiliser davantage les communautés à ces questions

Mesure des résultats

2009 : 1 000

2010 (estimation) : 1 500

2011 (objectif) : 1 000

Produits

- Prestation d'une assistance technique au Gouvernement en vue de la mise sur pied de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, au moyen d'études techniques comparatives et de conseils juridiques sur l'élaboration des textes de loi y relatifs, et formation intensive des membres de la Commission et de leurs collaborateurs
- Vérification de tous les cas de violations des droits de l'homme signalés sur l'ensemble du territoire national et suivi hebdomadaire et mensuel avec les autorités nationales et régionales ainsi qu'avec les partenaires nationaux et internationaux
- Publication de rapports thématiques trimestriels, annuels ou spéciaux sur les faits nouveaux intervenus en matière de droits de l'homme au Burundi
- Rédaction d'études trimestrielles et tenue de réunions et d'ateliers de travail mensuels, particulièrement pour ce qui touche la violence sexuelle et sexiste, le droit pénal, les institutions de défense des droits de l'homme et les droits des enfants; réalisation d'une étude de caractère juridique et prestation de conseils au Gouvernement concernant l'application des lois nationales en conformité avec les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme
- Diffusion de documentation sur les droits de l'homme, production d'émissions radiophoniques et télévisées sur les grandes questions relatives aux droits de l'homme, tenue de stages mensuels de formation et de débats hebdomadaires spécialisés entre des représentants de la société civile sur les faits nouveaux, à l'intention de fonctionnaires, des personnels des services de détection et de répression, des membres des forces de défense, des élus locaux, de la société civile, des organisations de jeunes et de femmes et des médias
- Organisation de stages mensuels de formation à l'intention des autorités concernant la mise en place de dispositifs de contrôle et de signalement des violations graves des droits des femmes et des enfants, comme l'exige le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008)
- Tenue de réunions mensuelles avec le Gouvernement et les partenaires concernés en vue d'élaborer et d'exécuter des plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme et à la violence sexiste et sexuelle conformes aux normes internationales en la matière
- Prestation d'une assistance technique au Gouvernement en vue de la mise en place effective d'un système de justice pour mineurs, au moyen de la participation à des réunions périodiques regroupant les autorités et les partenaires concernés : tenue de 10 stages en vue d'observer l'impact d'une série de programmes de formation approfondie dispensée en 2008-2009 à des responsables de la justice pour mineurs (personnels du système judiciaire, de l'administration pénitentiaire, de la police et des services sociaux), réalisation d'études juridiques et prestation d'un appui quotidien en vue de l'élaboration de règlements intérieurs, de procédures et de modalités de travail en la matière
- Prestation d'une aide en vue de la traduction des textes de loi en kirundi : avis juridiques et coordination de l'aide apportée par les organismes des Nations Unies, le corps diplomatique et la société civile aux fins de l'élaboration de textes de loi régissant la protection de l'enfance, les droits de succession des femmes et le respect des droits de l'homme dans le cadre de la justice pénale
- Tenue de réunions mensuelles, publication de rapports et réalisation d'activités de sensibilisation de l'opinion publique concernant l'élaboration et l'exécution d'un plan global de défense des droits de l'homme, de programmes en la matière et d'activités visant les groupes vulnérables

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Amélioration du fonctionnement de la justice, renforcement des capacités et mise en œuvre de réformes judiciaires permettant d'assurer l'indépendance de la justice et la conformité aux normes internationales

d) i) Augmentation du nombre de réunions et consultations en vue de la formulation et de l'exécution d'un programme national relatif à l'aide juridictionnelle en faveur de groupes marginalisés, y compris les femmes et les enfants

Mesure des résultats

2009 : 14

2010 (estimation) : 15

2011 (objectif) : 20

ii) Augmentation du nombre de réunions et consultations en vue de l'établissement d'un système de justice pour mineurs conforme aux règles minima internationales

Mesure des résultats

2009 : 21

2010 (estimation) : 22

2011 (objectif) : 24

iii) Augmentation du nombre d'agents du système judiciaire, notamment du Parquet, et de l'administration pénitentiaire, ainsi que des huissiers de justice et de greffiers ayant suivi une formation axée sur la justice pour mineurs, l'administration des tribunaux, la violence à caractère sexiste et la déontologie

Mesure des résultats

2009 : 1 900

2010 (estimation) : 2 500

2011 (objectif) : 2 750

Produits

- Tenue de réunions mensuelles avec les autorités et les partenaires aux fins de planification et de coordination; contributions orales et écrites en vue de la planification sectorielle par le Ministère de la justice; réalisation d'analyses approfondies des domaines devant faire l'objet d'une réforme; examen trimestriel du plan stratégique de réforme de la justice établi par le Gouvernement en vue de consolider l'indépendance et la responsabilisation du système judiciaire (législation et procédures)
- Tenue de réunions mensuelles avec les autorités et les partenaires aux fins de planification et de coordination; prestation de conseils, par oral et par écrit, sur la réforme de l'administration pénitentiaire; contributions orales et écrites en vue de la planification sectorielle par les ministères concernés, l'objet étant de rendre le droit et la réglementation internes conformes au droit international des droits de l'homme, notamment pour ce qui est de l'administration de la justice et du traitement des prisonniers
- Tenue de stages de formation à l'intention de 600 agents du système judiciaire, notamment du Parquet, et de l'administration pénitentiaire, ainsi que des huissiers de justice et des greffiers, en matière de justice pour mineurs, d'administration des tribunaux, de déontologie et de déroulement des procès

- Tenue de réunions mensuelles (ou en fonction des besoins) avec les personnels de contrepartie en vue de prêter des avis juridiques et techniques quant à la gestion des dossiers; formation des agents concernés, notamment des huissiers de justice, en vue d'accélérer les procédures judiciaires, de réformer les modalités d'application des décisions de justice et de réduire le nombre d'affaires en instance
- Visites de suivi fréquentes dans les établissements pénitentiaires et les centres de détention, et auprès du Parquet pour analyser les éléments juridiques et institutionnels devant faire l'objet d'une réforme, observer la situation en matière de détention provisoire, évaluer le système judiciaire et se concerter avec ses responsables afin de réduire la surpopulation carcérale et la détention illégale avant procès, et favoriser le recours à des peines autres que l'incarcération
- Consultations fréquentes et étroites et prestation d'avis par oral et par écrit auprès du barreau et des organisations non gouvernementales quant à la conception et la gestion de l'aide juridictionnelle destinée à assurer aux groupes vulnérables un meilleur accès à la justice et à l'aide juridique, au moyen d'un plan national en la matière (conditions à remplir pour pouvoir y prétendre, allocation de crédits et plan de mobilisation des ressources élaboré et accepté par les parties prenantes, y compris le Ministère de la justice et le barreau)
- Tenue de réunions mensuelles et formation intensive de juristes de sorte à aider le barreau à mieux s'acquitter de ses tâches, à renforcer ses capacités d'organisation, et à lui permettre de mieux contribuer à l'application de la stratégie nationale relative à l'aide juridictionnelle
- Tenue de réunions mensuelles aux fins de la coordination; organisation de stages de formation, de séances de suivi ainsi que de visites sur le terrain; activités régulières de communication destinées à favoriser l'aide globale aux victimes de la violence à caractère sexiste et de la violence familiale (aide juridictionnelle, psychosociale, économique et médicale) et renforcement des capacités en vue d'aborder la question de manière plus efficace, concertée et intégrée

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- | | |
|--|---|
| <p>e) Progrès réalisés dans la lutte contre l'impunité et en faveur de la réconciliation nationale</p> | <p>e) i) Augmentation du nombre de réunions de haut niveau avec les autorités concernant les questions à régler, telles que l'indépendance du procureur du tribunal spécial</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
 2009 : sans objet
 2010 (estimation) : 2
 2011 (objectif) : 4</p> <p>ii) Achèvement des consultations menées dans les 17 provinces et auprès de la diaspora sur les dispositifs de justice transitionnelle</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
 2009 : 17
 2010 (estimation) : achèvement des consultations menées auprès de la diaspora en Belgique et en République-Unie de Tanzanie et établissement, diffusion et examen d'un rapport sur la question
 2011 (objectif) : sans objet</p> <p>iii) Nombre de réunions sur l'établissement de la Commission Vérité et réconciliation</p> |
|--|---|

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 4

Produits

- Prestation d'une assistance et de conseils au Comité directeur tripartite en vue de la mise au point définitive du rapport sur les consultations menées à l'échelle nationale; réunions quotidiennes du Comité et réunions bimensuelles ou mensuelles du Comité technique de suivi
- Prestation d'un appui technique en vue de la diffusion des résultats des consultations menées à l'échelle nationale en vue de la création des dispositifs de justice transitionnelle dans les premiers mois de 2010
- Tenue de stages de formation et de réunions chaque semaine ou chaque mois, auxquels participeront les parties concernées, et qui porteront sur la prise en compte, dans le cadre des dispositifs de justice transitionnelle, des droits des enfants, de leur participation et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes
- Tenue d'au moins trois réunions avec les parties concernées, en vue de comparer et d'analyser les données d'expérience concernant la mise en place d'un cadre juridique régissant la création de dispositifs de justice transitionnelle et de structures opérationnelles conformes au droit international
- Tenue d'au moins trois réunions avec les parties concernées, en vue de comparer les données d'expérience concernant l'opérationnalisation des dispositifs de justice transitionnelle
- Prestation d'un appui en vue de la tenue d'au moins cinq stages de formation aux questions en rapport avec les dispositifs de justice transitionnelle, à l'intention des parties nationales concernées (membres du système judiciaire, jurys, société civile, barreau, médias)
- Tenue d'au moins cinq réunions avec les parties concernées et les autorités, portant sur la création d'un centre national de documentation aux fins de la réconciliation, comportant des archives et une base de données sur les violations perpétrées
- Tenue d'au moins cinq réunions avec les parties concernées et les autorités, portant sur l'assistance aux victimes qui pourraient se prévaloir des dispositifs de justice transitionnelle, et notamment sur la mise en place d'un système de protection des témoins et d'une aide juridictionnelle

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

f) Coordination et partenariats renforcés entre le Gouvernement, le système des Nations Unies au Burundi et les partenaires internationaux de la consolidation de la paix, de l'action humanitaire et du redressement économique

f) i) Augmentation de nombre de réunions du Groupe de coordination des partenaires au Burundi dans le cadre des instances stratégiques et politiques au plus haut niveau auxquelles le BINUB accorde un appui (avec la participation plus fréquente de ministres, attestant le renforcement de la maîtrise nationale) en vue de l'adoption des deux rapports semestriels requis par la Commission de consolidation de la paix

Mesure des résultats

2009 : 10

2010 (estimation) : 11

2011 (objectif) : 12

ii) Augmentation du nombre d'initiatives ou de programmes communs aux organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix et de relèvement afin d'intensifier l'impact des interventions individuelles et collectives

Mesure des résultats

2009 : 3

2010 (estimation) : 4

2011 (objectif) : 5

iii) Maintien des moyens publics d'intervention en cas de crise humanitaire (préparation et planification des mesures d'urgence)

Mesure des résultats

Nombre d'ateliers

2009 : 3

2010 (estimation) : 14

2011 (objectif) : 4

Produits

- Participation à l'élaboration du nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté afin de veiller à la prise en compte des questions relatives à la consolidation de la paix
 - Participation aux réunions mensuelles du Comité directeur mixte Nations Unies/Gouvernement pour la consolidation de la paix portant sur la viabilité des résultats des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, et partage des enseignements tirés de l'expérience
 - Tenue d'au moins six réunions de consultation et de coordination sur les plans technique et sectoriel entre le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les organismes des Nations Unies
 - Coordination, suivi et examen de l'élaboration et de l'exécution de cinq programmes intégrés relatifs à la consolidation de la paix et au redressement socioéconomique, tels que prévus dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2010-2014
 - Prestation de conseils en vue de la prise en compte, dans les interventions humanitaires de grande ampleur et dans les stratégies de développement, des plans de relèvement rapide et de prévention des catastrophes, et activités de vérification y relatives
 - Vérification de la mise en place de systèmes d'alerte rapide concernant les problèmes relatifs à la sécurité alimentaire et aux déplacements de population, et du lancement d'un système d'alerte rapide en matière de santé
 - Vérification de la mise à jour annuelle du plan d'intervention en cas d'urgence sous la direction des autorités nationales compétentes (protection civile) avec l'appui des organismes des Nations Unies, de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales
-

Facteurs externes

196. On compte que les objectifs seront atteints et que les réalisations escomptées seront obtenues sous réserve : a) que la communauté internationale reste engagée au Burundi et fournisse l'appui politique et financier indispensable pour renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre des réformes et d'autres initiatives cruciales au regard de la consolidation de la paix; b) que la situation

socioéconomique, politique et en matière de sécurité, y compris à la suite des élections de 2010, permette au Bureau de s'acquitter de son mandat; et c) que la situation politique et en matière de sécurité dans la région ne se dégrade pas.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économies (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Variation	
		(1)	(2)				(3) = (1) - (2)
Militaires et personnel de police	955,9	696,0	259,9	681,3	421,4	-	(274,6)
Personnel civil	28 210,3	28 223,6	(13,3)	26 648,6	26 661,9	-	(1 561,7)
Dépenses opérationnelles	14 897,6	14 818,6	79,0	12 603,7	12 5824,7	-	(2 293,9)
Total	44 063,8	43 738,2	325,6	39 933,6	39 608,0	-	(4 130,2)

197. Le montant net des prévisions de dépenses relatives au Bureau pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 s'établit à 39 933 600 dollars (montant brut : 43 602 600 dollars). Ce montant permettra de couvrir les dépenses afférentes à 4 conseillers militaires (185 100 dollars) et 10 conseillers pour les questions de police (496 200 dollars), ainsi que les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités (26 648 600 dollars) liés au personnel recruté sur le plan international et sur le plan local, les services de consultants (146 500 dollars), les voyages (724 700 dollars) et d'autres dépenses opérationnelles telles que les installations et infrastructures (3 996 000 dollars), les transports (3 760 400 dollars), les transmissions (2 257 300 dollars), l'informatique (1 021 000 dollars), les services médicaux (340 300 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (357 500 dollars).

198. La réduction nette du montant total des dépenses prévues pour 2011 s'explique principalement par la diminution du nombre de conseillers militaires et de conseillers pour les questions de police et la baisse des dépenses afférentes aux voyages et aux transports aériens, qui sont cependant en partie compensées par la hausse du prix du carburant et l'acquisition d'un réseau de communication radio numérique, obligatoire pour les missions hors Siège.

199. Le montant net des crédits inutilisés en 2010 s'établirait selon les prévisions à 325 600 dollars. Ce montant s'explique par le retard intervenu dans le déploiement des conseillers militaires et la réduction de leur nombre, ramené de 7 à 4 du fait de l'achèvement de certaines activités; le retard dans le déploiement des policiers et la réduction de 14 à 10 de leur nombre; la baisse, par rapport aux prévisions, des frais afférents aux communications commerciales, à en juger par la structure des dépenses effectuées à ce titre en 2010, ces différents facteurs étant en partie compensés par la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter de novembre 2009.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectifs approuvés pour 2010	-	1	1	4	7	28	31	4	76	68	-	144	18	237	51	450
Effectifs proposés pour 2011	-	1	1	4	7	28	31	4	76	68	-	144	18	237	51	450
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

200. L'effectif demeure inchangé.

I. Mission des Nations Unies au Népal

(16 803 200 dollars)

Historique, mandat et objectif

201. Par sa résolution 1740 (2007), le Conseil de sécurité a établi pour une période de 12 mois, sous la direction d'un représentant spécial du Secrétaire général, la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). Il répondait ainsi aux demandes de soutien au processus de paix adressées par l'Alliance des sept partis composant le Gouvernement népalais et par le Parti communiste népalais-maoïste (voir S/2006/920), et tenait compte de la signature de l'Accord de paix global le 21 novembre 2006. Conformément aux souhaits des parties à cet accord, la MINUNEP s'est vu confier le mandat suivant :

a) Contrôler la gestion des armes et des armées de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste;

b) Aider les parties à appliquer l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées aux deux armées, par l'intermédiaire d'un comité conjoint de coordination de la surveillance;

c) Faciliter la surveillance de l'application du cessez-le-feu;

d) Apporter un appui technique à la Commission électorale afin de faciliter l'organisation, la préparation et le déroulement de l'élection d'une assemblée constituante dans un climat de liberté et de régularité. Par ailleurs, une équipe indépendante d'observateurs électoraux nommés par le Secrétaire général et devant lui rendre compte, a passé en revue tous les aspects techniques du processus électoral et du déroulement des élections.

202. En 2008, la Mission a mené à bien la partie de son mandat concernant l'assistance électorale, l'Assemblée constituante ayant été convoquée le 10 avril 2008. L'Équipe d'experts électoraux a également rempli sa mission. De son côté, l'équipe consultative de police chargée de donner des avis sur la sécurité pendant le

déroulement des élections a été dissoute. Le Népal a été déclaré république fédérale démocratique par une résolution adoptée à la première séance de l'Assemblée constituante le 28 mai 2008.

203. Le 10 juillet 2008, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que le Gouvernement népalais avait demandé une prorogation de six mois, à compter du 23 juillet 2008, du mandat de la Mission, sans la composante « assistance électorale » (voir S/2008/476). Par sa résolution 1825 (2008), le Conseil a décidé de proroger ce mandat jusqu'au 23 janvier 2009, afin de permettre à la MINUNEP de s'acquitter des tâches suivantes, certains éléments du mandat établi par le Conseil dans sa résolution 1740 (2007) ayant été exécutés :

a) Continuer de contrôler la gestion des armes et des armées de l'armée maoïste et de l'Armée népalaise, conformément à l'Accord du 25 juin conclu entre les partis politiques, qui sert de base au processus de paix;

b) Aider les parties à mettre en œuvre l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées dans le cadre d'une mission politique spéciale.

204. Le 30 décembre 2008, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité (voir S/2008/837) que le Gouvernement népalais avait demandé une prorogation du mandat de la Mission de six mois pendant lesquels elle poursuivrait ses activités avec des effectifs réduits. Par sa résolution 1864 (2009), le Conseil a reconduit le mandat de la MINUNEP pour une période de six mois à compter du 23 janvier 2009. Par sa résolution 1879 (2009), il a prorogé le mandat de la MINUNEP de six mois supplémentaires à compter du 23 juillet 2009. Par la suite, par sa résolution 1909 (2010), il a approuvé la reconduction du mandat de la MINUNEP pour une période de quatre mois jusqu'au 15 mai 2010.

205. Compte tenu de l'évolution de la situation politique et des entretiens tenus avec les dirigeants des partis politiques, le Gouvernement népalais a demandé le 5 mai 2010 que le mandat actuel de la MINUNEP soit de nouveau prorogé pour une période de quatre mois, du 15 mai 2010 au 15 septembre 2010. Par sa résolution 1921 (2010), le Conseil de sécurité a accepté cette prorogation afin que la Mission s'acquitte des tâches suivantes :

a) Continuer de contrôler la gestion des armes et des armées de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste;

b) Aider les parties à mettre en œuvre l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées de leurs deux armées, par l'intermédiaire d'un comité conjoint de coordination de la surveillance.

Coopération avec les autres organismes

206. La MINUNEP continuera à coordonner les activités des organismes des Nations Unies au Népal liées au processus de paix, dans l'esprit de la démarche concertée adoptée dès ses débuts. La coopération opérationnelle avec les autres organismes des Nations Unies se poursuit dans le domaine du contrôle des armes et de la coordination en vue de la démobilisation et de la réinsertion des membres « disqualifiés » de l'armée maoïste (mineurs et recrues tardives). Depuis 2008, date où elle a commencé de fonctionner avec des effectifs réduits, certaines de ses composantes ont été éliminées ou leurs fonctions transférées à l'équipe de pays des Nations Unies. Il s'agit notamment de la lutte antimines, de la prestation de conseils

dans le domaine de l'égalité des sexes, de l'inclusion sociale et du VIH/sida, ainsi que de la coordination et de la gestion du Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal. Les mécanismes d'aide au développement et d'assistance humanitaire des Nations Unies se mobilisent pour répondre aux attentes accrues quant à leur rôle dans le processus de consolidation de la paix. Pendant toute la durée du mandat de la MINUNEP, il est prévu de continuer à coopérer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies sur la base du plan des priorités de consolidation de la paix et du cadre pour la paix et le développement.

207. À l'heure actuelle, les principales composantes de la Mission – le bureau de contrôle des armements, le bureau des affaires politiques et l'unité d'assistance technique – assurent la coordination de l'appui au Gouvernement pour ce qui touche l'Accord de paix global, l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées et les accords politiques relatifs au processus de paix qui ont été conclus par la suite.

208. La Mission continuera de recevoir les directives techniques et l'appui opérationnel du Secrétariat, en premier lieu du Département des affaires politiques, ainsi que du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

Résultats obtenus en 2010

209. Parmi les avancées enregistrées en 2009 figurent la signature puis la mise en œuvre d'un accord entre le Gouvernement, le Parti communiste unifié du Népal (maoïste) et l'Organisation des Nations Unies sur la démobilisation de 4 005 militaires « disqualifiés » de l'armée maoïste (mineurs et recrues tardives); la réduction de huit à cinq du nombre de violations avérées de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées; la pleine participation de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste au Comité conjoint de coordination de la surveillance; le stockage en lieu sûr de 2 857 armes de l'armée maoïste et de 2 855 armes de l'Armée népalaise.

210. Cela étant, la persistance de l'impasse politique, notamment depuis la démission du gouvernement dirigé par les maoïstes en mai 2009, a entravé l'intégration et la réinsertion des 19 602 membres « qualifiés » de l'armée maoïste et empêché la rédaction d'une nouvelle constitution. Malgré la création en mars 2009 du Comité technique ayant pour tâche de mettre en œuvre les décisions prises par le Comité spécial chargé de la supervision, de l'intégration et de la réinsertion des membres de l'armée maoïste et malgré quelques initiatives (notamment un projet de mécanisme de supervision et de code de conduite pour l'armée maoïste), aucun progrès tangible n'a été accompli dans ce domaine. Seuls trois des 11 documents thématiques établis dans le cadre des travaux d'élaboration de la constitution ont fait l'objet d'un consensus, et l'Assemblée constituante n'est pas parvenue à établir un premier projet de constitution.

211. Parmi les progrès enregistrés au cours du premier semestre de 2010 figurent la démobilisation officielle des 4 005 membres de l'armée maoïste « disqualifiés » (mineurs et recrues tardives); la poursuite de la réduction des violations de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées; la tenue périodique de réunions du Comité conjoint de coordination de la surveillance avec la pleine participation de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste.

212. En raison de l'impasse politique qui s'est poursuivie au cours du premier semestre de 2010, peu de progrès ont été accomplis s'agissant des autres indicateurs de succès relatifs au processus de paix. Dans le domaine de l'intégration et de la réinsertion, la situation est au point mort, le Comité spécial ne s'étant réuni que 14 fois entre janvier et juin 2010. Le Premier Ministre a présenté un projet de plan d'action de 112 jours dans ce domaine, mais le Comité spécial, qui est composé de membres des principaux partis, n'en a toujours pas arrêté les modalités.

213. La Constitution intérimaire prévoyait à l'origine que la nouvelle constitution serait promulguée par l'Assemblée constituante en mai 2010. Mais les parties n'étant pas parvenues à se mettre d'accord sur un nouveau projet de texte, le mandat de l'Assemblée constituante a dû être prorogé d'un an le 28 mai 2010.

214. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 1909 (2010) du Conseil de sécurité, la MINUNEP a engagé, au début de 2010, des consultations régulières avec les principaux partis politiques et avec le Gouvernement au sujet des dispositions pouvant être prises en prévision de son retrait, notamment aux fins du transfert de toute responsabilité résiduelle en matière de contrôle. Parmi les priorités évoquées au cours de ces consultations, il a été proposé de renforcer la fonction de contrôle des armes qui incombe à la MINUNEP, et d'aider le Comité spécial à superviser, comme le prévoit la Constitution, les cantonnements de l'armée maoïste, et à planifier et mettre en œuvre l'intégration des membres de cette armée.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011

215. Au regard des retards pris par le processus de paix au Népal du fait de l'incapacité des parties à s'entendre sur les questions essentielles liées à l'avenir des membres de l'armée maoïste, et de leur décision de proroger le mandat de l'Assemblée constituante d'un an, jusqu'en mai 2011, on peut supposer que le mandat de la MINUNEP sera reconduit au-delà de 2010, sous réserve de ce que décidera alors le Conseil de sécurité, pour continuer à appuyer le processus de paix, compte tenu des éléments déjà achevés. Par conséquent, les prévisions de dépenses reposent sur l'hypothèse que les activités de la Mission se poursuivront du 1^{er} janvier au 31 août 2011 et que la phase de liquidation s'étalera sur quatre mois, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2011.

216. La MINUNEP continuera, en collaboration avec les parties, à planifier l'avenir des membres de l'armée maoïste, ce qui devrait faire avancer les discussions sur le retrait prévu de la Mission en temps utile.

217. La MINUNEP continuera à appuyer le maintien en poste des contrôleurs des armements dans les sept sites de cantonnement, dans les casernes de l'Armée népalaise à Katmandou et dans les patrouilles, ce qui suppose un vaste déploiement géographique de personnel. Aussi la Mission aura-t-elle encore besoin de moyens en matière de communications et de transport aérien pour assurer l'appui logistique, la sécurité et les liaisons médicales entre Katmandou et les régions reculées où sont déployés les contrôleurs.

218. Comme les activités visant à préparer l'avenir des membres de l'armée maoïste, notamment l'appui au processus d'intégration et de réinsertion, devraient s'intensifier, la MINUNEP aura besoin de deux postes supplémentaires d'administrateur recruté sur le plan national.

219. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de la Mission sont exposés ci-après.

Objectif : Assurer le progrès des principaux travaux restant à accomplir dans le cadre du processus de paix au Népal

Composante 1 : processus de paix

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Assurer la progression constante du processus de paix

a) i) Progrès réalisés sur la voie de l'intégration et de la réinsertion des membres de l'armée maoïste

Mesure des résultats

2009 : sans objet

2010 : établissement d'un plan d'action par les parties, dont un calendrier pour l'intégration et la réinsertion des membres de l'armée maoïste

2011 (objectif) : intégration et réinsertion de tous les membres de l'armée maoïste (soit 19 602) : aboutissement du processus d'intégration et de réinsertion

ii) Adoption d'une nouvelle constitution

Mesure des résultats

2009 : examen et dépôt du premier projet de nouvelle constitution

2010 : promulgation de la nouvelle constitution

2011 (objectif) : promulgation de la nouvelle constitution par l'Assemblée constituante

Produits

- Réunions hebdomadaires avec les partis politiques pour aider à mettre en œuvre les accords relatifs au processus de paix au Népal afin de faciliter le dialogue et l'entente entre les parties prenantes et fournir conseils et assistance en matière de règlement des conflits aux niveaux national et régional
- Échanges quotidiens avec les principaux intervenants et parties prenantes aux niveaux national et international, notamment les parties à l'Accord de paix global et aux accords connexes, et avec les États Membres intéressés, afin de soutenir le processus de paix et régler les problèmes qui entravent les travaux d'élaboration de la nouvelle constitution et les efforts d'intégration et de réinsertion
- Réunions périodiques avec les parties politiques pour faire le bilan des progrès en ce qui concerne le retrait en temps utile de la Mission et le transfert des responsabilités résiduelles en matière de contrôle
- Prestation d'aide et de conseils au Comité spécial et à son comité technique, selon les besoins du Gouvernement népalais
- Rapports périodiques du Secrétaire général au Conseil de sécurité, avec traduction en népalais pour diffusion à la presse locale et aux parties prenantes au processus de paix
- Réunions d'information périodiques avec la communauté internationale et l'équipe de pays des Nations Unies sur l'évolution de la situation politique relativement au processus de paix
- Réunions consultatives périodiques avec les intervenants internationaux – dont les bailleurs de fonds – sur les priorités de l'appui au processus de paix
- Participation aux réunions trimestrielles du Comité exécutif du Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal

- Réunions d'information périodiques et conférences à l'intention des médias nationaux et organisation d'interviews pour les représentants des médias internationaux amenés à se rendre dans le pays au sujet du mandat de la MINUNEP et des activités menées par la Mission dans le cadre du processus de paix au Népal

Composante 2 : contrôle des armes

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Respect par les parties de l'Accord de paix global du 21 novembre 2006 et de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées du 8 décembre 2006

b) i) Réduction du nombre de violations de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées et des accords connexes, et réduction de leur gravité relative

Mesure des résultats

2009 : 8 violations avérées de l'Accord; aucun acte d'hostilité armée entre les parties

2010 : 5 violations avérées de l'Accord; aucun acte d'hostilité armée entre les parties

2011 (objectif) : aucune violation avérée de l'Accord; aucun acte d'hostilité armée entre les parties

ii) Poursuite de la pleine participation de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste aux réunions périodiques du Comité conjoint de coordination de la surveillance, en vue du règlement des différends

Mesure des résultats

2009 : participation de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste à toutes les réunions bimensuelles

2010 : participation de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste à toutes les réunions bimensuelles

2011 (objectif) : Participation de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste à toutes les réunions bimensuelles

iii) Stockage en lieu sûr des armes de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste, dans l'attente d'une décision finale des parties

Mesure des résultats

2009 : 2 857 armes de l'armée maoïste et 2 855 armes de l'Armée népalaise

2010 : prise par le Comité spécial d'une décision quant aux 2 857 armes de l'armée maoïste et aux 2 855 armes de l'Armée népalaise

2011 (objectif) : mise en œuvre de la décision prise par le Comité spécial quant aux 2 857 armes de l'armée maoïste et aux 2 855 armes de l'Armée népalaise

Produits

- Présence et surveillance vidéo 24 heures sur 24 afin de contrôler et d'enregistrer l'activité des 8 sites de stockage des armes et munitions (armée maoïste et armée népalaise)
- Contrôle périodique de la gestion des membres de l'armée népalaise et de l'armée maoïste dans les 21 sites auxiliaires, au moyen d'inspections hebdomadaires ou bihebdomadaires
- Surveillance du cantonnement de l'armée népalaise dans ses casernes et des mouvements de troupes au niveau des divisions, brigades, bataillons et compagnies
- Présidence des réunions périodiques du Comité conjoint de coordination de la surveillance et de son secrétariat
- Enquête sur les plaintes de l'une ou l'autre partie, faisant état de violations de l'accord sur les armes, et rapport au Comité conjoint de coordination de la surveillance
- Patrouilles quotidiennes de surveillance effectuées par des équipes volantes de contrôle des armements, et opérations de terrain, selon les besoins, permettant d'évaluer la sécurité dans la zone d'opérations
- Liaison quotidienne avec les commandants de l'armée népalaise et de l'armée maoïste à divers niveaux sur la gestion des armes et des armées

Facteurs externes

220. L'objectif devrait être atteint et les réalisations escomptées obtenues, sous réserve : a) qu'il existe la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus de paix et appliquer les accords; b) que les parties aient les mêmes attentes quant au rôle des Nations Unies dans le processus de paix; c) que tous les acteurs concernés, y compris les groupes historiquement marginalisés, participent au processus politique; d) que la communauté internationale continue à soutenir activement le processus de paix; e) que le Gouvernement et les donateurs assurent le soutien matériel et financier nécessaire aux activités prescrites; et f) que les conditions de sécurité restent propices à l'aboutissement du processus de paix.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010 ^a			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économie (dépassement)	Total	Montant net renouvelables	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	1 271,0	2 514,8	(1 243,8)	1 327,6	2 571,4	–	56,6
Personnel civil	6 166,7	8 270,7	(2 104,0)	6 214,4	8 318,4	–	47,7
Dépenses opérationnelles	9 045,4	9 888,1	(842,7)	9 261,2	10 103,9	–	215,8
Total	16 483,1	20 673,6	(4 190,5)	16 803,2	20 993,7	–	320,1

^a Différence financée, dans les limites du crédit global ouvert pour les missions politiques spéciales au titre de l'exercice biennal 2010-2011, par réaffectation de soldes estimatifs inutilisés du BINUCA, du BINUGBIS et du BINUB.

221. Le montant des crédits ouverts pour la MINUNEP en 2010 (16 483 100 dollars) devait permettre de financer les activités prescrites jusqu'en juillet 2010 et la phase de liquidation de la Mission d'août à novembre 2010. Toutefois, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUNEP une première fois jusqu'au 15 septembre 2010 par sa résolution 1921 (2010), puis une deuxième fois jusqu'au 15 janvier 2011 par sa résolution 1939 (2010). Conformément aux dispositions de cette dernière résolution, la MINUNEP a continué de fonctionner avec 73 conseillers militaires et les effectifs indiqués dans le tableau ci-dessous. Le montant estimatif net supplémentaire de 4 190 500 dollars (montant brut : 4 690 600 dollars) à prévoir pour la période d'août à décembre 2010 est financé au moyen de la réaffectation de fonds provenant du crédit global ouvert au titre des missions politiques spéciales.

222. Le montant net de 16 803 200 dollars (montant brut : 17 815 400 dollars) prévu pour 2011 permettrait de financer les activités prescrites jusqu'en juillet 2011 et la phase de liquidation de la Mission d'août à novembre 2011. Il correspond au coût de 73 conseillers militaires (1 327 600 dollars), aux traitements et aux dépenses communes du personnel civil – y compris les Volontaires des Nations Unies – (6 214 400 dollars), et aux autres dépenses opérationnelles, telles que les services de consultants et d'experts (18 600 dollars), les voyages (352 900 dollars), les installations et infrastructures (927 500 dollars), les transports (6 070 500 dollars), les communications (972 600 dollars), l'informatique (313 200 dollars), les services médicaux (110 800 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (495 100 dollars).

223. L'augmentation des ressources demandées pour 2011 par rapport au budget approuvé pour 2010 est en grande partie imputable à la rotation de 37 observateurs militaires, contre 20 en 2010; à la révision des barèmes de traitements du personnel recruté sur le plan international par rapport à ceux utilisés dans le budget de 2010, compensée par une diminution des dépenses communes de personnel résultant de la modification de l'indemnité de poste, du tableau d'effectifs et du taux de vacance pour le personnel local; à la hausse du taux de vacance pour les Volontaires des Nations Unies; et à l'augmentation des dépenses opérationnelles.

224. Le solde négatif prévu (4 190 500 dollars) s'explique par la prorogation du mandat de la MINUNEP, pour laquelle aucun crédit n'avait été ouvert. Le montant des crédits ouverts pour la MINUNEP en 2010 (16 483 100 dollars) devait permettre de financer les activités prescrites jusqu'en juillet 2010 et la phase de liquidation de la Mission d'août à novembre 2010. Toutefois le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUNEP une première fois jusqu'au 15 septembre 2010 par sa résolution 1921 (2010), puis une deuxième fois jusqu'au 15 janvier 2011 par sa résolution 1939 (2010). Conformément aux dispositions de cette dernière résolution, la MINUNEP a continué de fonctionner avec 73 conseillers militaires et les effectifs indiqués dans le tableau ci-dessous (205 postes). Le montant estimatif net supplémentaire de 4 190 500 dollars à prévoir pour la période d'août à décembre 2010 est financé au moyen de la réaffectation de fonds provenant du crédit global ouvert au titre des missions politiques spéciales.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentés</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectifs approuvés pour juillet 2010	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205
Effectifs proposés pour août à décembre 2010	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205
Effectifs proposés pour janvier 2011	-	-	1	1	4	10	12	-	28	27	-	55	10	121	19	205
Effectifs proposés pour février 2011	-	-	1	1	4	10	12	-	28	27	-	55	10	121	19	205
Effectifs proposés pour mars 2011	-	-	1	1	4	10	12	-	28	27	-	55	10	121	19	205
Effectifs proposés pour avril 2011	-	-	1	1	4	10	12	-	28	27	-	55	10	121	19	205
Effectifs proposés pour mai 2011	-	-	1	1	4	10	12	-	28	27	-	55	10	121	19	205
Effectifs proposés pour juin 2011	-	-	1	1	4	10	12	-	28	27	-	55	10	121	19	205
Effectifs proposés pour juillet 2011	-	-	1	1	4	10	12	-	28	27	-	55	10	121	19	205
Effectifs proposés pour août 2011	-	-	-	-	1	5	5	-	11	25	-	36	-	65	14	115
Effectifs proposés pour septembre 2011	-	-	-	-	1	5	3	-	9	24	-	33	-	51	12	96
Effectifs proposés pour octobre 2011	-	-	-	-	1	4	3	-	8	19	-	27	-	47	9	83
Effectifs proposés pour novembre 2011	-	-	-	-	-	2	1	-	3	12	-	15	-	31	3	49

<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentés</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Effectifs proposés pour décembre 2011	-	-	-	-	-	2	1	-	3	-	-	3	-	-	-	3

Personnel administratif

225. La création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national est proposée, compensée par la suppression d'un poste de spécialiste de la protection de l'enfance (P-3). Le titulaire de ce nouveau poste devra avoir une bonne connaissance du pays en prévision d'une éventuelle intensification des activités visant à préparer l'avenir des membres de l'armée maoïste et d'un besoin d'analyses politiques face aux difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle constitution.

J. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

(9 094 200 dollars)

Historique, mandat et objectif

226. La situation dans le sud du Liban après le retrait des Forces de défense israéliennes en mai 2000 a été marquée par une grande instabilité politique et le risque d'une poursuite du conflit entre Israël et le Liban. Le Secrétaire général a créé, en août 2000, le Bureau de son Représentant personnel pour le sud du Liban afin d'appuyer les efforts internationaux visant à maintenir la paix et la sécurité dans cette région. En octobre 2005, il a élargi le mandat du Bureau, auquel il a confié la coordination de toutes les activités politiques de l'ONU au Liban, tout en maintenant son mandat relatif à la paix et à la sécurité dans le sud du pays.

227. Le conflit de juillet 2006 entre Israël et le Liban a entraîné ce dernier dans des difficultés politiques, financières, socioéconomiques et de développement encore plus grandes. Durant le conflit, le Bureau du Représentant spécial a travaillé en étroite coopération avec le Gouvernement libanais, les partis politiques concernés et la communauté internationale pour élaborer un cadre politique visant à mettre fin aux hostilités et à instaurer un cessez-le-feu permanent. L'intensification des activités de l'ONU au Liban depuis 2006 appelant une meilleure coordination interne, et afin que l'Organisation soit mieux à même de fournir un appui coordonné et efficace dans tous ses domaines de compétence, le Secrétaire général a nommé en 2007 un Coordonnateur spécial pour le Liban.

228. Le Coordonnateur spécial pour le Liban est le plus haut responsable de l'ONU en ce qui concerne l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il coordonne les activités que l'équipe de pays des Nations Unies mène avec le Gouvernement libanais, la communauté internationale des donateurs et les institutions financières internationales, conformément aux objectifs généraux de

l'ONU concernant le Liban, mettant l'accent sur la reconstruction, le développement et les réformes. Le Bureau du Coordonnateur spécial fournit des orientations politiques à l'équipe de pays et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), institutionnalise des relations de travail étroites et met en place des mécanismes propres à favoriser des consultations régulières et des échanges d'informations et à améliorer la coordination et la complémentarité des activités de l'Organisation. Par ailleurs, le Coordonnateur spécial est le représentant du Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, de tous les partis politiques et des diplomates en poste au Liban.

229. En leur qualité de représentants du Secrétaire général auprès du groupe de représentants diplomatiques des pays qui appuient le développement financier et socioéconomique du Liban, le Coordonnateur spécial et son adjoint jouent également un rôle clef en plaidant en faveur de la poursuite de l'aide internationale au Liban. Le Coordonnateur spécial adjoint, qui est également le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, est chargé de la planification et de la coordination des activités de développement et de l'action humanitaire des Nations Unies au Liban.

230. L'instabilité de la situation politique au Liban continue de justifier la mission de bons offices et l'appui politique du Bureau du Coordonnateur spécial, de même que l'action de l'ONU en général. Il est essentiel que l'ONU maintienne une présence politique afin d'appuyer les efforts que déploient le Liban et la communauté internationale pour régler pacifiquement les différends politiques. L'appui politique et diplomatique de l'Organisation devra de même être maintenu pour permettre au Liban, à Israël et aux autres principaux États de la région de passer de l'arrêt des hostilités dans le sud du Liban à un cessez-le-feu plus durable et, à terme, à un accord d'armistice qui contribuera à assurer de manière durable la stabilité et la sécurité dans cette région du pays.

231. La fin des survols israéliens, le règlement de la question des fermes de Chebaa, le rétablissement de la pleine maîtrise par le Liban de ses frontières et le règlement intégral de la question des groupes armés au Liban créeront une situation permettant de réduire la présence politique de l'Organisation. On pourra envisager le retrait progressif de la mission politique lorsque les acteurs nationaux seront capables de régler les différends en recourant exclusivement au dialogue et au compromis politiques au sein des institutions de l'État et pourront se passer de l'appui de l'Organisation.

Coopération avec d'autres entités

232. Le Bureau du Coordonnateur spécial a renforcé ses relations avec les autres organismes des Nations Unies présents dans le pays afin d'assurer au Liban un appui coordonné et efficace. Ces contacts ont permis d'accroître les échanges d'informations et d'améliorer la coordination des politiques. Ils ont eu lieu principalement (mais pas exclusivement) dans le cadre des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, qui comprend la FINUL.

233. Le Bureau s'efforce de s'acquitter de son mandat relatif à l'intégration partielle et d'appliquer la décision du Secrétaire général concernant l'intégration, qui comprend : a) une vision commune des objectifs stratégiques; b) une planification étroitement alignée ou intégrée; c) un ensemble d'objectifs définis d'un commun accord; d) des mécanismes de suivi et d'évaluation. Outre la

coordination des activités menées par l'ONU pour atteindre les objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Bureau du Coordonnateur spécial a créé en 2009 quatre groupes de travail spécialisés chargés d'établir un plan directeur et un plan d'action concernant les droits de l'homme, les élections et la gouvernance, la situation des Palestiniens au Liban et la gestion des frontières. L'Équipe spéciale intégrée pour le Liban établie au Siège tient régulièrement des réunions auxquelles participent le Bureau et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, pour échanger des informations, planifier des activités conjointes et élaborer des stratégies communes. Le Bureau entretient également d'étroites relations de travail avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'appuyer leurs efforts en faveur de nouveaux progrès socioéconomiques au Liban et, depuis le conflit de juillet 2006, sur les questions liées à la reconstruction, au relèvement et aux réformes du pays. La cohérence générale de ces activités est garantie par la « double casquette » du Coordonnateur spécial adjoint, qui est à la fois Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire.

234. En étroite coordination avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, le Coordonnateur spécial participe à l'établissement des rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. En étroite collaboration avec le Département des affaires politiques, il établit des documents analytiques, des notes d'information et des aide-mémoire pour les réunions que le Secrétaire général tient avec divers interlocuteurs sur la situation au Liban et sur certaines questions concernant spécifiquement le mandat du Bureau. Il s'entretient régulièrement avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de toutes les grandes questions de politique et d'organisation touchant le Liban. Le Département de l'appui aux missions fournit un appui administratif et logistique au Bureau du Coordonnateur spécial. Le Bureau profite de la présence d'autres missions et organismes des Nations Unies, tels que la FINUL (appui en matière de gestion du personnel, d'administration des finances et de transports), le PNUD (appui dans le domaine de la sécurité) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (appui médical et administratif).

Résultats obtenus en 2010

235. En 2010, des progrès ont été accomplis s'agissant des trois réalisations escomptées. À la suite des élections parlementaires du 7 juin 2009 et des élections municipales qui se sont déroulées avec succès (de mai 2010), les partis et les communautés ont continué de participer au processus politique interne. Le pays n'a pas connu de manifestations politiques ni d'atteintes à l'ordre public. Le Gouvernement d'unité nationale a continué d'appliquer son programme politique et de réformes et devrait continuer de le faire jusqu'à la fin de l'année. En 2010, le Coordonnateur spécial a souligné combien il était important que les deux parties s'attachent fermement à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qui est bien respectée depuis son adoption en 2006. Dix rencontres diplomatiques ont eu lieu entre le Liban et Israël pour faciliter l'application de cette résolution et des réunions régulières sont prévues jusqu'à la fin de l'année. Tout au long de 2010, le Coordonnateur spécial a continué de plaider résolument en faveur du maintien de l'aide humanitaire, du relèvement des camps palestiniens et de l'application du programme de réformes, dans le cadre de la Conférence internationale de soutien au

Liban (Paris III). Le Coordonnateur spécial est intervenu davantage auprès de la communauté internationale au sujet de diverses questions et a participé, en 2010, à 10 réunions de coordination avec les donateurs, dont 4 qu'il a lui-même présidées. Il devrait poursuivre ces efforts avec la même énergie, jusqu'à la fin de l'année.

236. Le nombre de recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise qui ont été mises en œuvre a été plus faible que prévu, le Gouvernement ayant notamment tardé à définir une stratégie frontalière pour le Liban. Bien que le Coordonnateur spécial n'ait cessé d'appeler au plein respect de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, des violations de la Ligne bleue et des cas de présence manifeste d'armes non autorisées dans la région située au sud du fleuve Litani ont continué d'être signalés. Aucun progrès n'a été enregistré non plus en ce qui concerne : l'élimination des violations de la Ligne bleue par voie aérienne, maritime ou terrestre; la mise en place, avec les différentes parties, d'un mécanisme ayant pour objet de négocier et de déterminer le statut des fermes de Chebaa; et le désarmement des groupes armés non étatiques se trouvant au sud du Litani. Ces questions relèvent du comportement des parties, que le Bureau cherche à influencer mais qu'il ne peut contrôler.

237. Si le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban s'attache à obtenir un règlement pacifique et négocié des questions internes libanaises et des aspects régionaux de la résolution 1701 (2006), il reste qu'un grand nombre de facteurs importants échappent à son contrôle, comme les événements qui surviennent dans la région et qui ont un impact sur la situation interne du Liban, les positions des parties et la situation socioéconomique du pays.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011

238. Les conditions de sécurité permettront au Bureau du Coordonnateur spécial de poursuivre ses activités. Sur le plan régional, bien que certains points de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité aient été appliqués, il y a encore du travail à faire avant qu'elle ne le soit intégralement et que le Liban et Israël puissent dépasser le stade de la fin des hostilités, instaurer un cessez-le-feu permanent et rechercher une solution à long terme. Le Liban fait partie d'une région qui continuera de faire face à un certain nombre de problèmes non résolus sur les plans de la paix et de la sécurité qui influenceront directement sur sa situation. Au plan interne, un appui à la poursuite du dialogue entre les partis politiques reste nécessaire.

239. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour 2011 sont présentés ci-après.

Objectif : Assurer la stabilité politique et améliorer le développement au Liban, et maintenir la paix et la sécurité internationales dans le sud du pays

Réalisations escomptées

a) Concertation suivie entre les parties libanaises sur les questions essentielles

Indicateurs de succès

a) i) Le Cabinet a continué de se réunir régulièrement avec la participation des principaux groupes confessionnels

Mesure des résultats

2009 (effectif) : 38

- 2010 (estimation) : 72
2011 (objectif) : 60
- ii) Augmentation d'assassinats ciblés à motivation politique
- Mesure des résultats*
2009 (effectif) : 1
2010 (estimation) : zéro
2011 (objectif) : zéro
- iii) Absence de manifestations politiques portant atteinte à l'ordre public
- Mesure des résultats*
2009 (effectif) : sans objet
2010 (estimation) : zéro
2011 (objectif) : zéro
- b) Respect de la cessation des hostilités dans le sud du Liban et mesures concrètes en vue d'un cessez-le-feu durable dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- b) i) Élimination des violations de la Ligne bleue par voie aérienne, maritime et terrestre
- Mesure des résultats*
2009 (effectif) : 2 247
2010 (estimation) : 1 021
2011 (objectif) : zéro
- ii) Création avec les parties d'un mécanisme destiné négocier et déterminer le statut des fermes de Chebaa
- Mesure des résultats*
2009 (effectif) : sans objet
2010 (estimation) : 1
2011 (objectif) : 1
- iii) Amélioration du taux de mise en œuvre des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise visant à consolider le régime frontalier
- Mesure des résultats*
2009 (effectif) : 40 %
2010 (estimation) : 60 %
2011 (objectif) : 80 %
- c) Action coordonnée face aux besoins humanitaires et de reconstruction et application progressive du programme de réformes (Paris III)
- c) i) Augmentation du nombre de lois et de règlements adoptés pour mettre en œuvre le programme de réformes Paris III
- Mesure des résultats*
2009 (effectif) : 2
2010 (estimation) : 3
2011 (objectif) : 4
- ii) Augmentation du nombre de réunions de coordination des donateurs

Mesure des résultats

2009 (effectif) : 15
 2010 (estimation) : 18
 2011 (objectif) : 20

iii) Augmentation du pourcentage de réfugiés du camp de Nahr el-Bared qui ont réintégré leurs logements une fois qu'ils ont été reconstruits

Mesure des résultats

2009 (effectif) : zéro
 2010 (estimation) : 40 %
 2011 (objectif) : 65 %

iv) Augmentation de la fréquence des réunions de coordination des organismes du système des Nations Unies

Mesure des résultats

2009 (effectif) : 30
 2010 (estimation) : 40
 2011 (objectif) : 65

Produits

- 36 déclarations publiques soutenant le dialogue et le consensus politiques
- Contributions aux exposés mensuels au Conseil de sécurité
- Déclarations publiques bimensuelles appelant au respect intégral de la Ligne bleue et à l'application de la résolution 1701 (2006) et condamnant les violations de la Ligne bleue
- 3 rapports au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- 2 plans d'organisation des interventions d'urgence, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, la FINUL et le Gouvernement libanais
- Rapports de situation quotidiens au Siège sur les réunions tenues avec les principaux chefs des partis politiques libanais et les dignitaires religieux sur des questions ayant trait aux bons offices du Secrétaire général
- Exposés hebdomadaires aux membres du corps diplomatique et à d'autres envoyés sur la situation politique et de sécurité dans le pays et le programme de reconstruction et de développement pour le Liban
- Réunions de coordination mensuelles avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et l'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
- Suivi mensuel des initiatives diplomatiques prises par le Liban et Israël pour faciliter l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité; réunions hebdomadaires de coordination et d'échange d'informations avec la FINUL
- Initiatives diplomatiques préventives mensuelles menées conjointement avec la FINUL et les parties; visites d'évaluation mensuelles dans le sud du Liban pour examiner l'état d'avancement des efforts de reconstruction et pour garder des liens avec les municipalités et les parties prenantes locales
- Réunions mensuelles avec toutes les parties pour débattre de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de la question des fermes de Chebaa

- 2 missions d'évaluation de la suite donnée à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité en vue de faciliter son application intégrale
- Réunions multilatérales mensuelles sur les questions frontalières et tenue de discussions avec les principaux interlocuteurs libanais concernant les problèmes de gestion des frontières; réunions de coordination bihebdomadaires au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies, du Groupe des politiques ou à l'échelon opérationnel, concernant l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
- Réunions hebdomadaires au niveau ministériel entre le Coordonnateur spécial pour le Liban, le Coordonnateur spécial adjoint et les principaux interlocuteurs du Gouvernement pour faciliter l'application du programme de réformes du Gouvernement et pour coordonner les activités humanitaires et de reconstruction
- Réunions mensuelles avec la communauté des donateurs sur les activités humanitaires et de reconstruction menées par les Nations Unies
- Réunions de coordination mensuelles pour la reconstruction du camp de Nahr el-Bared

Facteurs externes

240. L'objectif devrait être atteint si la situation politique interne, les conditions générales de sécurité et l'évolution de la situation régionale ne compromettent pas la stabilité au Liban et le long de la Ligne bleue.

Prévision de dépenses

(En dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Dépenses prévues pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économie (dépassement)	Total	Montant net des dépenses non renouvelables	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Personnel civil	5 969,6	5 870,3	99,3	6 810,2	6 710,9	–	840,6
Dépenses opérationnelles	2 436,2	2 467,6	(31,4)	2 284,0	2 315,4	426,3	(152,2)
Total	8 405,8	8 337,9	67,9	9 094,2	9 026,3	426,3	688,4

241. Le montant net des dépenses prévues au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, qui s'établit à 9 094 200 dollars pour 2011 (montant brut : 10 233 000 dollars), doit permettre le maintien du poste de coordonnateur spécial au rang de secrétaire général adjoint, du poste de coordonnateur spécial adjoint au rang de sous-secrétaire général, et de 81 postes pour une période de 12 mois (6 810 200 dollars), ainsi que le financement des services de consultants (72 700 dollars), des frais de voyage du personnel (217 300 dollars), des installations et infrastructures (1 029 800 dollars), des frais de transport (139 100 dollars), des dépenses de communications (370 500 dollars), des activités informatiques (254 700 dollars), des services médicaux (17 000 dollars) et de services, fournitures et matériels divers (182 900 dollars).

242. L'écart entre les montants demandés pour 2011 et les crédits ouverts pour 2010 s'explique principalement par l'évolution des coûts salariaux standard applicables en 2011, contrebalancée en partie par une baisse des dépenses prévues au titre des

autres dépenses opérationnelles, du fait que la majeure partie des équipements associée au déménagement du Bureau dans de nouveaux locaux avait été achetée en 2010.

243. Le montant net du solde inutilisé en 2010 s'explique par la baisse des coûts salariaux du personnel recruté sur le plan national (99 300 dollars), en partie annulée par des dépenses supplémentaires au titre des autres dépenses opérationnelles du fait que le coût des assurances générales a augmenté en 2010 (31 400 dollars).

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentés</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectifs approuvés pour 2010	1	1	-	1	3	4	2	2	14	6	2	22	3	57	-	82
Effectifs proposés pour 2011	1	1	-	1	3	4	2	1	13	7	2	22	3	58	-	83
Variation	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	1	-	-	-	1	-	1

244. Les changements proposés concernant les effectifs du Bureau du Coordonnateur du Secrétaire général pour le Liban en 2011 sont les suivants :

a) Création d'un poste d'assistant à la gestion des ressources humaines (agent local) au Groupe chargé des ressources humaines pour faire face à ses responsabilités accrues dans le domaine de l'administration du personnel du Bureau à la suite de la décision des deux missions de déléguer certains des pouvoirs de la FINUL au Bureau du Coordonnateur spécial pour le Liban;

b) Modification du classement d'un poste d'agent du service de sécurité de la catégorie des administrateurs (P-2) à celle d'agent du Service mobile pour permettre au Bureau de remédier à la difficulté de pourvoir ce poste resté vacant.

K. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale

(3 505 200 dollars)

Historique, mandat et objectif

245. À la séance publique que le Conseil de sécurité a tenue le 22 octobre 2002 au titre du point intitulé Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité, les membres du Conseil ont demandé un appui international aux initiatives régionales visant à consolider les progrès récemment obtenus en matière de rétablissement de la paix dans cette zone. Poursuivant son débat sur la question, le Conseil a souligné, dans une déclaration de son président datée du 31 octobre 2002

(S/PRST/2002/31), l'importance d'une approche globale, intégrée, résolue et concertée des problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale et a invité le Secrétaire général à lui présenter un exposé sur les moyens de mettre en œuvre une telle approche pour l'Afrique centrale, y compris en envoyant dans la région une mission d'évaluation interinstitutions.

246. Suite à cette demande, le Secrétaire général a dépêché, en 2003, une Mission pluridisciplinaire des Nations Unies en Afrique centrale pour examiner les besoins prioritaires de la sous-région et les problèmes auxquels elle se heurte et définir des stratégies sous-régionales en vue d'apporter des solutions. La Mission a jugé que, compte tenu des causes du conflit dans la sous-région, l'Organisation devait élaborer une approche intégrée pour aller au fond du problème et renforcer les capacités des acteurs nationaux, sous-régionaux et internationaux en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Une approche sous-régionale s'avérait nécessaire pour résoudre des problèmes intersectoriels qui transcendent les frontières nationales. La majorité des pays visités par la mission pluridisciplinaire ont demandé l'établissement d'une présence politique des Nations Unies, sous la forme d'un bureau en Afrique centrale. Ils ont fait valoir que la mise en place d'un tel bureau faciliterait l'élaboration d'une conception globale et intégrée des questions de paix, de sécurité et de développement dans la sous-région. Les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont depuis lors écrit plusieurs fois au Secrétaire général pour lui demander la création d'un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, à l'instar du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO).

247. Dans son rapport sur l'application de la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en Afrique en particulier (S/2008/18), le Secrétaire général a proposé de mettre en place de nouveaux instruments régionaux de prévention et de créer de nouvelles possibilités d'appuyer les solutions régionales, en mettant à profit l'expérience acquise par le Bureau de son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et celui de son ancien Représentant spécial pour la région des Grands Lacs. Dans son rapport sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186), il a proposé la création en Afrique centrale d'un bureau régional ayant vocation à collaborer étroitement avec les organisations régionales dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation. Après de nouvelles consultations, les représentants permanents de plusieurs États d'Afrique centrale se sont unanimement félicités de la proposition du Secrétaire général, et le Groupe des États d'Afrique a demandé la création du bureau dans les plus brefs délais.

248. À la suite de la réponse unanime du Groupe des États d'Afrique et de consultations avec d'autres États Membres, le Secrétaire général a écrit le 11 décembre 2009 au Président du Conseil de sécurité pour informer les membres du Conseil de son intention de créer à Libreville un bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Les autorités gabonaises ont donc invité une équipe des Nations Unies à se rendre sur place pour engager des discussions sur les besoins administratifs et logistiques que créerait la mise en place de ce bureau. En février 2010, une mission d'évaluation technique conjointe du Département des affaires politiques et du Département de l'appui aux missions a donc été dépêchée à Libreville pour engager des discussions avec les autorités gabonaises et examiner les besoins logistiques en vue de la création de ce bureau.

Dimension régionale

249. Bien qu'elle soit dotée d'énormes richesses naturelles, l'Afrique centrale est en proie à de longues périodes d'instabilité qui sont imputables à plusieurs facteurs. Du fait de la porosité des frontières et de la complexité des liens qui existent entre les pays et les habitants de la sous-région, les crises et les conflits qui éclatent dans un pays peuvent s'étendre à un pays voisin. La persistance de problèmes intersectoriels tels que la prolifération des armes légères, la vulnérabilité du secteur de la sécurité dans certains pays; les mouvements transfrontières d'armes, de stupéfiants et de groupes armés; les mouvements massifs de réfugiés; le sous-développement des infrastructures; la pauvreté généralisée; la faiblesse des institutions étatiques et l'exploitation illégale des ressources naturelles, a eu des effets dévastateurs sur la performance socioéconomique et politique globale de la sous-région.

250. Compte tenu de la nature intersectorielle et transfrontière des menaces à la paix, à la sécurité et au développement dans la sous-région de l'Afrique centrale, il faut aborder l'examen des causes profondes du conflit de manière globale et intégrée, en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en renforçant les capacités des acteurs nationaux, sous-régionaux et internationaux de discerner et de prévenir les menaces futures. À l'image du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le bureau régional pour l'Afrique centrale proposé facilitera l'élaboration d'une approche intégrée des problèmes de paix et de sécurité et appuiera les efforts régionaux visant à résoudre les questions intersectorielles qui suscitent l'inquiétude.

Intégration régionale

251. Dans la déclaration de son président datée du 13 janvier 2010 (S/PRST/2010/1), le Conseil de sécurité s'est dit déterminé à renforcer l'appui qu'offre l'ONU au règlement pacifique des différends en améliorant les échanges et la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Les mécanismes établis par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour promouvoir l'intégration économique et une paix et une sécurité durables dans la sous-région ne sont pas encore pleinement opérationnels. L'aide apportée par l'Organisation des Nations Unies en vue de renforcer les capacités opérationnelles des initiatives régionales en matière d'intégration est donc fondamentale si l'on veut instaurer une stabilité et un développement à long terme. Tout comme le BRSAO assure la liaison avec la CEDEAO et l'aide à promouvoir la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest, le bureau proposé cherchera à renforcer les mécanismes de paix et de sécurité de la CEEAC et d'autres organisations sous-régionales qui jouent un rôle en Afrique centrale, afin d'encourager la coopération et l'intégration sous-régionales.

Liens avec la présence des Nations Unies

252. Les bureaux régionaux permettent d'établir des synergies entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, d'autres départements du Secrétariat et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, surtout lorsqu'il n'existe pas de bureau politique dans un pays donné. Les bureaux régionaux partagent des ressources humaines et techniques avec d'autres bureaux extérieurs des Nations Unies. Conformément aux

dispositions de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le Renforcement du Département des affaires politiques, le bureau proposé doit faciliter la cohérence de l'action de l'Organisation dans la sous-région et les possibilités de synergies, en complétant des activités déjà menées par un réseau de représentations du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques sur le terrain, ainsi que par les équipes de pays des Nations Unies et en évitant les doubles emplois.

253. Une présence régionale donne la possibilité d'élaborer et d'appliquer une approche régionale de la paix et de la sécurité intégrée à l'échelle du système des Nations Unies, en partenariat avec d'autres organismes d'aide humanitaire et de développement, qui permette de traiter les problèmes intersectoriels propres à la sous-région.

254. Le bureau qu'il est proposé de créer en Afrique centrale doit permettre de concrétiser l'ambition de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de faire de celle-ci une région de paix et de sécurité durables. Il doit également contribuer à améliorer la cohérence stratégique et politique régionale de l'action des missions des Nations Unies présentes dans la sous-région, y compris la MONUSCO, le BINUCA et le BINUB. Il doit en outre collaborer avec les pays de la région pour s'attaquer aux questions d'impunité et de violations des droits de l'homme.

Synergies avec les États Membres

255. La responsabilité de prévenir les conflits armés incombe au premier chef aux États Membres. C'est en établissant des partenariats avec ces derniers et avec les organisations régionales que l'on parvient le plus efficacement à gérer les tensions de sorte qu'elles ne dégèrent pas en conflit. Le bureau proposé poursuivra l'action de l'Organisation des Nations Unies visant à renforcer les partenariats avec les États Membres et les organisations régionales pour accroître les capacités en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. On constate de plus en plus souvent que la démarche qui consiste à établir des groupes de contact internationaux pour régler les questions de manière concertée, coordonnée et cohérente est la plus efficace. Ainsi, comme l'a démontré l'expérience de la Guinée, les membres du Conseil de sécurité, le Département des affaires politiques et les organisations régionales peuvent trouver un terrain d'entente et résoudre les problèmes au moyen de la coopération.

Enseignements tirés

256. La proposition visant à établir une présence régionale en Afrique centrale fait fond sur l'expérience menée par le Département des affaires politiques, le BRSAO et l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Le BRSAO a apporté son concours dans les domaines suivants : a) mener des activités de prévention des conflits et d'alerte rapide; b) mettre à profit ses moyens d'action et son influence pour résoudre des situations politiques complexes; c) mobiliser le système des Nations Unies au service d'objectifs communs en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix; et d) donner aux pays de la sous-région qui sont touchés par les conflits la possibilité de se faire entendre.

Coopération avec d'autres entités

257. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale cherchera à établir des contacts avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui sont déjà présents sur le terrain, tels que le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les missions de maintien de paix qui se trouvent dans la région, comme la MONUSCO, aux fins d'élaborer un programme de consolidation de la paix commun dans la sous-région. Le Bureau établira un programme plus concret une fois qu'il aura évalué les initiatives et les programmes déjà en cours sur le terrain.

258. Le Département de l'appui aux missions coordonnerait l'appui au Bureau pour tout ce qui a trait à l'administration, aux finances et à la logistique. Au niveau du Siège, en tant que mission politique spéciale dotée d'un mandat politique, le Bureau coopérerait avec le Département des affaires politiques sur les questions de fond, ainsi qu'avec d'autres entités au Siège comme le Département des opérations de maintien de la paix, le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, entre autres.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011

259. Le Bureau devrait démarrer ses activités après le 1^{er} janvier 2011. Les dépenses prévues correspondent aux frais de démarrage et aux frais de fonctionnement du Bureau par la suite. Le Bureau aura son siège à Libreville et devrait recevoir une offre du Gouvernement gabonais au sujet de locaux à usage de bureaux et d'un logement de fonction pour le Chef de la mission, comme cela a été annoncé au cours de la visite de la mission d'évaluation technique en février 2010. Le Bureau sera responsable de l'entretien des bureaux, du respect des normes de sécurité de l'ONU et des dépenses courantes afférentes aux locaux fournis. Aucun local n'est prévu à l'extérieur de Libreville.

260. En 2011, les efforts du Bureau porteront sur les priorités opérationnelles suivantes : a) recrutement de personnel; b) aménagement des locaux à usage de bureaux, installation du mobilier et du matériel nécessaires, et mise aux normes de sécurité; c) mise en place de systèmes de contrôle appropriés en matière d'achats et de gestion des ressources financières et humaines et des actifs; et d) planification optimale des achats, compte tenu des actifs qui pourraient être transférés à la suite de la liquidation ou de la réduction des effectifs de missions telles que la MINURCAT, ou être prélevés sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide et les autres actifs détenus à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

261. Pour faire en sorte que le Bureau bénéficie de l'appui nécessaire, toute une série d'impératifs opérationnels doivent être pris en compte, notamment : a) recourir le plus possible à des prestataires extérieurs dans des domaines tels que les services d'entretien du bâtiment et des véhicules, les services de nettoyage, les réparations et l'entretien en général; b) partager, dans toute la mesure possible les ressources comme les aéronefs ou les services d'entretien avec d'autres missions ou organismes, moyennant remboursement; et c) établir une composante d'appui suffisante pour que les pouvoirs nécessaires dans les domaines des achats, de la gestion des actifs et de la gestion des ressources humaines et financières soient délégués au Bureau.

262. Pour tirer parti des leçons de l'expérience du BRSAO, on tiendrait compte des observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes à l'occasion de son examen du BRSAO lors de la mise en place du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Le Comité avait notamment constaté que la division des tâches à la section de l'administration n'était pas clairement définie et que la structure opérationnelle du Bureau présentait une certaine fragilité. Une structure administrative solide est donc proposée pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, qui serait doté d'effectifs suffisants tout en étant calculés au plus juste, afin d'assurer l'intégrité du Bureau. Des délégations de pouvoirs adaptées à la taille du Bureau pourront donc être accordées. Bien qu'il soit de petite taille, le Bureau aura une composante d'appui dans laquelle les tâches seront réparties en fonction des pouvoirs délégués à chaque groupe (services techniques, ressources humaines, finances et budget).

263. Il est prévu que le Bureau organise plusieurs réunions régionales la première année pour marquer le champ de ses activités dans la région. Les sujets qui domineront les discussions seront les mécanismes de coordination, la médiation, les capacités d'alerte rapide et de prévention des conflits et l'insécurité transfrontalière dans la sous-région de l'Afrique centrale. Il est également prévu que le Bureau élabore des projets concrets avec les gouvernements de la région dans les domaines de l'alerte rapide et de l'insécurité transfrontalière. Une aide technique sera également fournie dans les domaines des élections et de la réforme de la sécurité, le cas échéant.

264. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Capacité renforcée de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et des autres parties prenantes en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de médiation dans la sous-région

a) Nombre de médiations et d'initiatives préventives entreprises par les acteurs régionaux

Mesure des résultats

2009 (effectif) : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 3

Produits

- Missions de bons offices, de médiation et de facilitation au nom du Secrétaire général pour faire face aux situations de crise et aux menaces transfrontalières et autres nouvelles menaces, selon que de besoin
- Tenue périodique de réunions avec des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de l'Union africaine pour discuter de leurs priorités et de leurs activités en matière de promotion de la paix et de la stabilité
- Tenue d'un séminaire à l'intention des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale pour déterminer les lacunes dans les mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité et élaboration d'un plan d'action pour combler ces lacunes

- Formulation d'un plan d'action conjoint entre le Bureau et les organisations et mécanismes sous-régionaux pour promouvoir des stratégies nationales de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix
- Tenue périodique de réunions avec les membres des bureaux des Nations Unies dans la région pour favoriser la cohérence de leur action et les synergies et libérer le potentiel des structures régionales d'appui, compte dûment tenu des mandats spécifiques des organismes des Nations Unies, des opérations de maintien de la paix et des bureaux d'appui pour la consolidation de la paix
- Tenue d'un séminaire régional sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pour sensibiliser l'opinion aux questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Sensibilisation accrue de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et des parties prenantes de la région aux problèmes d'insécurité transfrontalière

b) Nombre d'initiatives sous-régionales visant à régler le problème de l'insécurité transfrontalière en Afrique centrale

Mesure des résultats

2009 (effectif) : sans objet

2010 (estimation) : sans objet

2011 (objectif) : 4

Produits

- Rapport sur l'insécurité transfrontalière dans la sous-région de l'Afrique centrale pour permettre aux parties prenantes de la région d'accroître la sensibilisation aux menaces et problèmes sous-régionaux
- Réunion ministérielle sous-régionale sur l'adoption d'un mécanisme sous-régional pour aider à faire reculer l'insécurité transfrontalière en Afrique centrale
- Réunion ministérielle sous-régionale avec des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Commission du golfe de Guinée et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale sur le piratage dans le golfe de Guinée sur l'examen d'approches harmonisées des problèmes d'insécurité transfrontalière

Facteurs externes

265. L'objectif pourra être atteint si les conditions suivantes sont remplies : a) il ne se produira aucun nouveau conflit ou crise qui porterait durablement atteinte aux conditions de vie des différents pays ou de la sous-région sur les plans économique, politique et social et qui amènerait à modifier les priorités; et b) les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique centrale feront preuve de la volonté politique voulue pour donner les orientations et mobiliser les moyens nécessaires pour rendre opérationnels les mécanismes de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en matière de paix et de sécurité, notamment son Conseil de paix et de sécurité et son Mécanisme d'alerte rapide.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Dépenses prévues pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économie (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables		Variation (7) = (4) - (1)
		(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Personnel civil	-	-	-	1 779,6	1 779,6	-	1 779,6
Dépenses opérationnelles	-	-	-	1 725,6	1 725,6	515,2	1 725,6
Total	-	-	-	3 505,2	3 505,2	515,2	3 505,2

266. Le montant net estimatif des ressources à prévoir s'élève à 3 505 200 dollars (montant brut : 3 760 300 dollars). Ce montant permettra de financer la création de 26 postes (1 779 600 dollars), les frais de voyage du personnel (287 600 dollars), les installations et infrastructures (403 100 dollars), les frais de transport (205 800 dollars), l'installation et la maintenance d'un réseau de communications (394 500 dollars) et d'un réseau informatique (108 000 dollars), ainsi que les services, fournitures et matériel divers (326 600 dollars).

Effectifs nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectifs proposés pour 2011	1	-	-	1	3	3	4	-	12	7	-	19	1	6	-	26

267. Le Bureau sera dirigé par un Représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de secrétaire général adjoint. La dotation en effectifs proposée pour le Bureau est décrite en détail ci-après.

268. La composante organique comprendra 14 postes, répartis comme suit :

a) Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (5 postes) : le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général applique le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale et est chargé de la gestion d'ensemble de la mission. Il comprend le Représentant spécial du Secrétaire général (SGA), un conseiller militaire (P-5), l'assistant spécial du Représentant spécial (P-4), un agent du service de sécurité (agent du Service mobile) et l'Assistant personnel du Représentant spécial (agent du Service mobile);

b) Bureau du Chef du cabinet (2 postes) : le bureau veille à la direction, à la gestion et à l'application effectives des activités de la mission, conformément aux

orientations stratégiques et aux directives du Représentant spécial. Il comprend le Chef du cabinet (D-1) et un assistant administratif (agent du Service mobile);

c) Groupe des affaires politiques (5 postes) : le Groupe fournit des analyses stratégiques et des conseils sur l'évolution politique dans la sous-région. Il comprend un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5), un spécialiste des questions politiques (P-4), deux spécialistes des questions politiques (P-3) et un assistant administratif (agent du Service mobile);

d) Groupe de l'information (2 postes) : le Groupe promeut le mandat et les activités de la mission. Il comprend un fonctionnaire de l'information (P-4) et un assistant administratif (agent local).

269. La composante administrative comprendra 12 postes, comme suit :

a) Bureau du Chef de l'appui à la mission (5 postes) : le bureau assure la direction générale des services d'appui administratif, logistique et technique à la mission. Il comprend le Chef de l'appui à la mission (P-5), un assistant administratif (agent du Service mobile), un assistant (gestion du matériel) (agent du Service mobile) et deux chauffeurs (agents locaux);

b) Groupe des services administratifs (4 postes) : le Groupe fournit des services administratifs à la mission dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des finances et du budget. Il comprend un fonctionnaire des finances (P-3), un fonctionnaire des services de gestion des ressources humaines (P-3), un fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local);

c) Groupe des communications et de l'informatique (3 postes) : le Groupe est chargé de la planification, de l'installation et de la maintenance de l'ensemble de l'infrastructure informatique et télématique de la mission. Il comprend un spécialiste des communications et de l'informatique (agent du Service mobile), secondé par un assistant (agent local) et un technicien des télécommunications (agent local).